



Bulletin Officiel

N°7343 Jeudi 17 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH BANK

3

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH BANK

4

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -

7

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2025-1 »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L’INDUSTRIE – UBCI
- ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
- FCP SECURITE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L’INDUSTRIE - UBCI
- BH BANK

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH Bank informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire qui examinera les comptes de l'exercice 2024 se tiendra le 26 avril 2025, à dix heures du matin, au siège social de la banque : 18, avenue Mohamed V- 1023 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.
- 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 et des conventions réglementées.
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.
- 5- Quitus aux administrateurs.
- 6- Approbation de la désignation des commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence des membres et du président du conseil d'administration et des membres et des présidents des comités réglementaires.
- 8- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au site web : www.bhbank.tn et à la Direction des Participations et produit structurés, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5^{ème} étage Montplaisir –Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire et après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, relatif aux conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du code des Sociétés Commerciales et par les articles 43 et 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve les conventions mentionnées dans le rapport.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter en résultat reporté avant de distribuer les résultats de l'exercice 2024 en ajoutant un montant qui s'élève à : 6 000 000,000 D, qui représente une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31/12/2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié comme suit :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2023 : 1 275,282 D.
- Réserves pour réinvestissements exonérées devenues disponibles : 6 000 000,000 D.

D'où un résultat reporté avant affectation du résultat 2024 est de : 6 001 275,282 D.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net résultant de l'exercice 2024 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

INTITULE	Montant en DT (Exercice 2024)
RESULTAT DE L'EXERCICE	108 511 301,583
REPORT A NOUVEAU	6 001 275,282
1^{er} Solde	114 512 576,865
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	32 080 000,000
DIVIDENDE SUR LES RESERVES DISTRIBUABLES EN FRANCHISE D'IMPOT AU 31/12/2013 RESERVE AUX PERSONNES PHYSIQUES	6 000 000,000
TOTAL DIVIDENDE	38 080 000,000
2^{ème} Solde	76 432 576,865
FONDS SOCIAL	1 000 000,000
3^{ème} Solde	75 432 576,865
RESERVE EXTRAORDINAIRE	22 432 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	53 000 000,000
4^{ème} Solde	576,865
REPORT A NOUVEAU	576,865
Solde Final	0

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **800 millimes** par action, soit un montant global de 38 080 000,000 D dont un montant réservé en priorité aux actionnaires personnes physiques de 6 000 000,000 D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31/12/2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi N°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront servis sans retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir du 12 mai 2025

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

Sur la base des dispositions des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour les actes de leur gestion de la BH Bank au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner :

- Le groupement représenté par
- Le groupement représenté par

commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que le montant des jetons de présence des comités réglementaires émanant du Conseil d'Administration comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars (4000 dinars) brut à allouer au titre de chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille dinars (2000 dinars) brut à allouer au titre de chaque présence à chaque séance de chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille dinars (2000 dinars) net à allouer au titre de chaque présence à chaque séance du Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant annuel net, pour chacun d'eux, n'excède pas 24000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de mille cinq cent dinars (1500 dinars) net à allouer au titre de chaque présence à chaque séance de chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit et pour chaque membre de l'un des autres comités émanant du Conseil, à condition que le montant net annuel ne doit pas dépasser 18000 dinars, quel que soit le nombre de séances.

Les présidents et membres siégeant à plus d'un comité ne recevront qu'une seule rémunération de jetons de présence calculée sur la participation à un comité selon leur choix et ce, à compter du 26 avril 2025.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à **150 Millions de Dinars**, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la **SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » SA** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra **le Vendredi 09 Mai 2025 à 10 heures au siège social de la Société sis au 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que seuls les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital, pourront émettre des votes au cours de cette Assemblée.

Les actionnaires sont informés que l'ensemble des documents relatifs à cette Assemblée, ainsi que les formulaires de pouvoir, sont mis à leur disposition au siège social de la société, dans le respect des délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La Société L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du **1^{er} Trimestre 2025** :

Indicateurs clés (en Milliers de dinars) :⁽¹⁾

	Libelle	Performances du 1er Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2024
		2025	2024	2025	2024	En valeur	En %	
	(<i>'000</i>) dinars	2025	2024	2025	2024	En valeur	En %	
1	Chiffre d'affaires	27 207	19 147	27 207	19 147	8 060	42,1%	100 442
	<i>Chiffre d'affaires Local</i>	14 252	6 880	14 252	6 880	7 373	107,2%	45 111
	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	12 955	12 267	12 955	12 267	688	5,6%	55 331
2	Volume de Production (Equivalent Batterie standard)	227 321	192 813	227 321	192 813	34 508	17,9%	885 972
3	Investissements			380	522	-142	-27,1%	3 445
	<i>Investissements corporels et incorporels</i>			380	522	-142	-27,1%	3 445
	<i>Investissements financiers</i>			0	0	0	0	0
4	Structure d'endettement			80 374	98 071	-17 697	-18,0%	78 735
	<i>Endettement à long et moyen terme</i>			21 740	28 931	-7 192	-24,9%	22 354
	<i>Crédits de gestion</i>			58 634	69 140	-10 506	-15,2%	56 381

⁽¹⁾ Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières et les relevés bancaires. Ces informations sont provisoires.

Commentaires :

- Pour le 1^{er} trimestre 2025, notre chiffre d'affaires global a connu une augmentation de 42,1% comparé à la même période de 2024, passant de 19,1 à 27,2 millions de dinars.
- Au cours du 1^{er} trimestre 2025, le chiffre d'affaires local a augmenté de 107,2% passant de 6,9 MDT à 14,3 MDT.
- Le chiffre d'affaires export a augmenté de 5,6% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année dernière ; passant de 12,3 MDT à 13,0 MDT.
- La production du trimestre enregistre une hausse de 17,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2024.
- Les investissements de la période ont été de l'ordre de 0,4 MDT.
- L'endettement total de la société a diminué de 18,0% par rapport au 31-03-2024 et se situe désormais à 80,4 MDT.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVMDE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,064	126,084
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,391	176,420
3 UNION FINANCIERESALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,321	145,345
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,433	158,461
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,489	150,513
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,097	156,126
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,367	143,388
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,506	58,515
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,149	43,157
10 POSTE OBLIGATAIRESICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,566	146,592
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,531	128,554
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,063	128,087
13 TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,387	110,408
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,659	102,677
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,548	103,568
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
16 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,520	22,524
17 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,389	156,414
18 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,039	150,061
19 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,271	14,273
20 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	217,234	217,273
21 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,233	122,252
22 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,370	127,392
23 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,779	17,782
24 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,106	113,128
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,173	108,193
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,392	2,395
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,380	78,511
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	164,913	165,306
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	123,832	124,474
30 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,048	134,069
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	176,541	177,324
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	653,810	655,838
33 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,224	147,239
34 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	213,070	212,778
35 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,015	125,785
36 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	168,114	168,672
37 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,873	202,419
38 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,297	184,734
39 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,603	31,811
40 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,978	111,098
41 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,268	1,270
42 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,333	1,335
43 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,314	100,331
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
44 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 787,159	2 792,679
45 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	284,072	283,497
46 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,770	3,780
47 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,292	3,298
48 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,692	54,345
49 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,532	1,533
50 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,407	1,412
51 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,465	1,473
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,217	19,027
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,719	14,775
54 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,781	19,711
55 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 985,696	5 993,585
SICAV ACTIONS					
56 UBCLUNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,000	117,201
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
57 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,573	1,587

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,048	116,066
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,788	103,803
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,119	112,139
61 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,026	109,042
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,895	114,912
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,731	110,751
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,559	107,577
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,884	111,902
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,362	112,380
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,840	109,856
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,340	103,358
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	109,042	109,063
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,057	112,071
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,353	108,372
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,677	104,686
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,269	112,287
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,897	107,915
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,192	118,210
76 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,031	110,050
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,917	114,937
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,869	103,888
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 103,443	1 103,642
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 995,041	10 997,084
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,136	108,156
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,501	113,649
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,951	110,033
SICAV MIXTES							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	71,021	71,151
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	134,694	135,602
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,307	18,313
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	354,578	354,827
88 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 581,685	2 590,353
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,761	70,779
90 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,410	56,419
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,700	114,733
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,273	11,275
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,309	20,384
94 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,220	21,341
95 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,172	18,280
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,894	106,949
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,694	94,553
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,597	98,468
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UCFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,429	116,692
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	114,531	110,869
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,092	13,144
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,502	111,497
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	93,217	93,850
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	105,642	106,337
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,498	133,126
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,126	170,476
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,662	173,629
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,641	226,170
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,472	207,388
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,331	205,811
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,495	32,492
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 290,722	12 244,738
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	113,342	113,995
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 884,184	5 862,104
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	11,864	11,907
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	190,017	189,979
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 502,028	13 535,131
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 110,339	12 135,430
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 178,557	11 194,860
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 096,674	12 053,596
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 238,361	11 243,538
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,963	12,018
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	119,333	118,394
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,295	104,675
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,411	134,609
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,408	1 171,397
* OPCVM en liquidation anticipée							
** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE							

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffleitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025. IL doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024, pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire « TLF 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : - Taux fixe : 10%
et/ou

- Taux variable : TMM + 2,5% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » est d'un montant de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2025 – 1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/04/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/05/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/04/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** -Intermédiaire en Bourse-, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

But de l'émission :

Tunisie Leasing et Factoring, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre IV, titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2025**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- **Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/05** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations est prévue pour le **07/05/2030**.

Amortissement-remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **07 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,978% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,228%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6603 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/03/2025** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » objet de la présente note d'opération.

Signification de la note :

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, les intermédiaires en Bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'**Amen Invest**, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TLF 2025 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Au 31/12/2024, il existe quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des

obligations souscrites de l'emprunt obligataire « TLF 2025- 1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « TLF 2025 - 1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **04/04/2025** sous le **n°25/1152**, du document de référence « TLF 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **12/08/2024** sous le **n°24/005**, de son actualisation enregistrée sous le **n°24/005/A001** en date du **04/04/2025**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération, le document de référence « TLF 2024 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn, sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn et sur le site d'Amen Invest : www.ameninvest.com

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2025 et le 30/04/2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Abderrazak GABSI. et M. Khaled THABET.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	439 101	242 678	196 423	80,9%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	28 158	63 722	(35 564)	(55,8%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 452 195	13 792 934	(340 739)	(2,5%)
a- Comptes débiteurs		2 645 567	2 171 597	473 970	21,8%
b- Autres concours à la clientèle		10 314 018	11 130 772	(816 754)	(7,3%)
c- Crédits sur ressources spéciales		370 992	366 579	4 413	1,2%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	222 065	144 055	78 010	54,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	7 812 414	5 774 174	2 038 240	35,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	143 678	141 814	1 864	1,3%
AC7 - Autres actifs	4.7	361 469	309 331	52 138	16,9%
Total des actifs		22 459 080	20 468 708	1 990 372	9,7%

Passifs

PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	12 674 833	11 886 986	787 847	6,6%
a- Dépôts à vue		3 328 959	3 150 268	178 691	5,7%
b- Autres dépôts et avoirs		9 345 874	8 736 718	609 156	7,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	673 123	723 675	(50 552)	(7,0%)
a- Emprunts matérialisés		224 159	298 939	(74 780)	(25,0%)
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		448 964	424 736	24 228	5,7%
PA5 - Autres passifs	4.12	871 483	757 659	113 824	15,0%
Total des passifs		20 297 500	18 464 425	1 833 075	9,9%

Capitaux propres

CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 588 208	1 455 069	133 139	9,2%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 343)	(4 339)	(4)	(0,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	(39 940)	442	(40 382)	(9136,2%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	254 557	190 013	64 544	34,0%
Total des Capitaux propres		2 161 580	2 004 283	157 297	7,8%
Total des capitaux propres et passifs		22 459 080	20 468 708	1 990 372	9,7%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 281 276	1 445 525	(164 249)	(11,4%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
b- En faveur de la clientèle		805 873	813 258	(7 385)	(0,9%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	579 834	475 072	104 762	22,1%
Débiteurs par accrédiitifs export devises		38 707	57 691	(18 984)	(32,9%)
Débiteurs par accrédiitifs import devises		541 127	417 381	123 746	29,6%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%
Total des passifs éventuels		6 677 220	5 732 425	944 795	16,5%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	464 354	397 584	66 770	16,8%
Crédits notifiés non utilisés		464 354	397 584	66 770	16,8%
HB5 - Engagements sur titres	5.5	832	2 832	(2 000)	(70,6%)
a- Participations non libérées		832	2 832	(2 000)	(70,6%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		465 186	400 416	64 770	16,2%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%
Total des engagements reçus		9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 579 252	1 617 138	(37 886)	(2,3%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		8 083	6 122	1 961	32,0%
b- Opérations avec la clientèle		1 541 027	1 573 428	(32 401)	(2,1%)
c- Autres intérêts et revenus assimilés		30 142	37 588	(7 446)	(19,8%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	163 013	145 462	17 551	12,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	46 992	45 362	1 630	3,6%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	499 905	349 624	150 281	43,0%
Total produits d'exploitation bancaire		2 289 162	2 157 586	131 576	6,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 308 081)	(1 170 994)	(137 087)	11,7%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(419 300)	(432 862)	13 562	(3,1%)
b- Opérations avec la clientèle		(854 542)	(698 177)	(156 365)	22,4%
c- Emprunts et ressources spéciales		(33 459)	(39 097)	5 638	(14,4%)
d- Autres intérêts et charges		(780)	(858)	78	(9,1%)
CH2 - Commissions encourues		(5 075)	(6 673)	1 598	(23,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 313 156)	(1 177 667)	(135 489)	11,5%
Produit Net Bancaire		976 006	979 919	(3 913)	(0,4%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(216 616)	(293 672)	77 056	(26,2%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	15 046	(10 959)	26 005	(237,3%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		979	1 049	(70)	(6,7%)
CH6 - Frais de personnel	6.8	(273 467)	(267 022)	(6 445)	2,4%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(99 975)	(95 163)	(4 812)	5,1%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 593)	(15 300)	707	(4,6%)
Résultat d'exploitation		387 380	298 852	88 528	29,6%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(339)	19	(358)	1884,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(120 440)	(97 071)	(23 369)	24,1%
Résultat des activités ordinaires		266 601	201 800	64 801	32,1%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(12 044)	(11 787)	(257)	2,2%
Résultat net de l'exercice		254 557	190 013	64 544	34,0%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(40 975)	-	(40 975)	-
Résultat après modification comptable		213 582	190 013	23 569	12,4%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 047 822	1 879 867	167 955	8,9%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 273 265)	(1 204 927)	(68 338)	(5,7%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		50 211	3 471	46 740	1346,6%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(131 924)	(347 097)	215 173	62,0%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		750 202	889 401	(139 199)	(15,7%)
Titres de placement		(1 003)	(1 320)	317	24,0%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(260 475)	(275 433)	14 958	5,4%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(130 694)	(4 200)	(126 494)	(3011,8%)
Impôt sur les bénéfices		(106 535)	(91 381)	(15 154)	(16,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	944 339	848 381	95 958	11,3%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		463 416	330 439	132 977	40,2%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 972 928)	(1 256 269)	(716 659)	(57,0%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 456)	(13 601)	(2 855)	(21,0%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(1 525 968)	(939 431)	(586 537)	(62,4%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(14)	(41)	27	(65,9%)
Remboursement d'emprunts		(71 892)	(92 303)	20 411	22,1%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		24 170	88 139	(63 969)	(72,6%)
Dividendes versés		(57 110)	(51 195)	(5 915)	(11,6%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(104 846)	(55 400)	(49 446)	(89,3%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(686 475)	(146 450)	(540 025)	(368,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 691 800)	(4 545 350)	(146 450)	(3,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2024
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 135	160 745 675	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 462	267 310	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 834 382	24 171 910	7,55%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	917 030	4 585 150	1,43%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 862 687	39 313 435	12,29%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 161 372	75 806 860	23,69%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 460 463	17 302 315	5,41%
RACHAT ACTIONS PROPRES	531 961	2 659 805	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

**Agriculture*

**Industries mécaniques et électriques*

**Industries agroalimentaires, y compris les oléifacateurs*

**Industries pharmaceutiques*

**Autres industries*

**Bâtiments et travaux publics*

**Tourisme y compris les agences de voyage*

**Promotion immobilière*

**Commerce*

**Santé*

**Télécom et TIC*

**Autres services y compris les agences de location de voitures*

- Contreparties publiques

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

- Particuliers

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3,4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

<i>Groupe de contreparties</i>	Δgi
<i>Professionnels du secteur privé</i>	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
<i>Contreparties publiques</i>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
<i>Particuliers</i>	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

<i>Groupe de contreparties</i>	TPgi
<i>Professionnels du secteur privé</i>	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres Industries	40%
BTP	40%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40%
Promotion Immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%

Contreparties publiques

Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%

Particuliers

Crédits logements_Privé	20%
Consommation_Privé	40%
Crédits logements_Public	20%
Consommation_Public	40%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.9- Faits marquants de l'exercice 2024

Courant Décembre 2024, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.90%

La BNA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2020. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la TVA, la retenue à la source et la TCL pour la période s'étalant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et ce à partir du 16 octobre 2023.

Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67.004 mDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25.771 mDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de 41.233 mDT dont une modification comptable de 40.975 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 3.232 mDT dont 125 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 1.889 mDT et 1.218 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 25.810 mDT dont 1.424 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 20.754 mDT et 3.633 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application des dispositions de l'article 412 Ter Nouveau du Code de commerce tel qu'ajouté par l'article Premier de la nouvelle loi 2024-41 modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce relatives aux chèques et aux comptes courants, les banques sont appelées à réduire les taux d'intérêts fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans s'il s'avère que la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la date de la demande de réduction dépassent 8% de l'encours du capital restant dû.

Au 31 décembre 2024, la BNA a enregistré 235 demandes liées à l'application des nouvelles dispositions dont 181 ont été jugées éligibles. Le montant total de la ristourne ayant un impact sur l'exercice 2024, s'élève à 105mDT.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 439.101 mDT au 31/12/2024 contre 242.678 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 196.423 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	66 965	64 291	2 674	4,2%
Avoirs en caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
Avoirs chez la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	213 212	78 011	135 201	173,3%
Intérêts à percevoir	21	27	(6)	(22,2%)
Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	439 101	242 678	196 423	80,9%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2024 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2024, un ratio de liquidité de 137,18%.

	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de liquidité	137,18%	221,64%

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 28.158 mDT au 31/12/2024 contre 63.722 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 35.564 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	24 053	7 190	16 863	234,5%
Comptes courants & autres créances	24 052	7 189	16 863	234,6%
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	4 305	56 732	(52 427)	(92,4%)
Comptes courants	1	2 001	(2 000)	(100,0%)
Prêts à MLT	4 000	54 211	(50 211)	(92,6%)
Intérêts à percevoir	304	522	(218)	(41,8%)
Total brut	28 358	63 922	(35 564)	(55,6%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	28 158	63 722	(35 564)	(55,8%)

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	24 052	1	-	-	-	24 053
Comptes courants & autres créances	24 052	-	-	-	-	24 052
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	-	2 305	-	2 000	-	4 305
Comptes courants	-	1	-	-	-	1
Prêts à MLT	-	2 000	-	2 000	-	4 000
Intérêts à percevoir	-	304	-	-	-	304
Total au 31 décembre 2024	24 052	2 306	-	2 000	-	28 358
Total au 31 décembre 2023	49 190	7 991	2 741	4 000	-	63 922

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	24 053	24 053
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	4 305	4 305
Total brut au 31 décembre 2024	-	-	-	28 358	28 358
Total brut au 31 décembre 2023	-	-	-	63 922	63 922

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2024 à 13.452.195 mDT contre 13.792.934 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une diminution de 340.739 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 167 959	1 150 727	17 232	1,5%
Comptes débiteurs	222 633	191 227	31 406	16,4%
Autres concours à la clientèle	541 308	565 548	(24 240)	(4,3%)
Crédits sur ressources spéciales	252 714	260 794	(8 080)	(3,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	155 886	141 764	14 122	10,0%
Produits constatés d'avance	(4 582)	(8 606)	4 024	46,8%
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 955 789	14 990 889	(35 100)	(0,2%)
Comptes débiteurs	2 655 841	2 172 035	483 806	22,3%
Autres concours à la clientèle	11 664 230	12 279 038	(614 808)	(5,0%)
Crédits sur ressources spéciales	115 077	103 480	11 597	11,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	585 868	509 976	75 892	14,9%
Produits constatés d'avance	(65 227)	(73 640)	8 413	11,4%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
Encours brut	16 245 907	16 266 143	(20 236)	(0,1%)
Provisions sur créances à la clientèle	(1 882 272)	(1 709 701)	(172 571)	(10,1%)
Provisions sur créances classées	(1 122 275)	(1 002 539)	(119 736)	(11,9%)
Provisions additionnelles	(502 032)	(435 631)	(66 401)	(15,2%)
Provisions collectives sur créances non classées	(257 965)	(271 531)	13 566	5,0%

Intérêts et agios réservés	(910 899)	(763 508)	(147 391)	(19,3%)
Sur engagements agricoles	(129 086)	(112 348)	(16 738)	(14,9%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(781 813)	(650 619)	(131 194)	(20,2%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 793 712)	(2 473 209)	(320 503)	(13,0%)
Encours net	13 452 195	13 792 934	(340 739)	(2,5%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 947	55 304
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 423	55 780
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 881	65 892
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	66 195	68 206
Total	121 618	123 986

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(1 002 539)	(172 220)	52 484	-	(1 122 275)
Provisions additionnelles	(435 631)	(92 442)	26 040	-	(502 032)
Provisions collectives	(271 531)	-	13 565	-	(257 965)
Total	(1 709 701)	(264 662)	92 089	-	(1 882 272)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	786 520	17 563	70 853	102 844	190 179	1 167 959
Engagements bruts commerciaux et industriels	5 966 149	4 980 013	827 910	2 222 777	958 940	14 955 789
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	-	-	-	-	121 618
Total au 31 décembre 2024	6 874 828	4 997 576	898 763	2 325 621	1 149 119	16 245 907
Total au 31 décembre 2023	5 418 686	6 194 386	1 560 458	2 539 066	553 547	16 266 143

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Encours brut	179 516	-	-	16 066 391	16 245 907
Provisions sur créances à la clientèle	(7 982)	-	-	(1 874 290)	(1 882 272)
Intérêts et agios réservés	(1 363)	-	-	(909 536)	(910 899)
Provisions sur Comptes courants associés	-	-	-	(541)	(541)
Total au 31 décembre 2024	170 171	-	-	13 282 024	13 452 195
Total au 31 décembre 2023	142 086	-	-	13 650 848	13 792 934

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2024	31/12/2023
Créances éligibles au refinancement	160 778	4 364 674	4 525 452	4 385 289
Créances non éligibles au refinancement	380 530	7 299 556	7 680 086	8 459 297
Total	541 308	11 664 230	12 205 538	12 844 586

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2023	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2024
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 441 021	282 100	(264 662)	67 675	(78 443)	1 447 691
Total	1 441 021	282 100	(264 662)	67 675	(78 443)	1 447 691

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2024, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 23,88% et un ratio Tier One de 20,73%.

	Seuil régl.	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de solvabilité	10%	23,88%	21,45%
Tier One	7%	20,73%	17,78%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Classe 0	12 689 904	12 599 331	12 611 888	12 522 645	-	-	(379)	(26)
Classe 1	887 878	1 206 073	886 642	1 203 272	-	-	(6 562)	(6 074)
Total créances courantes	13 577 782	13 805 404	13 498 530	13 725 917	-	-	(6 941)	(6 100)
Classe 2	139 933	206 829	139 609	206 307	(4 718)	(20 584)	(19 149)	(12 019)
Classe 3	56 179	211 961	54 385	210 752	(15 097)	(56 150)	(5 215)	(21 877)
Classe 4	3 735 319	3 230 541	3 406 350	2 905 496	(1 647 195)	(1 393 289)	(792 366)	(704 391)
Total créances classées	3 931 431	3 649 331	3 600 344	3 322 555	(1 667 010)	(1 470 023)	(816 730)	(738 287)
Total créances en mDT	17 509 213	17 454 734	17 098 874	17 048 472	(1 667 009)	(1 470 023)	(823 671)	(744 387)
Taux des créances classées	22,45%	20,91%	21,06%	19,49%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés (*)	54,52%	60,51%	59,89%	64,81%				

(*) Suite aux recommandations de la BCT, la méthode de calcul du taux de couverture a été révisée. Pour des raisons de comparabilité, le ratio de couverture global et le ratio de couverture hors fonds budgétaires pour l'exercice 2023, s'élèvent respectivement à 50,20% et 55,34%.

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2024, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 257.965 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
Professionnels du secteur privé					
<i>Agriculture</i>	447 816	8,00%	6,75%	40,00%	26 927
<i>Industries mécaniques et électriques</i>	554 985	2,00%	2,75%	40,00%	9 657
<i>Industries agroalimentaires</i>	795 984	4,00%	2,75%	40,00%	21 800
<i>Industries pharmaceutiques</i>	11 453	0,00%	0,50%	40,00%	25
<i>Télécom et TIC</i>	3 771	11,00%	0,75%	40,00%	172
<i>Autres industries</i>	488 868	5,00%	3,50%	40,00%	17 395
<i>BTP</i>	293 378	3,00%	6,25%	40,00%	10 409
<i>Tourisme</i>	65 060	16,00%	7,75%	40,00%	6 294
<i>Promotion immobilière</i>	468 340	5,00%	6,75%	30,00%	16 018
<i>Commerce</i>	1 001 143	6,00%	3,25%	40,00%	35 157
<i>Santé</i>	20 993	9,00%	1,00%	40,00%	829
<i>Autres services (hors commerce et santé)</i>	361 646	7,00%	4,25%	40,00%	16 869
Contreparties publiques					
<i>Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels</i>	6 620 071	0,00%	6,00%	40,00%	66 201
<i>Autres organismes publics</i>	127 837	0,00%	2,50%	40,00%	3 068

Particuliers					
Crédits logements_Privé	244 248	4,00%	2,00%	20,00%	2 789
Consommation_Privé	510 012	5,00%	3,25%	40,00%	16 281
Crédits logements_Public	117 779	1,00%	0,50%	20,00%	323
Consommation_Public	1 122 491	1,00%	0,75%	40,00%	7 753
Total Classes 0 & 1	13 255 875				257 965

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2024, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2024 s'élève à 502.032 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 66.401 mDT par rapport au 31/12/2023 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2024 des dotations complémentaires pour un montant de 92.442 mDT et des reprises pour un montant de 26.040 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2024 (3)	Encours au 31/12/2024 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Cadre légal						
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	308	285	23
Total en mDT	57 267	26 695	30 572	308	285	23

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2024 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					El Fouledh
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	79 497	116 963	240 220	217 656	119 504
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 436	131 879
Garanties de l'état au 31/12/2024	6 494 907	5 519 608	151 503	117 490	234 666	211 436	82 300
Autres Garanties au 31/12/2024	82 781	-	-	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2024	71 589	-	-	-	-	-	49 246
Classe au 31/12/2024	-	0	0	1	0	(4
Provisions au 31/12/2024	13 923	-	-	-	-	-	333

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 222.065 mDT au 31/12/2024 contre 144.055 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 78.010 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 145.883 mDT au 31/12/2023 à 225.000 au 31/12/2024.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2024
I- Titres de placement	4 742	981	195	9	5 924
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	635	29	-	-	663
Valeurs brutes	635	29	-	-	663
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	913	248	195	-	1 354
Valeurs brutes	1 147	248	-	-	1 394
Provisions	(234)	-	195	-	(40)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	3 194	704	-	9	3 907
Valeurs brutes	4 107	727	-	-	4 834
Provisions	(913)	(23)	-	9	(927)
II- Titres de transactions	139 314	152 709	(75 883)	-	216 140
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	139 314	152 709	(75 883)	-	216 140
Bons du trésor	145 883	155 000	(75 883)	-	225 000
Créances et dettes rattachées	(6 569)	(2 291)	-	-	(8 860)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	144 055	153 690	(75 688)	9	222 065

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composés de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 7.812.414 mDT au 31/12/2024 contre 5.774.174 mDT au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2024
Valeur brute au 31/12/2024	253 222	75 000	1 163 503	72 520	567 130	119	5 550 761	7 682 255
Valeur au 1er janvier	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Acquisitions / souscriptions	-	-	550 000	10 000	70 000	-	1 687 813	2 317 813
Cessions / Remboursement	(1 313)	-	(17 674)	-	(10 080)	(21 786)	(294 032)	(344 885)
Créances rattachées	421	6 816	48 616	-	43 918	15	157 062	256 848
Provisions au 31 décembre 2024	(39 749)	-	-	(3 881)	(83 058)	-	-	(126 688)
Provisions au 1er janvier	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Dotations	(589)	-	-	(338)	(9 880)	-	-	(10 807)
Reprises	21 222	-	-	-	4 631	-	-	25 853
Valeur nette au 31/12/2024	213 894	81 816	1 212 119	68 639	527 990	134	5 707 823	7 812 414
Valeur brute au 31/12/2023	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Créances rattachées	171	5 555	25 620	-	30 674	15	144 544	206 579
Provisions au 31/12/2023	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Valeur nette au 31/12/2023	194 325	80 555	656 797	58 977	460 075	21 920	4 301 524	5 774 174

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	95 816	97 130	(1 314)	(1,4%)
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	253 222	254 536	(1 314)	(0,5%)

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeur nette au 31/12/2024
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
BNA Assurances	52,16%	98 808	-	-	98 808	(6 097)	92 711
SIMPAR	34,56%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,00%	465	-	-	465	(94)	371
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETES	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	31,09%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-

Parts dans les entreprises liées		139 834	-	-	139 834	(6 460)	133 374
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 562)	4 856
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	-	28 612
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		40 030	-	-	40 030	(4 562)	35 468
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 585)	1 470
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 721)	960
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(1 025)	73
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	(135)	2 115
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(3 965)	2 739
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(231)	69
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	3,29%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(147)	53
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(88)	112
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(81)	18
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(56)	378
STB	0,02%	208	-	-	208	(114)	94
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 579	-	-	65 579	(20 946)	44 633
SMVDA AZIZIA	0,00%	1 075	-	(1 075)	-	-	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	(238)	-	-	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-

STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	(1 313)	7 781	(7 781)	-
Total général		254 536	-	(1 313)	253 222	(39 749)	213 475
Créances rattachées							419
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 536	-	(1 313)	253 222	(39 749)	213 894

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values /	Encours brut 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	(400)	-	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(32)	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(793)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	3 900	(3 015)	885
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	2 700	(1 576)	1 124
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 422)	3 578
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	(1 380)	-	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	(3 300)	-	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	(5 000)	-	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(930)	19 070

Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Total (net de provisions)		650 857	(10 080)	(1 991)	567 130	(83 058)	484 072
Créances rattachées							43 918
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		650 857	(10 080)	(1 991)	567 130	(83 058)	527 990

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2024 à 83.058 mDT, soit une variation nette de 5.249 mDT par rapport au 31/12/2023, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2024, de dotations complémentaires pour un montant de 9.880 mDT et de reprises pour un montant de 4.631 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2024, une valeur brute de 340.035 mDT et des amortissements et des provisions de 196.358 mDT soit une valeur nette de 143.678 mDT contre 141.814 mDT au 31/12/2023, ce qui représente environ 0,64% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	41 233	865	(70)	-	42 028
Logiciels	40 339	864	-	(56)	41 147
Logiciels en cours	894	1	(70)	56	881
Amortissements	(36 290)	(2 352)	-	-	(38 642)
Logiciels	(36 290)	(2 352)	-	-	(38 642)

Total net (1)	4 943	(1 487)	(70)	-	3 386
Immobilisations corporelles	282 547	15 460	-	-	298 007
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	103 993	-	-	-	103 993
Agencements, aménagements et installations	75 856	288	-	-	76 144
Matériel de transport	6 485	-	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	75 405	3 966	-	-	79 371
Immobilisations en cours	9 818	11 206	-	-	21 024
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
Amortissements	(144 173)	(12 241)	-	-	(156 414)
Constructions	(37 577)	(1 956)	-	-	(39 533)
Agencements, aménagements et installations	(42 731)	(4 895)	-	-	(47 626)
Matériel de transport	(3 541)	(760)	-	-	(4 301)
MMB et Matériel Informatique	(60 324)	(4 630)	-	-	(64 954)
Dépréciations	(1 503)	-	201	-	(1 302)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
AAI en cours	(322)	-	4	-	(318)
Constructions en cours	(197)	-	197	-	-
Autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	136 871	3 219	201	-	140 291
Total général (1)+(2)	141 814	1 732	131	-	143 678

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2024 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 361.469 mDT au 31/12/2024 contre 309.331 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	153 419	143 906	9 513	6,6%
Débiteurs divers	3 476	4 124	(648)	(15,7%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	82 535	72 205	10 330	14,3%
Impôts exigibles - Actif	(30 942)	10 713	(41 655)	(388,8%)
Commissions de gestion à percevoir	33 274	31 211	2 063	6,6%
Ajustements devises actifs	2 254	1 394	860	61,7%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	7 802	6 741	1 061	15,7%
Charges payées d'avance	488	470	18	3,8%
Comptes d'attente actifs	635	635	-	-
Comptes de régularisation	25 963	4 840	21 123	436,4%
Comptes monétiques	814	726	88	12,1%
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	38 757	19 596	19 161	97,8%
Affaires litigieuses & remises égarées	27 277	25 078	2 199	8,8%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	797	1 998	(1 201)	(60,1%)
Produits à recevoir	354	440	(86)	(19,5%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(41 296)	(37 496)	(3 800)	(10,1%)
Autres	208 050	165 425	42 625	25,8%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	76 650	72 700	3 950	5,4%
Stock cartes de retrait	948	1 881	(933)	(49,6%)
Dotations timbres postes	181	212	(31)	(14,6%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	52	63	(11)	(17,5%)
Dépôts et cautionnements	182	177	5	2,8%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Autres comptes d'actif	40 106	89	40 017	44962,9%
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 496)	(15 124)	(372)	(2,5%)
Total Net	361 469	309 331	52 138	16,9%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2024, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 38.757 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 94.484 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2024
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 496)	(4 140)	340	-	(41 296)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 124)	(372)	-	-	(15 496)
Total des provisions	(52 681)	(4 512)	340	-	(56 853)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres et lignes extérieures

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque et les lignes extérieures, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	10 949
Total	25 533	25 533

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.542.969 mDT au 31/12/2024 contre 4.037.378 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 505.591 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	1 224	65	1 159	1783,1%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 532 000	4 033 000	499 000	12,4%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	9 745	4 313	5 432	125,9%
Total	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.535.092 mDT au 31/12/2024 contre 1.058.727 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 476.365 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 532 697	1 056 581	476 116	45,1%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 395	2 146	249	11,6%
Total	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes à vue	12 583	15 975	(3 392)	(21,2%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	1 023 499	497 100	48,6%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	(16 984)	(100,0%)
Intérêts à payer	1 910	2 269	(359)	(15,8%)
Total	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	-	12 583	-	-	-	12 583
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 520 599	-	-	-	1 520 599
Intérêts à payer	-	1 910	-	-	-	1 910
Total	-	1 535 092	-	-	-	1 535 092

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	12 583	12 583
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 520 599	1 520 599
Intérêts à payer	-	-	-	1 910	1 910
Total	-	-	-	1 535 092	1 535 092

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 12.674.833 mDT au 31/12/2024 contre 11.886.986 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 787.847 mDT, soit un taux d'accroissement de 6,6%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts en dinars	11 760 080	11 083 086	676 994	6,1%
Dépôts à vue en dinars	2 771 237	2 686 824	84 413	3,1%
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	3 867 933	378 036	9,8%
Bons de caisse en dinars	43 162	44 164	(1 002)	(2,3%)
Comptes à terme en dinars	230 341	232 949	(2 608)	(1,1%)
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 438 699	2 040 144	398 555	19,5%
Certificats de dépôt en dinars	1 072 500	1 422 000	(349 500)	(24,6%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	958 172	789 072	169 100	21,4%
Dépôts en devises	823 603	750 395	73 208	9,8%
Dépôts à vue en devises	542 470	452 178	90 292	20,0%
Bons de caisse en devises	24 846	21 838	3 008	13,8%
Comptes à terme en devises	109 432	88 216	21 216	24,1%
Comptes de placement en devises	127 386	154 171	(26 785)	(17,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	19 469	33 992	(14 523)	(42,7%)
Dettes rattachées	91 150	53 505	37 645	70,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	15 253	11 267	3 986	35,4%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 064	2 392	(1 328)	(55,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 933	55 162	5 771	10,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 504	63 901	13 603	21,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(63 604)	(79 217)	15 613	19,7%
Total	12 674 833	11 886 986	787 847	6,6%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 017 206	2 480 901	2 013 324	248 650	-	11 760 080
Dépôts à vue en dinars	2 771 237	-	-	-	-	2 771 237
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	-	-	-	-	4 245 969
Bons de caisse en dinars	-	16 225	22 259	4 678	-	43 162
Comptes à terme en dinars	-	100 271	119 882	10 188	-	230 341
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	781 733	1 520 183	136 784	-	2 438 700
Certificats de dépôt en dinars	-	624 500	351 000	97 000	-	1 072 500
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	958 172	-	-	-	958 172
Dépôts en devises	542 470	170 558	87 043	23 532	-	823 603
Dépôts à vue en devises	542 470	-	-	-	-	542 470
Bons de caisse en devises	-	1 082	10 329	13 435	-	24 846
Comptes à terme en devises	-	22 621	76 714	10 097	-	109 432
Comptes de placement en devises	-	127 386	-	-	-	127 386
Autres sommes dues à la clientèle en devises	-	19 469	-	-	-	19 469

Dettes rattachées	-	91 152	-	-	-	91 150
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	15 253	-	-	-	15 253
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 064	-	-	-	1 064
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	60 933	-	-	-	60 933
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits	-	77 504	-	-	-	77 504
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte de Placement	-	(63 602)	-	-	-	(63 602)
Total	7 559 676	2 742 611	2 100 367	272 182	-	12 674 833

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	288 688	31 836	-	11 439 556	11 760 080
Dépôts en devises	-	-	-	823 603	823 603
Dettes rattachées	-	-	-	91 152	91 150
Total	288 688	31 836	-	12 354 311	12 674 833

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 673.123 mDT au 31/12/2024 contre 723.675 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	224 159	298 939	(74 780)	(25,0%)
Emprunts obligataires	216 315	288 207	(71 892)	(24,9%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 844	10 732	(2 888)	(26,9%)
Ressources spéciales (*)	448 964	424 736	24 228	5,7%
Ressources extérieures	150 686	166 308	(15 622)	(9,4%)
Ressources budgétaires	311 069	275 717	35 352	12,8%
Ecart de conversion sur emprunts	(13 696)	(18 136)	4 440	24,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	905	847	58	6,8%
Total	673 123	723 675	(50 552)	(7,0%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	17 844	64 714	141 209	-	224 159
Emprunts obligataires	392	10 000	64 714	141 209	-	216 315
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	7 844	-	-	-	7 844
Ressources spéciales	311 069	1 878	20 156	74 639	41 221	448 964
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	973	20 156	74 639	41 221	136 990
Ressources budgétaires	311 069	-	-	-	-	311 069
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	905	-	-	-	905
Total	311 461	19 722	84 870	215 848	41 221	673 123

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	23 355	8 832	-	191 972	224 159
Emprunts obligataires	22 600	8 500	-	185 215	216 315
Intérêts à payer emprunts obligataires	755	332	-	6 757	7 844
Ressources spéciales	-	-	-	448 964	448 964
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	136 990	136 990
Ressources budgétaires	-	-	-	311 069	311 069
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	905	905
Total	23 355	8 832	-	640 936	673 123

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 871.483 mDT au 31/12/2024 contre 757.659 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 113.824 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Etat, impôts et taxes	61 608	40 551	21 057	51,9%
Impôts sur les sociétés	120 440	97 071	23 369	24,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	24 781	22 881	1 900	8,3%
Organismes sociaux	58 054	52 988	5 066	9,6%
Comptes d'ajustement devises passifs	2 671	7 022	(4 351)	(62,0%)
Devises reçues en instance d'affectation	34 816	14 381	20 435	142,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(135)	(1 240)	1 105	89,1%
Congés à payer	14 081	14 333	(252)	(1,8%)
Produits perçus d'avance	11 073	8 923	2 150	24,1%
Excédents de caisse	11 734	9 645	2 089	21,7%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	78 836	49 182	29 654	60,3%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	94 484	105 346	(10 862)	(10,3%)
Comptes de régularisation	56 747	36 960	19 787	53,5%
Comptes Etatiques créditeurs	967	894	73	8,2%
Créditeur divers	54 102	66 838	(12 736)	(19,1%)
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 152	7 085	67	0,9%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 095	17	0,0%
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 909	26 399	510	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	626	625	1	0,2%

Provisions pour passifs et charges	66 949	52 204	14 745	28,2%
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	1 002	644	358	55,6%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	8 778	8 942	(164)	(1,8%)
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	9 329	5 699	3 630	63,7%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 244	-	-
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	3 893	3 821	72	1,9%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	42 703	31 854	10 849	34,1%
Total	871 483	757 659	113 824	15,0%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2024 s'élève à 8.778 mDT contre 8.942 mDT au 31/12/2023.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé : 3%
- Taux d'actualisation financière : 10,0%
- Espérance de vie : 74,5 ans pour les hommes
: 78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA : 580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.161.580 mDT au 31/12/2024 contre 2.004.283 mDT au 31/12/2023 , soit une augmentation de 157.297 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2024
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	515 540	51 800	-	-	-	-	-	567 340
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	575 791	80 000	-	-	-	-	-	655 791
Actions propres	(4 339)	-	-	(14)	9	-	-	(4 344)
Modification Comptables	-	-	-	-	-	-	(40 975)	(40 975)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	46 795	500	-	-	-	-	839	48 134
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	442	57 713	(57 120)	-	-	-	-	1 035
Résultat net de l'exercice	190 013	(190 013)	-	-	-	254 557	-	254 557
Total	2 004 283	-	(57 120)	(14)	9	254 557	(40 136)	2 161 580

4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	254 557	190 013	64 544	25,4%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	531 961	530 083	1 878	0,4%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	2 116	1 574	542	25,6%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,011	2,994	1,017	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.281.276 mDT au 31/12/2024 contre 1.445.525 mDT au 31/12/2023. Il se décompose comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
Contre garanties	210 000	401 000	(191 000)	(47,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	62 248	61 112	1 136	1,9%
Cessions de créances	123 000	90 000	33 000	36,7%
b- En faveur de la clientèle	805 873	813 258	(7 385)	(0,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	85 924	76 582	9 342	12,2%
Débiteurs par lettres de garanties	42 373	60 082	(17 709)	(29,5%)
Débiteurs par obligations cautionnées	24 606	25 000	(394)	(1,6%)
Débiteurs par cautions fiscales	60 154	68 475	(8 321)	(12,2%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	589 327	578 545	10 782	1,9%
Avals billets de trésorerie	-	1 050	(1 050)	(100,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 489	3 524	(35)	(1,0%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 281 276	1 445 525	(164 249)	(11,4%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	395 248	395 248
b- En faveur de la clientèle	618	-	-	805 255	805 873
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	618	-	-	1 280 658	1 281 276

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 579.834 mDT au 31/12/2024 contre 475.072 au 31/12/2023. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	432	-	-	540 695	541 127
Crédits documentaires Export	-	-	-	38 707	38 707
Total	432	-	-	579 402	579 834

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 4.816.110 mDT au 31/12/2024 contre 3.811.828 mDT au 31/12/2023. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de créances	3 086 931	2 082 649	1 004 282	48,2%
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	31 588	19 706	11 882	60,3%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	31 588	19 706	11 882	60,3%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	195 357	179 258	16 099	9,0%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	195 357	179 258	16 099	9,0%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	237 409	198 620	38 789	19,5%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	237 409	198 620	38 789	19,5%
Total	464 354	397 584	66 770	16,8%

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises Associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	31 588	31 588
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	31 588	31 588
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	195 357	195 357
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	195 357	195 357
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	237 409	237 409
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	237 409	237 409
Total	-	-	-	464 354	464 354

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2024 (1)-(2)	Montant non libéré 2023
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	2 000	2 000	-	2 000
Total	5 328	4 496	832	2 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2024 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues des banques	215 050	-	215 050	268 817	(53 767)	(20,0%)
Garanties reçues de l'État	6 527 323	477 311	7 004 634	6 451 445	553 189	8,6%
Fonds Budgétaires & Dotation	79 251	331 087	410 338	406 261	4 077	1,0%
SOTUGAR	17 212	27 891	45 103	51 322	(6 219)	(12,1%)
FNG	18 230	35 638	53 868	50 492	3 376	6,7%
FGIC	-	266	266	266	(0)	(0,1%)
FNE	-	-	-	86	(86)	(100,0%)
Garanties de l'État	6 412 631	82 429	6 495 060	5 943 021	552 039	9,3%
Garanties reçues de la clientèle	780 480	1 363 888	2 144 368	2 348 471	(204 103)	(8,7%)
Garanties Hypothécaires	571 597	1 324 256	1 895 853	2 155 837	(259 984)	(12,1%)
Garanties financières	208 883	39 632	248 515	192 634	55 881	29,0%
Total	7 522 853	1 841 199	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.579.252 mDT au 31/12/2024 contre 1.617.138 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une régression de 2,3%. Ils s'analysent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 083	6 122	1 961	32,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3	768	(765)	(99,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	7 133	3 579	3 554	99,3%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	928	1 472	(544)	(37,0%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	19	303	(284)	(93,7%)
Opérations avec la clientèle	1 541 027	1 573 428	(32 401)	(2,1%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	366 021	304 635	61 386	20,2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 175 006	1 268 793	(93 787)	(7,4%)
Autres intérêts et revenus assimilés	30 142	37 588	(7 446)	(19,8%)
Total	1 579 252	1 617 138	(37 886)	(2,3%)

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 163.013 mDT au 31/12/2024 contre 145.462 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	90 914	70 575	20 339	28,8%
Commissions en produits sur opérations monétiques	14 604	15 199	(595)	(3,9%)
Commissions en produits sur opérations de change	1 720	1 590	130	8,2%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	6 896	6 842	54	0,8%
Commissions en produits sur location de coffres forts	59	52	7	13,5%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	21 967	23 965	(1 998)	(8,3%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	1 853	2 771	(918)	(33,1%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	367	660	(293)	(44,4%)
Commissions en produits diverses	24 633	23 808	825	3,5%
Total	163 013	145 462	17 551	12,1%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 46.992 mDT au 31/12/2024 contre 45.362 mDT au 31/12/2023 soit une augmentation de 1.630 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2024	2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	18 510	14 394	4 116	28,6%
Intérêts nets sur bons de trésor	18 510	14 394	4 116	28,6%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	1 536	(95)	1 631	1716,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	1 364	191	1 173	614,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(23)	(316)	293	92,7%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	195	30	165	550,0%
Gains nets sur opérations de change	26 946	31 063	(4 117)	(13,3%)
Résultat sur opérations de change	17 302	27 761	(10 459)	(37,7%)
Commissions sur change manuel	9 644	3 302	6 342	192,1%
Total	46 992	45 362	1 630	3,6%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 499.905 mDT au 31/12/2024 contre 349.624 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 43,0%. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	369 738	270 312	99 426	36,8%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	2 556	1 475	1 081	73,3%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 908	2 018	(110)	(5,5%)
Revenus des titres de participation Autres	6 276	4 894	1 382	28,2%
Revenus des titres participatifs	8 522	7 168	1 354	18,9%
Revenus des obligations	83 649	41 564	42 085	101,3%
Revenus des fonds gérés	27 256	22 193	5 063	22,8%
Total	499 905	349 624	150 281	43,0%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.308.081 mDT au 31/12/2024 contre 1.170.994 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 11,7% . Ils s'analysent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(419 300)	(432 863)	13 563	(3,1%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(418 163)	(428 836)	10 673	(2,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(400)	(2 319)	1 919	(82,8%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(177)	(740)	563	(76,1%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(560)	(968)	408	(42,1%)
Opérations avec la clientèle	(854 542)	(698 177)	(156 365)	22,4%
Intérêts sur comptes à vue	(82 900)	(63 479)	(19 421)	30,6%
Intérêts sur comptes d'épargne	(281 936)	(256 816)	(25 120)	9,8%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(489 706)	(377 882)	(111 824)	29,6%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(33 459)	(39 097)	5 638	(14,4%)
Autres intérêts et charges assimilés	(780)	(857)	77	(9,0%)
Total	(1 308 081)	(1 170 994)	(137 087)	11,7%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 216.616 mDT au 31/12/2024 contre 293.672 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 77.056 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(208 749)	(310 895)	102 146	(32,9%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(172 220)	(215 913)	43 693	(20,2%)
Dotations aux provisions additionnelles	(92 442)	(99 050)	6 608	(6,7%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(50 765)	50 765	(100,0%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	40 207	50 349	(10 142)	(20,1%)
Reprise de provisions additionnelles	15 675	19 408	(3 733)	(19,2%)
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	22 642	43 107	(20 465)	(47,5%)
Reprises de provisions collectives sur créances non classées	13 565	-	13 565	-
Pertes sur créances cédées et radiées	(27 493)	(47 998)	20 505	(42,7%)
Autres créances passées par pertes	(5 740)	(6 671)	931	(14,0%)
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	3 055	5 173	(2 118)	(40,9%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées et radiées	4 851	4 467	384	8,6%
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	-	(541)	541	(100,0%)
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(15 030)	(14 970)	(60)	0,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	4 181	2 509	1 672	66,6%
Dotation nette pour risques et charges	(7 868)	17 223	(25 091)	145,7%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(15 278)	(19 066)	3 788	(19,9%)
Reprises de provisions pour risques et charges	7 410	36 289	(28 879)	(79,6%)
Total	(216 616)	(293 672)	77 056	(26,2%)

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 15.046 mDT au 31/12/2024 contre une perte de 10.959 mDT au 31/12/2023. Il se détaille comme suit:

	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(588)	(5 870)	5 282	(90,0%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(9 881)	(12 247)	2 366	(19,3%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(339)	(1 076)	737	(68,5%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	21 222	4 144	17 078	412,1%
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 632	4 045	587	14,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	-	45	(45)	(100,0%)
Total	15 046	(10 959)	26 005	(237,3%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 273.467 mDT au 31/12/2024 contre 267.022 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2,4%. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Salaires	(190 968)	(185 751)	(5 217)	2,8%
Charges sociales et fiscales	(57 869)	(57 517)	(352)	0,6%
Autres charges du personnel	(20 342)	(18 191)	(2 151)	11,8%
Charges sur assurance collectives et IDR	(4 540)	(4 634)	94	(2,0%)
Charges sur congés à payer	252	(929)	1 181	(127,1%)
Total	(273 467)	(267 022)	(6 445)	2,4%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 99.975 mDT au 31/12/2024 contre 95.163 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 5,1%. Elles se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(97 798)	(92 243)	(5 555)	6,0%
Loyers et charges locatives	(3 277)	(2 883)	(394)	13,7%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(8 928)	(6 794)	(2 134)	31,4%
Primes d'assurances	(1 339)	(1 445)	106	(7,3%)
Impôts et taxes	(5 844)	(5 566)	(278)	5,0%
Fournitures de bureau	(3 658)	(3 786)	128	(3,4%)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(4 035)	(2 951)	(1 084)	36,7%
Missions et réceptions	(540)	(567)	27	(4,8%)
Dons et cotisations	(287)	(391)	104	(26,6%)
Jetons de présence	(474)	(398)	(76)	19,1%
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 156)	(2 256)	100	(4,4%)
Travaux exécutés par des tiers	(8 393)	(8 625)	232	(2,7%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 666)	(2 769)	103	(3,7%)
Frais de publicité	(2 377)	(5 070)	2 693	(53,1%)
Transports et déplacements	(10 634)	(9 365)	(1 269)	13,6%
Participation au budget de l'APTBEF	(817)	(741)	(76)	10,3%
Documentation centrale	(1 062)	(1 108)	46	(4,2%)
Frais de contrôle médical	(144)	(177)	33	(18,6%)
Frais de formation et d'inscription	(521)	(943)	422	(44,8%)
Contribution au fonds de garantie bancaire	(28 602)	(25 314)	(3 288)	13,0%

Contribution sociale de solidarité	(12 044)	(11 094)	(950)	8,6%
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 177)	(2 920)	743	25,4%
Total	(99 975)	(95 163)	(4 812)	5,1%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 339 mDT au 31/12/2024 contre un gain de 19 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	33	52	(19)	(36,5%)
Déficits de caisse	(7)	(9)	2	22,2%
Pénalités et amendes fiscales	(365)	(24)	(341)	(1420,8%)
Total	(339)	19	(358)	(1884,2%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(12 044)	(11 094)	(950)	(8,6%)
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	-	(693)	693	100,0%
Total	(12 044)	(11 787)	(257)	(2,2%)

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 944.339 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 774.557 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 131.924 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 750.202 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 260.475 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 130.694 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024 un flux de trésorerie net négatif de 1.525.968 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 463.416 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.972.928 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 16.456 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 104.846 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 71.892 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 24.170 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 57.110 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 5.378.275 mDT au 31/12/2024 contre aussi un solde négatif de 4.691.800 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2024:

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	132 017	94 567	37 450	39,6%
- Avoirs en caisse en dinars	66 965	64 291	2 674	4,2%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
- Correspondants débiteurs en dinars	24 052	9 190	14 862	161,7%
- Correspondants créditeurs en dinars	(8 664)	(14 729)	6 065	41,2%
Liquidités en devises :	318 532	141 299	177 233	125,4%
- Caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
- Avoirs à la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
- Correspondants débiteurs en devises	213 212	78 011	135 201	173,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(3 919)	(1 246)	(2 673)	(214,5%)
Emprunts en dinars	(6 052 600)	(5 056 499)	(996 101)	(19,7%)
Emprunts en devises	(1 224)	(17 049)	15 825	92,8%
Placements inférieurs à 3 mois	225 000	145 882	79 118	54,2%
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)

8- Passifs Éventuels

1- Dans le cadre de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire concernant le report des échéances durant la période de la pandémie covid-19, aucune provision n'a été constatée courant l'exercice 2024 et ce compte tenu de l'état des lieux communiqué par l'avocat mandaté par le Conseil Bancaire et Financier.

2- En application des dispositions de la loi 2024-41 du 02/08/2024, les banques sont tenues de procéder à la réduction du taux d'intérêt fixe applicable aux prêts en cours de remboursement ou aux nouveaux prêts, lorsque la durée totale de remboursement dépasse sept ans, et ce si la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de présentation de la demande de réduction par l'emprunteur dépasse huit pour cent du reste du principal de la dette, sans tenir compte desdits intérêts. Dans ce cadre, la BNA a enregistré depuis le 02/08/2024, 235 demandes dont 181 uniquement ont été acceptées. Le montant total des intérêts ristournés au titre de l'exercice 2024 est de 105 mDT.

Au titre d'exercice 2025, le nombre des demandes éligibles aux mesures de l'abattement des intérêts s'élève à 1 814 demandes pour un impact éventuel sur le Produit Net Bancaire estimé à 2.692 mDT.

9- Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun évènement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	3 232	125	3 107
Total	3 232	125	3 107

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 304.788 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
BNA Assurances	Compte de Placement	FILIALE	75 000
BNA Assurances	Certificat de dépôt	FILIALE	65 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 500
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	26 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	81 966
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	472
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	2 500
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	5 500
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	15 850
Total			304 788

3- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 1.699 mDT.

4- Au cours de l'année 2018, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 35 MD.

Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 75 MD au 31/12/2024.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 576)	1 124
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(400)	3 600
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 422)	3 578
Total		23 000	19 105	(9 668)	9 437

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 576.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(793)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(3 015)	885
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	(930)	19 070
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	20 000	-	20 000
Total		576 957	497 125	(72 489)	424 636

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2024 s'élèvent à 3.482 mD.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2024 s'élève à 381mD;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2024 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total					36 497

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2024 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.149 mDT.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
SICAR INVEST	7 187	4 000	-	478	-	1 400
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	2 000	278
TUNIS-RE	5 000	2 000	-	900	200	907
BNA Assurances	15 000	3 200	1 000	1 400	-	2 199
SODINO	-	-	400	-	-	72
Total	27 187	9 200	1 400	2 778	2 200	4 857

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
TUNIS-RE	6 000	10 864
BNA Assurances	8 000	14 486
Total	14 000	25 350

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2024 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2024		Intérêts de l'exercice 2024	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 891	-	93	-
SIVIA	-	3 676	1	-
ESSOUKNA	20	-	12	-
AGRO-SERVICES	-	65	-	-
TIS	-	640	-	(4)
BNA CAPITAUX	-	2 144	-	61
LES ŒILLETES	-	1	-	-
SOFINREC	-	279	1	-
POS	-	39	-	7
SOGEST	2 402	-	318	-
EL MEDINA	-	270	18	-
SICAR INVEST	-	1 748	-	34
SOIVM SICAF	-	4	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1	-	-
SODET SUD	-	37	-	-
TUNIS-RE	-	2 820	1	-
ZIED	-	-	-	-
BNA Assurances	-	3 995	-	73
GENERALE DES VENTES	-	16	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2024 , un montant de 166.696 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	52 755
LES ŒILLETES	10 345
ESSOUKNA	32 180
SIVIA	33 042
EL MADINA	34 505
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	1 550
TIS	261
Total	166 696

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2024	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	125	111	151	420

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
CTAMA	2 000	3 621
Total	2 000	3 621

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2024 s'élève à 4.472 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7.526 mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 157.651 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	41 151
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total			157 651

6- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2024, comme suit :

Partie liée	Solde au
	Débiteur Crédeur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES	- 2 206

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2024 à 311.069 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 2 161 580 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 213 582 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 742 265 KDT (soit 76,11% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 16 245 907 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 882 813 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 910 899 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 7 812 414 KDT au 31 décembre 2024 et représente un poste important du bilan (34,79% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024 (soit environ 32% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 305 184 KDT au 31 décembre 2024. Ils ont connu une hausse de 449 554 KDT (+8,87%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (5 378 275) KDT au 31 décembre 2024, contre (4 691 800) KDT au 31 décembre 2023. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la Banque au 31 décembre 2024, totalisent 2 850 295 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (OCT, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULEDH, etc.) envers la Banque qui totalisent 1 526 416 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 154 115 KDT (+11,23%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 1 058 080 KDT au 31 décembre 2024, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 975 299 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par la Banque totalisent 382 824 KDT au 31 décembre 2024 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, ETAP, CTF, Les Ciments de Bizerte, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 201 487 KDT et 221 706 KDT au 31 décembre 2024, après l'opération d'augmentation de capital (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire

de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2024 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la Banque a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque.

- 3) La Note 3.9 des états financiers indique que la Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la Banque a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67 004 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25 771 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de (41 233) KDT dont une modification comptable de (40 975) KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024

1) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	3 232	125	3 107
Total en KDT	3 232	125	3 107

2) Enveloppe de fonds gérés confiée à la filiale SICAR INVEST

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque signée avec la filiale SICAR INVEST au cours des exercices précédents, telle qu'amendée par l'avenant du 31 décembre 2022, la BNA Bank a confié à cette filiale financière la gestion d'une nouvelle enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche au cours de l'exercice 2024, d'un montant global de 70 000 KDT s'analysant comme suit :

Fonds géré	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000
Fonds géré 28 bis	2023	25 000	25 000
Fonds géré 28 ter	2023	20 000	20 000
Total en KDT		70 000	70 000

3) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 304 788 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2024
BNA Assurances	Compte de placement	Filiale	75 000
BNA Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	65 500
Tunis Ré	Compte de placement	Entreprise associée	26 500
Tunis Ré	Certificat de dépôt	Entreprise associée	2 500
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	26 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	81 966
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	472
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	2 500
SOFINREC	Certificat de dépôt	Filiale	5 500
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	15 850
Total en KDT			304 788

4) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 157 651 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	41 151
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total en KDT			157 651

5) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir divers risques

La BNA Bank a conclu avec la CTAMA Assurances, le 10 avril 2023, un contrat d'assurance destiné à couvrir divers risques : globale banque, flotte automobile, vol et incendie, assurance individuelle, assurance groupe, etc.

La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 KDT.

6) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2024, s'élève à 4 149 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 446 KDT au 31 décembre 2024, dont un montant de 25 533 KDT sur fonds propres et ressources extérieures. La convention de prise en charge par l'État, concernant notamment les crédits agricoles accordés sur fonds propres et ressources extérieurs, a été signée entre la BNA Bank et l'État le 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties jusqu'à ce jour. À cet effet, une demande de remboursement a été déposée par la BNA Bank en date du 1^{er} mars 2024. Signalons, enfin, que le remboursement du principal desdits crédits agricoles abandonnés devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. L'encours brut de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2024.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 311 069 KDT au 31 décembre 2024. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2024, totalisent 1 776 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouvrés par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2024, seul le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « *Cautions, avals et autres garanties donnés* » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouvrés par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouvrés par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égal montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « *Engagements hors bilan* » au 31 décembre 2024.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;

- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

L'encours total desdites créances prises en charge par l'État s'élève à 308 KDT au 31 décembre 2024.

7) Contrat d'assurance conclu avec la filiale BNA Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, le 1^{er} juin 2022 auprès de sa filiale BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 1 699 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 4 472 KDT.

9) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. Le montant décaissé par la Banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7 526 KDT.

10) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la	Loyer HT 2024
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	11 193
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	9 860
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total en DT					36 497

11) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2024, un solde cumulé (net de provisions) de 9 437 KDT, se détaillant comme suit :

<i>Fonds gérés</i>	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 470	(892)	578
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	1 935	(1 378)	557
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	2 700	(1 576)	1 124
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(5 422)	3 578
Total en KDT		23 000	19 105	(9 668)	9 437

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1er octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties au cours des exercices précédents, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de ladite convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche, d'un montant cumulé de 576 957 KDT (dont un montant de 70 000 KDT confié en 2024 au titre de l'exercice 2023). La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

<i>Fonds gérés</i>	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(793)	(41)
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(3 015)	885
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	(930)	19 070
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 bis	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 ter	2023	20 000	20 000	-	20 000
Total en KDT		576 957	497 125	(72 489)	424 636

Au cours de l'exercice 2024, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 482 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

12) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2024. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

<i>Fonds gérés</i>	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

13) Conventions conclues avec Placement obligatoire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligatoire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligatoire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 381 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

14) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction,
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon,
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

15) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 au comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
SICAR INVEST	7 187	4 000	-	478	-	1 400
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	2 000	278
Tunis Ré	5 000	2 000	-	900	200	907
BNA Assurances	15 000	3 200	1 000	1 400	-	2 199
SODINO	-	-	400	-	-	72
Total en KDT	27 187	9 200	1 400	2 778	2 200	4 857

16) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2022-01	Total en KDT
Encours au 31/12/2024	-	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	-	125	111	151	420

17) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2024
Tunis Ré	6 000	10 864
BNA Assurances	8 000	14 486
Total en KDT	14 000	25 350

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2024
CTAMA Assurances	2 000	3 621
Total en KDT	2 000	3 621

18) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2024, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2024		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2024	
	<i>Débiteurs</i>	<i>Créditeurs</i>	<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	1 891	-	93	-
SIVIA	-	3 676 1		-
ESSOUKNA	20	-	12	-
Agro-Services	-	65	-	-
TIS	-	640 -		(4)
BNA Capitaux	-	2 144	-	61
Les Œillets	-	1	-	-
SOFINREC	-	279	1	-
Placement Obligataire SICAV	-	39	-	7
SOGEST	2 402	-	318	-
EL MEDINA	-	270	18	-
SICAR INVEST	-	1 748	-	34
SOVIM SICAF	-	4	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF Participations BNA	-	1	-	-
SODET Sud	-	37	-	-
Tunis Ré	-	2 820	1	-
ZIED	-	-	-	-
BNA Assurances	-	3 995	-	73
GEVE	-	16	-	-
Total en KDT	4 313	15 736	444	171

19) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 166 696 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours au 31/12/2024
SIMPAR	52 755
Les Œillets	10 345
ESSOUKNA	32 180
SIVIA	33 042
EL MEDINA	34 505
SOGEST	55
SODET Sud	2 003
SOFINREC	1 550
TIS	261
Total en KDT	166 696

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) *Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général par Intérim*

Le Directeur Général par Intérim a été nommé par décision du Conseil d'Administration de la BNA Bank lors de sa réunion en date du 09 mars 2023.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 29 avril 2024, a décidé de maintenir, pour le Directeur Général par Intérim, les mêmes avantages dont bénéficie le Directeur Général Adjoint qui se composent de 12 salaires mensuels et de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement et 13ème mois), de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois).

En outre, le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 11 juillet 2024, a décidé d'attribuer au Directeur Général par Intérim une prime annuelle variable qui est calculée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n°89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

2) *Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs*

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2024, comme suit :

- Un montant de 4 000 DT (brut) par séance et par présence pour le président du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 24 000 DT (brut) ;
- Un montant de 2 000 DT (brut) par séance et par présence pour chaque membre du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 12 000 DT (brut) ;
- Un montant de 2 000 DT (net) pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques par séance et par présence avec un plafond annuel de 12 000 DT (net) pour chacun d'eux ;

- Un montant 1 000 DT (net) par séance et par présence pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 6 000 DT (net) pour chacun d'eux.

Notons que les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, et ce, à compter du 30 avril 2024.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la BNA Bank, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 280 250 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	144 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	136 250
Total en DT	280 250

3) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général par Intérim	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	369 312	186 466
Avantages postérieurs à l'emploi	29 357	-
Total en DT	398 669	186 466

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Noureddine HAJJI et Mr Tarek SAHLI.

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>5.1</i>	87 570	71 106
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>5.2</i>	686 090	591 089
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	<i>5.3</i>	3 290 567	2 963 958
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	<i>5.4</i>	158 104	15 237
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	<i>5.5</i>	642 253	606 413
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	<i>5.6</i>	153 670	129 311
<i>AC 7</i> - Autres actifs	<i>5.7</i>	157 645	175 403
TOTAL ACTIF		5 175 899	4 552 517
<u>PASSIF</u>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	<i>5.8</i>	292 723	197 132
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>5.9</i>	188 100	52 457
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>5.10</i>	3 779 710	3 393 517
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	<i>5.11</i>	54 838	75 495
<i>PA 5</i> - Autres passifs	<i>5.12</i>	312 097	314 576
TOTAL PASSIF		4 627 468	4 033 177
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		394 327	366 400
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice		54 093	52 929
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<i>5.13</i>	548 431	519 340
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 175 899	4 552 517

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	836 322	881 937
HB 2 - Crédits documentaires	5.15	529 008	324 015
HB 3 - Actifs donnés en garantie	5.16	274 000	197 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 116 059	1 402 952
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	374 869	296 011
HB 5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		374 877	296 019
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	5.19	1 882 025	1 850 985
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 882 025	1 850 985

ÉTAT DE RÉSULTAT
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire :			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	<i>5.20</i>	368 838	331 550
<i>PR 2</i> - Commissions	<i>5.21</i>	77 855	71 131
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>5.22</i>	25 723	26 784
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	<i>5.23</i>	47 438	35 388
Total produits d'exploitation bancaire		519 854	464 853
Charges d'exploitation bancaire :			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<i>5.24</i>	-189 336	-153 996
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		-9 811	-8 678
Total charges d'exploitation bancaire		-199 147	-162 674
PRODUIT NET BANCAIRE		320 707	302 179
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	<i>5.25</i>	-17 829	-20 073
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>5.26</i>	4 960	4 207
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation		241	532
<i>CH 6</i> - Charges de personnel	<i>5.27</i>	-135 220	-128 088
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation	<i>5.28</i>	-75 229	-66 737
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		-10 186	-9 939
RESULTAT D'EXPLOITATION		87 444	82 081
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	<i>5.29</i>	3 671	830
<i>CH 11</i> - Impôts sur les bénéfices	<i>5.30</i>	-37 022	-29 982
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		54 093	52 929
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		54 093	52 929
Effets des modifications comptables			-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		54 093	52 929
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	<i>5.31</i>	2,704	2,646

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		471 696	424 333
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-194 478	-162 982
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-66 771	-42 667
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		2	33
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-350 221	-158 237
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		384 152	214 324
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-178 888	-161 930
Titres de placement / titres de transaction		-142 867	-3 472
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		256	22 745
Sommes versées à l'État		-50 002	-43 345
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		-127 121	88 802
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		42 960	33 930
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-26 402	-104 515
Acquisitions / cessions sur immobilisations		-31 858	-72 470
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		-15 300	-143 055
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		-21 542	-20 297
Dividendes versés		-24 981	-25 122
Plus ou moins-value sur cession Titres		3 073	0
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		-43 450	-45 419
VARIATION DE TRÉSORERIE		-185 871	-99 672
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		304 838	404 510
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	<i>5.32</i>	118 967	304 838

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties au 31 décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2024
Actionnaires Tunisiens	559	17 758 280	88 791 400	88,785
<u>Personnes Morales</u>	<u>38</u>	<u>12 197 384</u>	<u>60 986 920</u>	<u>60,982</u>
<u>Personnes Physiques</u>	<u>521</u>	<u>5 560 896</u>	<u>27 804 480</u>	<u>27,802</u>
Groupe CARTE	<u>3</u>	<u>7 902 638</u>	<u>39 513 190</u>	<u>39,51</u>
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	50 000	250 000	0,25
Groupe TAMARZISTE	<u>7</u>	<u>2 589 105</u>	<u>12 945 525</u>	<u>12,945</u>
PERSONNES PHYSIQUES	5	368 842	1 844 210	1,844
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,18
Groupe Mohamed RIAHI	<u>2</u>	<u>994 000</u>	<u>4 970 000</u>	<u>4,97</u>
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
Famille SELLAMI	<u>12</u>	<u>1 897 496</u>	<u>9 487 480</u>	<u>9,487</u>
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 053 385	5 266 925	5,267
STRAMICA	1	590 652	2 953 260	2,953
STIB	1	95 955	479 775	0,48
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
Famille Héritiers TAHER BOURICHA	<u>5</u>	<u>972 689</u>	<u>4 863 445</u>	<u>4,863</u>
PERSONNES PHYSIQUES	4	936 672	4 683 360	4,683
AMATAB	1	36 017	180 085	0,18
Héritiers SADOK BEN SEDRINE	<u>12</u>	<u>1 170 725</u>	<u>5 853 625</u>	<u>5,853</u>
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 170 725	5 853 625	5,853
Héritiers JEMAA BEN SEDRINE	<u>5</u>	<u>467 307</u>	<u>2 336 535</u>	<u>2,336</u>
PERSONNES PHYSIQUES	5	467 307	2 336 535	2,336
Mr Saâd HAJ KHELIFA	<u>2</u>	<u>318 626</u>	<u>1 593 130</u>	<u>1,593</u>
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339

<i>Famille BOUAOUADJA</i>	<u>4</u>	<u>272 736</u>	<u>1 363 680</u>	<u>1,364</u>
<i>PERSONNES PHYSIQUES</i>	4	272 736	1 363 680	1,364
<i>ASSURANCES</i>	2	12 906	64 530	0,065
<i>SICAV</i>	1	997	4 985	0,005
<i>FONDS</i>	3	981	4 905	0,005
<i>Autres Personnes Morales</i>	19	117 617	588 085	0,588
<i>M Med Rached CHEBIL</i>	1	55 602	278 010	0,278
<i>M Abdessalem BEN AYED</i>	1	98 134	490 670	0,491
<i>Autres Personnes Physiques</i>	480	886 721	4 433 605	4,433
<i>Actions non créées</i>	-	<u>17 676</u>	<u>88 380</u>	<u>0,088</u>
<i>Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes</i>		17 676	88 380	0,088
<i>Actionnaires Etrangers</i>	7	2 225 573	11 127 865	11,127
<i>Personnes Morales non résidentes</i>	<u>1</u>	<u>2 217 766</u>	<u>11 088 830</u>	<u>11,088</u>
<i>BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS</i>	1	2 217 766	11 088 830	11,088
<i>Personnes Physiques non résidentes</i>	<u>8</u>	<u>7 807</u>	<u>39 035</u>	<u>0,039</u>
<i>Personnes physiques non résidentes</i>	8	7 807	39 035	0,039
TOTAL	<u>566</u>	<u>20 001 529</u>	<u>100 007 645</u>	<u>100</u>

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(ii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iii) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(iv) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° **2025-01 du 29 janvier 2025**.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de **9 982 KTND**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2024, s'élèvent à **52 926 KDT**.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2023, à **18 237 KDT**.

Au 31 décembre 2024, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **19 004 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- | | |
|---------------------|------|
| - Immeubles | 5% |
| - Fonds de commerce | 5% |
| - Travaux | 10 % |
| - Coffres forts | 5 % |

- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d’exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d’arrêté, utilisé pour l’ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu’au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l’indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l’absence de norme comptable tunisienne spécifique à l’évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d’assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d’assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l’assureur d’un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l’exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l’UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges de personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 IMPACT DE L'APPLICATION DE LA LOI 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l’article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d’éligibilité, de réduire de moitié le taux d’intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans.

Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

A ce stade, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élèverait à 81,1 MDT au 31 décembre 2024.

L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à **3 069 KDT** (Cf. note **5.30**).

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 87 570 KDT contre 71 106 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Caisses	43 878	33 853
Comptes ordinaires BCT	43 692	37 253
Total en KDT	87 570	71 106

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 686 090 KDT contre 591 089 KDT au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque Centrale de Tunisie	302 409	194 264
Banques de dépôts	67 132	125 274
Pension livrée	109 999	99 999
Banques non-résidentes	31 700	63 603
Organismes Financiers Spécialisés	174 274	107 503
Créances rattachées :	1 095	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	31	37
- A la pension livrée	545	409
Total en KDT	686 090	591 089

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	302 409	-	-	-	302 409
Banque de dépôt	67 132	-	-	-	67 132
Banques non résidentes	31 700	-	-	-	31 700
Pensions livrées	109 999	-	-	-	109 999
Organismes Financiers Spécialisés	46 596	27 907	69 187	30 584	174 274
Créances rattachées :	1 095	-	-	-	1 095
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	31	-	-	-	31
- A la pension livrée	545	-	-	-	545
Total en KDT	558 512	27 907	69 187	30 584	686 090

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	302 409	302 409
- Placements en devises	-	-	302 409	302 409
Banque de dépôt (2)			67 132	67 132
- Placements en devises			67 132	67 132
Pension livrée (3)	-	-	109 999	109 999
- Pension livrée	-	-	109 999	109 999
Organismes Financiers spécialisés (4)	-	-	174 274	174 274
Banques non résidentes (5)	5	-	31 695	31 700
- Comptes Lori	5	-	-	5
- Comptes Nostri	-	-	31 695	31 695
Créances Rattachées (6)	-	-	1 095	1 095
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	-	-	31	31
- A la pension livrée	-	-	545	545
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4) +(5) +(6)	5	-	686 085	686 090

NOTE 5.3- CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3 290 567 KDT contre 2 963 958 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille escompte	-1	3 025 519	2 725 275
- Activités hors leasing		2 765 577	2 499 324
- Activité de leasing		259 942	225 951
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	169 693	151 646
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 254	18 313
Autres crédits à la clientèle	-4	284 585	267 877
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		9 670	13 002
TOTAL BRUT EN KDT		3 511 721	3 176 113
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		-13 236	-13 096
Moins : Provisions	-5	-207 918	-199 059
- Provisions individuelles		-154 992	-156 016
- dont provisions additionnelles		-19 004	-18 237
- Provisions collectives		-52 926	-43 043
TOTAL NET EN KDT	-6	3 290 567	2 963 958

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients.

Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 284 585 KDT contre un solde de 267 877 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances douteuses	193 770	190 097
Valeurs impayées	29 373	14 590
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	51 815	59 639
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises (i)	9 627	3 551
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	284 585	267 877

(i) *Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage.*

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2023	199 059
Dotations sur provisions individuelles	16 899
- Dont provisions additionnelles	3 631
Dotations aux provisions collectives	9 882
Reprises sur provisions (i)	-17 922
Provisions au 31 décembre 2024	207 918

(i) *Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit :*

Reprises sur les créances douteuses	8 732
- Dont reprises sur provisions additionnelles	869
Reprises sur créances radiées	9 190
- Dont reprises sur provisions additionnelles	1 798
Total des reprises sur créances douteuses	17 922

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	169 693	-	-	-	169 693
<i>Crédits sur ressources ordinaires</i>	752 468	433 318	1 095 514	484 278	2 765 577
<i>Créances leasing</i>	20 567	67 739	165 252	6 384	259 942
<i>Avances sur CAT et bons de caisse</i>	2 455	7 102	70	-	9 627
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	8 003	1 868	7 028	5 355	22 254
<i>Créances Impayés</i>	29 373	-	-	-	29 373
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	223 192	4 819	12 187	5 387	245 585
<i>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</i>	9 670	-	-	-	9 670
Total	1 215 422	514 845	1 280 050	501 404	3 511 721
<i>Moins : Agios Réservés</i>					-13 236
<i>Moins : provisions Individuelles</i>					-154 992
<i>Moins : Provisions collectives</i>					-52 926
Total créances nettes en KDT					3 290 567

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2024 :

	31/12/2024	31/12/2023
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	3 308 685	2 976 629
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	203 036	199 484
Engagement Total Brut	3 511 721	3 176 113
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-13 236	-13 096
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 498 485	3 163 017
<i>Moins : provisions individuelles</i>	-154 992	-156 016
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 343 493	3 007 001
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-52 926	-43 043
Total des engagements nets d'agios et de provisions	3 290 567	2 963 958

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

	31/12/2024	31/12/2023
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	3 308 685	2 976 629
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	807 176	568 740
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	203 036	199 484
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	8 670	7 991
Engagement Total Brut	4 327 567	3 752 844
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-13 236	-13 096
Créances clientèle nettes d'agios réservés	4 314 331	3 739 748
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	-154 992	-156 016
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	-1 989	-1 990
Total provisions individuelles	-156 981	-158 006
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	4 157 350	3 581 742
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-52 926	-43 043
Total des engagements nets d'agios et des provisions	4 104 424	3 538 699

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 158 104 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 15 237 KDT au 31 décembre 2023. Il se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de transaction (BTA-BTC)	155 347	14 562
Titres de placement à revenu variable	0	0
Créances rattachées sur titres de transaction	2 757	675
Total en KDT	158 104	15 237

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 642 253 KDT contre 606 413 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	9 415	5 715
Titres d'investissement	604 388	576 743
Créances rattachées aux titres d'investissement	26 552	22 074
Total brut en KDT	643 654	607 831
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	-1 401	-1 418
Total net en KDT (iii)	642 253	606 413

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison Sociale	Montants en KDT
	VC au 31/12/2024
SIDCO-SICAR	1 648
NOUVELLE SOTIM	800
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	3 299

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2023	Créances rattachées 2023	Total au 31/12/2023	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2024	Créances rattachées 2024	Total au 31/12/2024	Cumul des provisions au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises sur provisions 2024	Cumul des provisions au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	-	3 299	-1 392	-	-	-1 392	1 907
Parts dans les entreprises liées	5 715	-	5 715	3 700		9 415	-	9 415	-26	0	17	-9	9 406
Titres d'investissement (*)	402 740	17 697	420 437		-82 355	320 385	13 901	334 286	-	-	-	-	334 286
Emprunt National (*)	129 000	4 080	133 080	112 000		241 000	10 501	251 501	-	-	-	-	251 501
SICAR Fonds gérés (*)	45 003	297	45 300		-2 000	43 003	2150	45 153	-	-	-	-	45 153
Total en KDT	585 757	22 074	607 831	115 700	-84 355	617 102	26 552	643 654	-1 418	0	17	-1 401	642 253

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 153 670 KDT au 31 décembre 2024 contre 129 311 KDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs brutes en début de période	311 033	238 794
Acquisitions	34 664	72 767
Cessions / Apurements	-1 065	-528
Valeurs brutes en fin de période	344 632	311 033
Amortissements	-190 962	-181 722
Valeurs nettes en fin de période	153 670	129 311

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Cessions/ Apurements 2024	Reclass-ements 2024	V. Brute au 31/12/2024	Total Amortissements au 31/12/2023	Dotations/ Reprises 2024	Cessions / Apurements 2024	Total Amortiss-ements 2024	V.C. N au 31/12/2024
Immobilisations Incorporables	73 240	379	-	573	74 192	-66 577	-4 657	1	-71 233	2 959
Agencements et aménagements	52 755	925	-48	1 633	55 266	-42 653	-1 946	48	-44 551	10 715
Immobilisations d'exploitation	38 888	0	-		38 888	-29 935	-1 155	0	-31 090	7 798
Immobilisations hors exploitation	783	0	-649		134	-711	-29	605	-135	-1
Terrain	40 387	0	-		40 387	-		0		40 387
Matériel de Transport	1 219	223	-116		1 325	-863	-105	116	-852	473
Fonds de Commerce	788	0			788	-546	-18	1	-563	225
Mobilier et Matériels	45 272	588	-175	1 935	47 620	-40 437	-2 276	175	-42 538	5 082
Immobilisations en cours	57 701	32 549	-77	-4 141	86 032	-	-	0		86 032
TOTAL EN KDT	311 033	34 664	-1065	0	344 632	-181 722	-10 186	946	-190 962	153 670

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 157 645 KDT au 31 décembre 2024 contre 147 196 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs divers	(i)	80 410	72 589
Fonds d'indemnité de départ à la retraite		25 145	23 176
Comptes de régularisation	(ii)	21 882	19 598
Comptes de Stocks		151	264
Créances prises en charge par l'État		79	303
Charges à répartir		23	108
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	30 517	60 491
Total brut des autres actifs		158 207	176 529
Provisions pour dépréciation des autres actifs		-562	-1126
Total net des autres actifs		157 645	175 403

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et avances au personnel	60 100	53 441
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	502	335
Retenues à la source	610	356
Autres débiteurs divers	19 198	18 457
Total des débiteurs divers	80 410	72 589

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 827	5 772
Produits à recevoir	8 191	3 618
Compensations reçues	578	1 760
Débites à régulariser et divers	8 286	8 448
Total des Comptes de régularisation	21 882	19 598

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille encaissement	197 808	143 914
Comptes exigibles après encaissement	-167 291	-83 423
Total comptes exigibles après encaissement	30 517	60 491

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 292 723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde 197 132 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts au jour le jour et à terme	291 825	197 000
Dettes rattachées	898	132
Total en KDT	292 723	197 132

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 188 100 KDT au 31 décembre 2024 contre 52 457 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques de dépôt (i)	179 500	40 000
Banques non-résidentes (ii)	8 518	12 408
Organismes financiers spécialisés (iii)	42	40
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	40	9
Total en KDT	188 100	52 457

(i) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts au jour le jour et à terme	179 500	40 000
Total Banques de dépôt en KDT	179 500	40 000

(ii) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	8 518	12 408
Total banques non-résidentes en KDT	8 518	12 408

(iii) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	42	40
Total en KDT	42	40

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	2 080	-	6 438	8 518
- Comptes NOSTRI	-	-	6 438	6 438
- Compte LORI	2 080	-	-	2 080
Emprunts au jour le jour	-	-	179 500	179 500
Total Établissements Bancaires (1)	2 080	-	185 938	188 018
Avoirs en compte	-	-	42	42
Total Établissements Financiers (2)	-	-	42	42
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	40	40
Total des dettes rattachées (3)	-	-	40	40
Total en KDT (1) + (2) + (3)	2 080	-	186 020	188 100

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 779 710 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3 393 517 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	(i)	2 005 978	1 759 663
Comptes d'épargne	(ii)	1 032 550	932 772
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	552 584	522 151
DAT/BC échus non remboursés		9 615	11 043
Autres sommes dues à la clientèle		113 885	108 832
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	56 500	52 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		8 598	6 556
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 779 710	3 393 517

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Compagnies d'assurances	3 188	12 401
Entreprises publiques	324 016	281 085
Autres clientèles commerciales	696 546	533 496
Comptes de non-résidents	444 613	439 771
Clients particuliers	537 615	492 910
Total des comptes à vue en KDT	2 005 978	1 759 663

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes spéciaux d'épargne	<i>(a)</i>	913 692	821 807
Comptes d'épargne investissement		42	154
Comptes d'épargne logement		89 654	83 969
Autres comptes d'épargne	<i>(b)</i>	29 162	26 842
Total des comptes d'épargne en KDT		1 032 550	932 772

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse		325 185	347 035
Dépôts à terme		192 757	140 638
Placements en devises		34 642	34 478
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT		552 584	522 151

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		31/12/2024	31/12/2023
Sociétés publiques		3 000	0
Sociétés privées		53 500	52 500
Total des certificats de dépôts en KDT		56 500	52 500

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 54 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 75 495 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Ressources Étatiques :	3 913	4 319
- <i>FOPRODI</i>	0	211
- <i>FONAPRA</i>	3 913	4 108
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	0	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	114	343
Ligne BAD BCT	428	1 014
Fonds Premier logement BCT	1 608	1 678
Ligne BERD 2	0	14 837
Emprunt AFD	20 371	28 599
Ligne FADES BCT	4 207	5 889
Autres fonds extérieurs :	22 128	13 456
- <i>Ligne Italienne</i>	6 197	7 490
- <i>Ligne FODEP</i>	0	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	1 638	1 761
- <i>Ligne BEI</i>	0	406
- <i>Encours FADES</i>	39	172
- <i>Ligne NATIXIS</i>	1 055	1 711
- <i>Ligne BIRD</i>	2 096	0
- <i>Ligne SUISSE</i>	11 103	1 903
Dettes rattachées à des ressources spéciales	472	263
Subvention SUNREF AFD	1 148	4 332
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	54 838	75 495

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 312 097 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 314 576 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Provisions	<i>-1</i>	28 669	29 889
Comptes de régularisation	<i>-2</i>	166 330	191 387
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		23 176	23 176
Créditeurs divers		93 922	70 124
Total des autres passifs en KDT		312 097	314 576

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 989	1 990
Provisions pour risques et charges		12 587	14 334
Provisions pour congés à payer		14 093	13 565
Total des provisions en KDT		28 669	29 889

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer		48 732	45 688
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		1 428	916
Crédits à régulariser et divers		116 170	144 783
Total des comptes de régularisation en KDT		166 330	191 387

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2023, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2024 à 548 431 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	52 929	519 340
Affectation résultat exercice 2023 (*)	-	-	-	25 000	2 927	-	-27 927	0
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	54 093	54 093
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431

(*) : Décisions de l'AGO du 26 avril 2024.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 39 594 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Rubriques	Montants au 31 décembre 2024 en KDT
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	-
Réserves à régime spécial	-
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	-
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014	39 594

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 836 322 KDT contre un solde de 881 937 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
En faveur d'établissements bancaires et financiers	543 749	613 903
En faveur de la clientèle	292 573	268 034
- <i>Cautions fiscales</i>	<i>19 465</i>	<i>20 401</i>
- <i>Cautions pour marchés</i>	<i>149 726</i>	<i>120 843</i>
• <i>En devises</i>	<i>7 776</i>	<i>8 567</i>
• <i>En dinars</i>	<i>141 950</i>	<i>112 276</i>
- <i>Cautions douanières</i>	<i>43 541</i>	<i>53 875</i>
- <i>Cautions diverses</i>	<i>68 559</i>	<i>64 551</i>
• <i>En devises</i>	<i>27 902</i>	<i>38 560</i>
• <i>En dinars</i>	<i>40 657</i>	<i>25 991</i>
- <i>Obligations cautionnées</i>	<i>11 282</i>	<i>8 364</i>
	836 322	881 937

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 529 008 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 324 015 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	5 737	15 317
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	523 271	308 698
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>364 832</i>	<i>200 987</i>
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>158 439</i>	<i>107 711</i>
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	529 008	324 015

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 274 000 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197 000 KDT au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Effets finançables donnés en garantie	0	98 000
BTA donnés en garantie	274 000	99 000
Total	274 000	197 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2024, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 374 869 KDT contre 296 011 KDT au 31 décembre 2023.

NOTE 5.18 - ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 882 025 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	177 703	167 591
Garanties reçues des banques	526 473	595 687
- <i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	0	0
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	526 473	595 687
Nantissements titres	42 283	29 047
Garanties reçues de la clientèle	1 135 566	1 058 660
Total des garanties reçues en KDT	1 882 025	1 850 985

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

Achat au comptant	4 345 KDT
Vente au comptant	3 482 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

Achat à terme	116 941 KDT
Vente à terme	166 246 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 368 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331 550 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (i)	37 107	26 379
Produits sur opérations de crédit (ii)	308 520	286 618
Revenus assimilés (iii)	23 211	18 553
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	368 838	331 550

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Marché Monétaire au jour le jour	1 520	3 300
Marché Monétaire en devises	19 948	16 390
Autres	15 639	6 689
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire en KDT	37 107	26 379

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	252 581	235 585
Comptes courants débiteurs	27 652	25 826
Leasing	26 414	23 952
Crédits sur ressources extérieures	1097	723
Créances douteuses ou litigieuses	776	532
Total des Produits sur opérations de crédit en KDT	308 520	286 618

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 447	5 125
Commissions de découverts	3 589	2 227
Commissions sur billets de trésorerie	84	72
Report-Déport	12 386	8 773
Autres Intérêts assimilés (dont Factoring)	1 705	2 356
Total des revenus assimilés en KDT	23 211	18 553

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 855 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 71 131 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	56 590	52 080
Commissions de tenues de comptes	6 265	6 243
Commissions sur opérations de change manuel	173	157
Autres commissions (*)	14 827	12 651
Total des commissions en KDT	77 855	71 131

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 26 784 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Gains sur opérations BTA-BTCT	3 426	1 393
Autres gains	30 142	34 003
Autres pertes	-7 845	-8 612
Total en KDT	25 723	26 784

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2024 un montant de 47 438 KDT contre 35 388 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	27 347	30 650
<i>Dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	25 247	28 711
Dividendes sur portefeuille titres de participation	863	658
Intérêts sur emprunt national	19 228	4 080
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	47 438	35 388

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 189 336 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 153 996 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	25 312	15 378
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	150 788	130 346
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	2 305	3 124
Charges assimilées	10 931	5 148
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	189 336	153 996

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	32 569	28 464
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	45 683	36 673
Comptes d'épargne	66 141	60 467
Certificats de dépôts	6 395	4 742
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	150 788	130 346

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 829 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 20 073 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions (i)	33 783	30 486
<i>dont provisions collectives</i>	9 882	8 753
<i>et dont provisions additionnelles</i>	3 631	2 338
Reprises sur provisions (ii)	-27 234	-26 077
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	-2 667	-5 009
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	694	10
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	160	246
Créances radiées	10 467	16 914
Récupération sur créances radiées	-41	-1 506
Total en KDT	17 829	20 073

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	16 899	20 041
<i>dont provisions additionnelles</i>	3 631	2 338
Dotations aux provisions collectives	9 882	8 753
Dotations aux provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	7002	998
Dotations aux provisions des autres actifs courants	0	694
Total des dotations aux provisions en KDT	33 783	30 486

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2024 se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	17 921	23 302
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	869	1 298
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)</i>	7 392	3 711
Reprise sur provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	0	815
Reprises sur provisions pour risques et charges	9 313	1 485
Reprises sur provisions des autres actifs courants	0	475
Total des reprises sur provisions en KDT	27 234	26 077

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (4 960) KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de (4 207) KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	-3 645	-3 890
Plus ou moins-values sur cession de titres	-1298	-303
Dotations aux provisions	0	15
Reprises sur provisions	-17	-29
Total en KDT	-4 960	-4 207

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 128 088 KDT au 31 décembre 2023 à 135 220 KDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 7 132 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- ✓ L'augmentation légale des salaires, les augmentations individuelles et l'ancienneté qui sont de l'ordre de 8 784 KTND (+6,86%). Cette augmentation est atténuée par la variation des

effectifs -2 685 KTND (-2,1%) et ce suite au programme des départs aidés entamé depuis 2023.

- ✓ Le reste de la variation + 1 033 KTND est relatif au solde des rubriques en augmentation (contrat Assurance Groupe, les départs aidés, charge de retraite) et des rubriques en diminution (Congé à payer et intéressement)
- ✓ Pour la troisième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 964 KDT contre 5 201 KDT en 2023, soit une variation positive de 763 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- ✓ Les effectifs de la banque sont passés de 1 172 ETP en 2023 à 1 177 ETP en 2024 soit une augmentation de 6 ETP, cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2024 a vu la poursuite du programme d'accompagnement de nos collaborateurs dans le cadre du projet de transformation IT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 75 229 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 66 737 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Travaux, fournitures et services extérieurs	46 267	40 264
Frais divers de gestion	14 270	12 883
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	9 330	8 701
Transport et déplacements	1 320	1 213
Impôts et taxes	4 016	3 650
Autres charges d'exploitation	26	26
Total en KDT	75 229	66 737

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 671 KDT au 31 décembre 2024 contre 830 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	2 687	299
Autres produits exceptionnels	3 073	1226
Autres pertes exceptionnelles	-2 089	-695
Total en KDT	3 671	830

NOTE 5.30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité et la taxe conjoncturelle, enregistrés en 2024, totalisent un montant de 37 022 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		84 785
+ Réintégrations (y compris les provisions)		47 755
- Déductions (y compris les provisions)		-30 809
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		101 731
Réinvestissement exonéré		-25 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		76 731
Impôt sur les sociétés (40%)	(1)	30 692
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	(2)	3 069
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2024)	(3)	3 069
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	192
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		37 022

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net attribuable aux actionnaires	54 093	52 929
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	2,704	2,646

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 118 967 KDT contre 304 838 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2024	31/12/2023
Caisses	43 878	33 853
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43 692	37 253
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	31 700	63 603
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	302 409	194 264
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	67 132	125 274
Pensions livrées	109 999	99 999
Banque Centrale (comptes ordinaires)	-17 825	
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-274 000	-197 000
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	-179 500	-40 000
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	-8 518	-12 408
Total en KDT	118 967	304 838

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

Contrats antérieurs à 2024	Produits 2024	Charges 2024 en KDT
Produits de prévoyance	380	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	97
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	31	542
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 769	-
Produits d'épargne et de capitalisation	654	-
Total	2 834	639

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1er novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2024 un produit de 1 755 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Date des contrats	Charges 2024 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	04/01/2024	5 120
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	01/12/2021	3261
Total		8 381

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1er mars 2023 au 28 février 2025.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- L'UBCI a conclu avec la CARTE une convention de mise à disposition de personnel. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2024.
- L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE.
Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de 2024 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 819 KDT.
- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.
- L'UBCI a signé le 26/12/2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 5 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

- **Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et aux avenants s’y rattachant :**

Au cours de 2021 et après la finalisation de l’opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe la CARTE entraînant le changement de contrôle de l’UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d’effet le 19 mars 2021.

Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l’UBCI jusqu’à la migration vers un nouveau système d’information.

Il a fait l’objet d’un premier avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d’utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d’assistance à la migration.

Au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l’UBCI et BNP Paribas portant notamment sur la prorogation des délais d’utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Par ailleurs, au cours de 2024, deux avenants au contrat TSA ont été conclus entre l’UBCI et BNP Paribas en date du 01 juillet 2024 et du 13 novembre 2024.

Ces deux avenants ont porté notamment sur le la prorogation des délais d’utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les charges engagées par la banque au titre de 2024, relatives aux prestations de services informatiques et d’assistance à la migration s’élèvent à 15 865 KDT.

- **Placement en Dépôt à Terme :**

Les charges d’intérêts supportées par l’UBCI en 2024 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s’élèvent à 9 629 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant total des commissions facturés par l’UBCI au titre de 2024 s’élève à 81 KDT et se détaille comme suit :

Société	Total des commissions de dépôt et de distribution
Hannibal SICAV	3
UBCI Univers actions SICAV	11
UBCI FCP-CEA	67

- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2024 s'élève à 26 KDT.
- En 2023 l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « UBCI 2023-1 » conclu le 16 juin 2023 et portant sur un montant de 15 000 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2024 s'élèvent à 225 KDT et les produits des placements à 293 KDT.
 - « UBCI 2023-2 » conclu le 26 décembre 2023 et portant sur un montant de 10 000 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2024 s'élèvent à 150 KDT et les produits des placements à 372 KDT.
- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR :
 - « UBCI-PROLATEX 2022 », portant sur un montant de 438 KDT ;
Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2024 s'élève 7 KDT et les produits des placements à 6 KDT.
 - « UBCI-ULC 2022 », portant sur un montant de 7 250 KDT ;
Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2024 s'élève 109 KDT et produits des placements à 106 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-XPACK 2017 », portant sur un montant de 2 000 KDT ;
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2024 à l'UBCI la totalité du montant initial dudit fonds géré soit 2 000 KDT, ainsi que les plus-values et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 1 297 KDT et 93 KDT.

La charge supportée par la banque en 2024 s'élève à 82 KDT.
 - « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 2 800 KDT ;
Conformément à cette convention, la charge relative à 2024 s'élève à 4 KDT et les intérêts des placements à 19 KDT.
 - « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2024 s'élève à 10 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention en remplacement de celle signée en septembre 2015 avec sa filiale UBCI Bourse ayant été absorbée par Union Capital en 2024.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque. Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
Le montant des produits relatifs à 2024 s'élève à 40 KDT.
- En date du 1er avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Le montant des produits relatifs à 2024 s'élève à 15 KDT.

- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions règlementaires avec sa filiale UCDS. Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.
- L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er Juillet 2024, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 01 juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2024, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 286 KDT.

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2024 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe CARTE	35 401	23 176
Groupe SELLAMI	16 700	-
Société CFE Tunisie	13 750	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	3 424	-
Groupe BOURICHA	197	-
Total des Engagements des parties liées	69 472	23 176

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2024 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien. Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2024.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 239 KDT dont une rémunération brute variable de 500 KDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 1 577 KDT dont 338 KDT de charges fiscales et sociales.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'élève à 329 KDT dont une rémunération brute variable de 110 KDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 418 KDT dont 89 KDT de charges fiscales et sociales.
- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge comptabilisée à ce titre en 2024 s'élève à 565 KDT dont 90 KDT revenant aux membres des comités réglementaires.

NOTE 5.34 – CONTRÔLES EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification sociale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

La banque a reçu en date du 23 Décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

NOTE 5.35 – PASSIFS EVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 5.36 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 548 431 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 093 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 290 567 KDT, représentant 64% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 209 907 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 5.3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 446 693 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôles en cours » qui décrit que la banque a reçu :
 - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
 - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1^{er} janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note « 3.9 Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

RAPPORT SPECIAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des nouvelles conventions suivantes :

La CARTE :

Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire

L'UBCI a signé, en date du 04 janvier 2024 un contrat d'assurance groupe pour le personnel de l'UBCI (Maladie, décès, invalidité) avec La CARTE.

Ce contrat ayant été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 20 février 2024, prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

La charge engagée par la banque au titre de 2024, s'élève à 5 120 KDT.

Union Capital

Votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024 a autorisé les opérations suivantes :

- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1^{er} juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
- L'UBCI a conclu une convention de mutualisation des fonctions supports avec UNION CAPITAL, effective à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette convention, à périmètre évolutif, couvre plusieurs domaines tels que l'entretien des locaux, les systèmes

d'information, le conseil juridique, les ressources humaines, la communication et la conformité. Elle prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 15 000 DT hors TVA, avec un renouvellement automatique par tacite reconduction.

- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL.

Cette convention prend effet le 1^{er} juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.

Aucun produit n'a été constaté par la banque en 2024 au titre de ces conventions.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et renouvelées au cours de l'exercice 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La CARTE et la CARTE Vie

Contrat de bancassurance conclu avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2024, se présentent comme suit:

Natures des prestations	Produits 2024 en KDT	Charges 2024 en KDT
Produits de prévoyance	380	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	97
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	31	542
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 769	-
Produits d'épargne et de capitalisation	654	-
Total	2 834	639

Contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE

L'UBCI a signé, le 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, qui mandate l'UBCI pour vendre et percevoir, pour son propre compte, des primes d'assurance liées aux services offrant une protection contre tout sinistre pouvant survenir au domicile des clients titulaires de comptes domiciliés à l'UBCI, qu'ils bénéficient ou non de crédits.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 1 755 KDT au cours de l'exercice 2024.

Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1er mars 2023 au 28 février 2025.

Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu le 1^{er} décembre 2021 avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2024.

Contrat « Indemnités de départ à la retraite » avec la CARTE Vie

L'UBCI a souscrit un contrat d'assurance vie avec la CARTE Vie pour date d'effet le 1^{er} décembre 2021 et ayant pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

A ce titre, l'UBCI a constaté une charge nette à hauteur de 3 261 KDT au cours de l'exercice 2024.

Contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et avenants s'y rattachant conclus avec BNP PARIBAS

Votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Il a fait l'objet de six avenants après la première date de sa signature, dont deux au cours de l'exercice 2024, portant notamment sur une prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques.

Les avenants signés en 2024 ont été autorisés par votre conseil d'administration, respectivement, en dates du 29 août 2024 et 28 novembre 2024.

Les charges engagées par la banque au titre de l'exercice 2024, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 15 865 KDT.

INCOM

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de l'exercice 2024 s'élevant à 819 KDT ont été comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours.

Convention conclue avec les fonds

Convention de dépôt des actifs et la distribution des titres

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 juin 2013, les conventions de dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA.

Les commissions perçues par l'UBCI au titre de 2024 s'élèvent à 81 KDT et se détaillent comme suit :

Fonds	Commissions perçues
Hannibal SICAV UBCI	3
Univers actions SICAV	11
UBCI FCP-CEA	67
Total	81

Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour, autorisée par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2019, portant sur des dispositions complémentaires relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et à la loi FATCA.

Union Capital (UBCI Bourse)

Convention de mise à disposition du réseau

Votre conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue en date du 1^{er} décembre 2016 entre la banque et UBCI Bourse (ayant été absorbée par Union Capital), en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 26 KDT au cours de l'exercice 2024.

Convention de location

L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital) portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 40 KDT.

Convention de délégation de la fonction de RCCI

L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital), le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 15 KDT.

UBCI Capital Développement SICAR

Convention de Gestion de Fonds

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions de gestion de fonds, conclues entre la banque et sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, suivants :

- UBCI-XPACK 2017 : Convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 KDT.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2024 à l'UBCI la totalité du montant initial dudit fonds géré soit 2 000 KDT, ainsi que les plus-values et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 1 297 KDT et 93 KDT.
Les frais de gestion supportés par la banque en 2024 s'élèvent à 82 KDT.
- UBCI-MEDIBIO 2017 : Convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 19 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 4 KDT.
- UBCI-RECALL 2017 : Convention conclue le 03 octobre 2017 portant sur un montant de 4 500 KDT.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 2 340 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- UBCI-PROLATEX 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 438 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 6 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 7 KDT.
- UBCI-ULC 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 7 250 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 106 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 109 KDT.
- UBCI 2023-1 : Convention conclue le 16 juin 2023 portant sur 15 000 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 293 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 225 KDT.

- UBCI 2023-2 : Convention conclue le 29 décembre 2023 portant sur 10 000 KDT.

Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 372 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 150 KDT.

Convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

Tunisie Sécurité

Contrat de transport et de traitement de fonds

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Les charges supportées par la banque en 2024, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 286 KDT.

CAPSA CAPITAL PARTNERS

Conventions conclues avec CAPSA CAPITAL PARTNERS

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 000 KDT. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners.
- L'UBCI a signé en date du 26 décembre 2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».

Les produits de l'exercice au titre de cette convention s'élèvent à 5 KDT.

CAPSA CAPITALS PARTERS est détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2024, comme suit :

- Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du conseil d'administration.
Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du comité de nomination et de rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.
- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed KOUBAA en sa qualité de Directeur Général.
Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.
Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 a nommé Monsieur Noureddine TARHOUNI en qualité de Directeur Général Adjoint.
Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.
Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général Adjoint bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

2. Les obligations et engagements de l'UBCI envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	DG		DGA		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à Court Terme	1 577	500	418	110	565	565
Total	1 577	500	418	110	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Société DATN - Membre de Deloitte

Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Mohamed Lassaad Borji (Cabinet PricewaterhouseCoopers PwC Tunisie) et Mr. Mohamed Zied Chahed(Cabinet CPA).

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	91 161	74 536
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 453 133	908 701
AC3 Créances sur la clientèle (*)	3	5 405 362	5 371 583
AC5 Portefeuille d'investissement	4	1 064 643	997 459
AC6 Valeurs immobilisées	5	219 791	152 878
AC7 Autres actifs (*)	6	147 818	134 791
TOTAL ACTIF (*)		8 381 908	7 639 948
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	7	69 000	10 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	57 543	118 065
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 071 681	6 349 083
PA4 Emprunts et ressources spéciales	10	309 385	394 875
PA5 Autres passifs (*)	11	306 639	210 483
TOTAL PASSIF (*)		7 814 248	7 082 506
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	128 000
CP2 Réserves		495 087	495 087
CP5 Résultats reportés		(65 645)	(56 239)
CP6 Résultat de l'exercice		10 218	(9 406)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	567 660	557 442
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (*)		8 381 908	7 639 948

(*) Données comparatives au 31 décembre 2023 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "II.7. Retraitements des rubriques des états financiers").

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2024	31.12.2023	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	13	824 299	717 810
HB02	Crédits documentaires	14	234 286	264 524
HB03	Actifs donnés en garantie	15	69 000	10 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 127 585	992 334
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		16		
HB04	Engagements de financement donnés		415 807	416 503
HB05	Engagements sur titres		-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			415 807	416 503
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	17	1 662 830	1 450 112
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			415 807	416 503

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2024	Exercice 2023	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	613 358	573 118
PR2	Commissions (en produits)	19	89 390	89 404
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	17 758	17 742
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	82 070	83 072
Total produits d'exploitation bancaire		802 576	763 336	
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	22	406 215	392 209
CH2	Commissions encourues		16 195	13 810
Total charges d'exploitation bancaire		422 410	406 019	
PRODUIT NET BANCAIRE		380 166	357 317	
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(107 527)	(124 149)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	(8 652)	(8 136)
PR7	Autres produits d'exploitation		507	142
CH6	Frais de Personnel	25	(145 725)	(131 967)
CH7	Charges générales d'exploitation	26	(79 072)	(79 944)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(18 056)	(19 450)
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 641	(6 187)	
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	27	(3 323)	(1 639)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(6 929)	(1 570)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		11 389	(9 396)	
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	28	(1 171)	(10)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 218	(9 406)	
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		10 218	(9 406)	
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		29	0,0798	(0,0735)

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2024	Exercice 2023
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		714 685	680 723
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(424 566)	(397 260)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(14 204)	510
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		131 008	50 253
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		497 949	119 064
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(135 051)	(137 851)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(58 621)	(73 960)
Impôt sur les sociétés		(2 288)	(14 206)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		708 912	227 273
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		71 114	86 190
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(66 924)	299 614
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(81 404)	(31 068)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(77 214)	354 736
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		(29 779)	(8 158)
Remboursement d'emprunts		(25 375)	(25 581)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(28 166)	13 934
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(83 320)	(19 805)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		548 378	562 204
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		819 832	257 628
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	1 368 210	819 832

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 décembre 2024

Note I – Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont établis en conformité avec les dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, ainsi que celles de l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 approuvant les normes comptables sectorielles pour les opérations spécifiques aux établissements bancaires. Ils respectent également les notes et circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2024, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2024 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

- Rattachement des intérêts :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2024 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2024 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2024 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2024 sont en revanche inclus dans le résultat.

- Les intérêts et agios réservés :

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31 décembre 2024 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2024 sont en revanche inclus dans le résultat du 31 décembre 2024.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31 décembre 2024 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2024 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2024 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2024, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Les classes de risque sont définies comme suit :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2)** : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3)** : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

II-3-1. Provisions Individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars.

Les engagements inférieurs à 50 mille dinars

Les engagements inférieurs à 50 mille dinars ne font pas l'objet d'une étude au cas par cas. La banque effectue un provisionnement pour maintenir un taux de couverture acceptable comparé à celui des engagements douteux supérieurs à 50 mille dinars.

Au 31 décembre 2024, pour couvrir les risques liés aux engagements inférieurs à 50 mille dinars, la banque a constitué des provisions et des produits réservés d'un montant total de 66,9 millions de dinars représentant un taux de couverture de 70% des engagements classables mécaniquement par référence à un taux de couverture de 69,1% pour les engagements douteux supérieurs à 50 mille dinars.

Cela représente un taux de couverture de 91,7% des engagements classés parmi les actifs incertains, préoccupants ou compromis, totalisant 72,9 millions de dinars alors que les concours mécaniquement classables dans ces catégories s'élèvent à 95,4 millions de dinars au 31 décembre 2024.

Des travaux d'analyse approfondie de ces relations au cas par cas visant à justifier la classification et l'adéquation des provisions et agios réservés pour ces engagements ont été initiés et demeurent en cours à la date d'arrêté des états financiers. La banque anticipe qu'ils ne révéleront pas de carence significative.

Les engagements ayant fait l'objet de gel d'avoirs ou de confiscation

Au 31 décembre 2024, les engagements de certaines relations ayant fait l'objet de décisions de gel d'avoirs ou de confiscation ont été maintenus parmi les actifs nécessitant un suivi particulier. Cette approche est justifiée par l'absence des informations nécessaires pour déterminer la classe de risque appropriée. L'engagement total de ces sociétés s'est élevé à 102,3 millions de DT au 31 décembre 2024, avec des agios réservés de 21,1 millions de DT, représentant un taux de couverture de 21%.

II-3-2. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux banques n°91-24, la banque a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans ;

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction des :

- Agios réservés ;
- Garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ; et
- Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°9124.

II-3-3. Provisions Collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°91-24.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°91-24.

II-4. Les règles de classification et d'évaluation des titres et des revenus y afférents

II-4-1. Portefeuille titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement :

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation. Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués à la valeur de marché selon la courbe des taux des émissions souveraines publiée à la date de clôture de l'exercice 2024.
- Les titres de placement, sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois.

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

II-4-2. Portefeuille titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque. Ce portefeuille comprend notamment :

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Les fonds gérés placés chez les SICAR.

Les titres d'investissements sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Les plus-values latentes sur ces bons de trésor ne sont pas comptabilisées.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2024. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31 décembre 2024 :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- À la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- À chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieures libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

II-6. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition hors TVA déductible et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Cependant, par dérogation à cette règle, le siège social a été réévalué au cours de l'exercice 2000, ce qui a généré une réserve de réévaluation de 4 219 KDT inscrite parmi les capitaux propres. Il est important de noter que les amortissements cumulés sur cette réévaluation ont atteint 3 457 KDT au 31 décembre 2024.

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles & constructions	2%
Immeubles hors exploitation	10%
Mobiliers et matériels de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	5%
Matériel informatique	20%

Logiciels	20%
Droit au bail	2%
Licences	Sur la durée de la licence
Nouveau système d'information T24	10%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations :	10%

II-7. Retraitements des rubriques des états financiers

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, des retraitements au niveau de certaines rubriques de ces états ont été effectués.

Suite à ces retraitements, les données des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité comme suit :

(Montants exprimés en milliers de DT)

<i>Rubriques des états financiers</i>	Soldes retraités au 31/12/2023	Soldes publiés au 31/12/2023	Impact du retraitement
<i>Rubriques du BILAN</i>			
Créances sur la clientèle	5 371 583	5 366 376	5 207
Autres actifs	134 791	131 426	3 365
Total des actifs	7 639 948	7 631 376	8 572
Autres passifs	210 483	201 911	8 572
Total des passifs	7 082 506	7 073 934	8 572
Total des capitaux propres et passifs	7 639 948	7 631 376	8 572

II-8. Faits saillants de l'exercice

- 1- L'article premier de la loi n°2024-41 du 2 août 2024 a modifié l'article 412 (ter) du code de commerce en introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques, moyennant des conditions spécifiques.

Les produits d'intérêts répondant aux conditions légales prévues par l'article 412 (ter) ayant fait l'objet d'une demande pour le bénéfice de la mesure de réduction de taux, déposée avant le 31 décembre 2024, et qui ont été indûment comptabilisés parmi les produits de 2024 selon le taux d'intérêt initial de l'ancien échéancier, sont ajustés. L'impact de leur traitement sur les revenus dudit exercice est de 413 KDT.

- 2- Le conseil de la concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêt des états financiers par le conseil d'administration, le 26 mars 2025, aucune décision n'avait été communiquée à la banque. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêt des états financiers.

Note III – Notes explicatives

Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars tunisiens (1000 DT = 1 KDT)

III-1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 91 161 KDT au 31 décembre 2024 contre 74 536 KDT au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 16 625 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	57 685	42 786
Compte courant BCT	33 454	31 728
Compte courant postal	22	22
Total	91 161	74 536

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 1 453 133 KDT au 31 décembre 2024 contre 908 701 KDT au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 544 432 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	26 130	54 044
Prêts aux établissements bancaires	1 359 366	786 208
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	192	381
Total créances sur établissements bancaires	1 385 688	840 633
Avoirs en compte sur les établissements financiers	3 200	27 670
Prêts aux établissements financiers	63 784	40 398
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	461	-
Total créances sur établissements financiers	67 445	68 068
Total	1 453 133	908 701

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	26 130	-	-	-	26 130
Prêts aux établissements bancaires	1 359 366	-	-	-	1 359 366
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	192	-	-	-	192
Total créances sur établissements bancaires	1 385 688	-	-	-	1 385 688
Avoirs en compte sur les établissements financiers	3 200	-	-	-	3 200
Prêts aux établissements financiers	14 243	833	40 208	8 500	63 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	461	-	-	-	461
Total créances sur établissements financiers	17 904	833	40 208	8 500	67 445
Total	1 403 592	833	40 208	8 500	1 453 133

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	26 130	26 130
Prêts aux établissements bancaires	-	-	1 359 366	1 359 366
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	192	192
Total créances sur établissements bancaires	-	-	1 385 688	1 385 688
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	3 200	-	3 200
Prêts aux établissements financiers	258	-	63 526	63 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	461	461
Total créances sur établissements financiers	258	3 200	63 987	67 445
Total	258	3 200	1 449 675	1 453 133

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT et ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2024 un solde net de 5 405 362 KDT contre 5 371 583 KDT au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 33 779 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	601 401	528 219
Avances sur placements à terme et créances rattachées	18 465	64 844
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	1 578	3 843
Total comptes débiteurs & Autres créances	621 444	596 906
Portefeuille Escompte	843 155	854 616
Crédits à la clientèle non échus	3 898 563	3 855 360
Créances douteuses et litigieuses	307 435	333 922
Produits à recevoir (*)	46 613	42 661
Produits perçus d'avance	(31 979)	(18 743)
Créances impayées	547 032	404 719
Total autres concours à la clientèle (*)	5 610 819	5 472 535
Crédits sur ressources spéciales extérieures	79 132	108 595
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	996	954
Total Crédits sur ressources spéciales	80 128	109 549
Total brut des crédits accordés à la clientèle (*)	6 312 391	6 178 990
A déduire couverture :		
Agios réservés	(315 887)	(262 053)
Provisions individuelles (*)	(348 947)	(326 775)
Provision additionnelle	(129 162)	(117 306)
Provisions collectives	(113 033)	(101 273)
Total Provisions et agios	(907 029)	(807 407)
Total net des créances sur la clientèle (*)	5 405 362	5 371 583

(*) Données comparatives au 31 décembre 2023 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "II.7. Retraitements des rubriques des états financiers").

Les mouvements nets des engagements douteux ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Montant brut des engagements classés	1 089 029	1 002 692
Provisions au 31/12/N-1	332 082	333 482
Dotation de l'exercice	56 629	68 412
Reprise de l'exercice	(15 917)	(11 761)
Reprise de provision sur créances radiées	(15 414)	(58 051)
Provisions au 31/12/N	357 380	332 082
Dont provisions sur les engagements sains et autres provisions	5 918	-
Provisions sur engagements douteux au 31/12/N	351 462	332 082
Provision additionnelle	129 162	117 306
Total net des engagements douteux	608 405	553 304

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Montant brut des engagements classés	1 089 029	1 002 692
Agios réservés au 31/12/N-1	262 053	240 453
Dotation de l'exercice	79 718	62 520
Reprise de l'exercice	(21 037)	(17 030)
Reprise de provision sur créances radiées	(4 847)	(23 890)
Agios réservés au 31/12/N	315 887	262 053
Agios réservés sur les engagements sains	27 149	14 817
Agios réservés au 31/12/N sur les engagements douteux	288 738	247 236
Total des crédits accordés à la clientèle net des AR	800 291	755 456

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	440 269	161 132	601 401
Avances sur placements à terme	18 465	-	18 465
Portefeuille Escompte	841 269	1 886	843 155
Créances sur la clientèle non échues	3 816 599	161 096	3 977 695
Créances douteuses et litigieuses	-	307 435	307 435
Produits à recevoir	43 572	5 615	49 187
Produits perçus d'avance	(31 879)	(100)	(31 979)
Créances impayées	107 795	439 237	547 032
Total engagement bilan	5 236 090	1 076 301	6 312 391
Engagements hors bilan	1 173 397	12 728	1 186 125
Total engagement brut	6 409 487	1 089 029	7 498 516
Agios réservés	(27 149)	(288 738)	(315 887)
Provisions	(118 951)	(480 624)	(599 575)
Total agios réservés et provisions	(146 100)	(769 362)	(915 462)
Total engagement net	6 263 387	319 667	6 583 054

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	601 401	-	-	-	601 401
Avances sur placements à terme	11 257	786	6 422	-	18 465
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	1 578	-	-	-	1 578
Total comptes débiteurs & Autres créances	614 236	786	6 422	-	621 444
Portefeuille Escompte	534 842	308 313	-	-	843 155
Crédits à la clientèle non échus	1 211 321	628 969	1 461 535	596 738	3 898 563
Créances douteuses et litigieuses	307 435	-	-	-	307 435
Produits à recevoir	46 613	-	-	-	46 613
Produits perçus d'avance	(31 979)	-	-	-	(31 979)
Créances impayées	547 032	-	-	-	547 032
Total autres concours à la clientèle	2 615 264	937 282	1 461 535	596 738	5 610 819
Crédits sur ressources spéciales extérieures	8 795	12 357	46 364	11 616	79 132
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	996	-	-	-	996
Total Crédits sur ressources spéciales	9 791	12 357	46 364	11 616	80 128
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 239 291	950 425	1 514 321	608 354	6 312 391

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	13	-	601 388	601 401
Avances sur placements à terme	-	-	18 465	18 465
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	1 578	1 578
Total comptes débiteurs & Autres créances	13	-	621 431	621 444
Portefeuille Escompte	-	-	843 155	843 155
Crédits à la clientèle non échus	13 155	-	3 885 408	3 898 563
Créances douteuses et litigieuses	-	-	307 435	307 435
Produits à recevoir	-	-	46 613	46 613
Produits perçus d'avance	-	-	(31 979)	(31 979)
Créances impayées	-	-	547 032	547 032
Total autres concours à la clientèle	13 155	-	5 597 664	5 610 819
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	79 132	79 132
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	996	996
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	80 128	80 128
Total brut des crédits accordés à la clientèle	13 168	-	6 299 223	6 312 391

Note 4. Portefeuille d'investissement

4.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 064 643 KDT au 31 décembre 2024, contre 997 459 KDT au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 67 184 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Titres d'investissement (1)	1 016 845	963 915
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	40 657	39 776
Titres de participations (3)	102 280	89 216
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 159 782	1 092 907
Créances rattachées	40 287	31 326
Total brut du portefeuille d'investissement	1 200 069	1 124 233
Provisions	-135 426	-126 774
Total provisions et plus-value réservées	-135 426	-126 774
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 064 643	997 459

4.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur brute 31.12.23	646 244	312 671	5 000	89 216	39 776	1 092 907
Montant restant à libérer	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	27 267	2 789	1 219	51	-	31 326
Provisions & Agios réservés 31.12.23	(2 000)	(113 389)	-	(8 956)	(2 429)	(126 774)
Total net au 31.12.23	671 511	202 071	6 219	80 311	37 347	997 459
Acquisition 2024	190 063	5 000	-	15 039	881	210 983
Cession / Remboursements 2024	(124 224)	(15 909)	(2 000)	(1 975)	-	(144 108)
Valeur brute 31.12.24	712 083	301 762	3 000	102 280	40 657	1 159 782
Montant restant à libérer	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	25 683	14 315	231	58	-	40 287
Dotations	-	(11 686)	-	(1 262)	(162)	(13 110)
Reprise	-	3 838	-	80	540	4 458
Provisions & Agios réservés 31.12.24	(2 000)	(121 237)	-	(10 138)	(2 051)	(135 426)
Total net au 31.12.24	735 766	194 840	3 231	92 200	38 606	1 064 643

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Bons de trésor	620 383	595 276
Bons de Trésor	616 154	595 069
Décotes	544	716
Primes	(17 847)	(25 365)
Créances rattachées / Bons de trésor	21 532	24 856
Obligations (1.1)	115 383	76 235
Obligations brutes	113 232	75 824
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(2 000)
Créances rattachées	4 151	2 411
Fonds gérés (1.2)	194 840	202 072
Encours brut des fonds gérés	301 762	312 671
Provision sur fonds gérés	(121 237)	(113 389)
Créances rattachées	14 315	2 790
Compte courant associé	3 171	3 969
Compte courant associé	3 000	3 000
Créances rattachées	171	969
Titres participatifs	60	2 250
Titres participatifs	-	2 000
Créances rattachées	60	250
Total net	933 837	879 802

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	232	-	35 000
ATL 2023/1	800	-	10 000
SERVICOM 2016	2 000	2 000	20 000
BTE 2019	200	-	10 000
Emprunt National-2021	10 000	-	10 000
Emprunt National-2022	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB (4ème tranche)	10 000	-	100 000
Emprunt National 2023 CB (1ère tranche)	10 000	-	100 000
Emprunt National 2023 CB (3ème tranche)	10 000	-	100 000
Emprunt National 2023 4 ème tranche CB	20 000	-	200 000
EMPRUNT NATIONAL 2024 CB (1ère tranche)	10 000	-	100 000
EMPRUNT NATIONAL 2024 CB (2ème tranche)	10 000	-	100 000
EMPRUNT NATIONAL 2024 (3ème tranche) CB	10 000	-	100 000
EMPRUNT NATIONAL 2024 (4ème tranche) CB	10 000	-	100 000
Total	113 232	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 316 078 KDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.24
Fonds ATD SICAR	291 260	14 662	305 922	111 269
Fonds CHALLENGE SICAR	7 953	(184)	7 769	8 015
Fonds STB SICAR	180	(121)	59	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	(10)	918	523
Fonds SENED SICAR	1 441	(32)	1 409	1 250
Total	301 762	14 315	316 077	121 237

(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 40 657 KDT au 31 décembre 2024. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention direct	Provisions	Dividendes 2024
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	90,12%	1 048	78
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 892	616 269	53,36%	871	-
ATL	27 633	12 999 920	40,00%	-	3 900
SARI	132	1 319	4,00%	132	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,98%	-	157
Total	40 657			2 051	4 297

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation	102 280	89 216
Provisions sur titres de participation	(10 138)	(8 955)
Créances rattachées	58	51
Total	92 200	80 312

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2023
Titres cotés	1 540			-
CARTHAGE CEMENT	179	150 000	0,04%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	475	9 580	0	-

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2023
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	100 740			10 138
TUNISIE CLEARING	388	77 565	3,67%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	340
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	154
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,63%	57
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	401
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	90
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 581	2 000	20,15%	920
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1 487
FCPR ATID FUND	556	1 000	15,15%	216
FCPR TDF	1 623	249	26,24%	575
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	689
FCPR CAPITALEASEFUND1	160	2 000	24,91%	3
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	70
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	-
FCPR "ALTER MED"	3 152	1 500	11,09%	1 999
FCPR "TDF 2"	3 132	399	20,57%	1 513
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	354
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	437
FONDS YUNUS SOCIAL	1 500	5 000	19,15%	114
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	192
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	13,33%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	16,27%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	5 500	10 000	20,68%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	59,62%	-

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2023
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	751	7 508	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,16%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,73%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,86%	-
IRADETT 50	70	7 000	21,93%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,78%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,20%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	11,47%	-
FCPR SWING 3	1 000	-	-	-
FCPR TDF 4 MUSANADA 4	2 999	-	-	-
Fonds d'amorçage HEALTH TECH FUND	1 500	-	-	-
FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	4 000	-	-	-
Total	102 280			10 138

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2023	Résultat net 2023
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	3 364	(322)
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 755	(182)
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	26 154	1 002
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 892	5 660	196
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	27 633	131 029	19 472
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	132	(8 997)	(1 578)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	46 571	6 318

Note 5. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2024 à 219 791 KDT contre 152 878 KDT au 31 décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.23	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.24	Amort / Provision Cumul au 31.12.23	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.24	VCN au 31.12.24
1) Immobilisation Incorporelles	62 489	17 552	(151)	79 890	(57 019)	(6 799)	56	(63 762)	16 128
Logiciels 1	61 303	3 043	-	64 346	(56 814)	(2 221)	-	(59 035)	5 311
Logiciels 2	-	7 858	-	7 858	-	(784)	-	(784)	7 074
Logiciels 3	-	6 627	-	6 627	-	(3 786)	-	(3 786)	2 841
Droit au bail	429	-	(151)	278	(205)	(8)	56	(157)	121
Autres immobilisations incorporelles	757	24	-	781	-	-	-	-	781
2) Immobilisations Corporelles	205 570	39 898	(10 710)	234 758	(138 253)	(10 143)	1 615	(146 781)	87 977
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>103 384</u>	<u>24 640</u>	<u>-</u>	<u>128 024</u>	<u>(63 969)</u>	<u>(3 773)</u>	<u>-</u>	<u>(67 742)</u>	<u>60 282</u>
Terrains d'exploitation	5 329	24 338	-	29 667	-	-	-	-	29 667
Bâtiments	24 783	-	-	24 783	(9 253)	(489)	-	(9 742)	15 041
Aménagements de bâtiments	73 272	302	-	73 574	(54 716)	(3 284)	-	(58 000)	15 574
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>18 088</u>	<u>6 914</u>	<u>(8 950)</u>	<u>16 052</u>	<u>(8 504)</u>	<u>(272)</u>	<u>-</u>	<u>(8 776)</u>	<u>7 276</u>
Bâtiments	18 088	6 914	(8 950)	16 052	(8 504)	(272)	-	(8 776)	7 276
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>11 307</u>	<u>232</u>	<u>(323)</u>	<u>11 216</u>	<u>(7 549)</u>	<u>(680)</u>	<u>312</u>	<u>(7 917)</u>	<u>3 299</u>
Matériels de transport	8 857	-	(908)	7 949	(7 657)	(770)	774	(7 653)	296
<u>Matériels de transport en location financement</u>	<u>3 609</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 609</u>	<u>(1 697)</u>	<u>(722)</u>	<u>-</u>	<u>(2 419)</u>	<u>1 190</u>
Matériels informatique	53 130	8 101	(521)	60 710	(44 945)	(3 625)	521	(48 049)	12 661
Matériels de sécurité	7 162	6	(8)	7 160	(3 908)	(299)	8	(4 199)	2 961
Autres immobilisations	33	5	-	38	(24)	(2)	-	(26)	12
3) Immobilisations encours	80 091	53 123	(17 528)	115 686	-	-	-	-	115 686
Immobilisations corporelles encours	5 508	26 912	-	32 420	-	-	-	-	32 420
Immobilisations incorporelles encours	74 583	26 211	(17 528)	83 266	-	-	-	-	83 266
Total	348 150	110 573	(28 389)	430 334	(195 272)	(16 942)	1 671	(210 543)	219 791

Note 6. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 147 818 KDT contre 134 791 KDT au 31 décembre 2023, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Comptes d'attente (*)	98 425	87 807
Crédits & Avances aux Personnels	58 164	52 589
Impôts Actif	10 519	8 697
Charges reportées	182	865
Stocks Imprimés & Fournitures	2 034	2 006
Crédits pris en charge par l'Etat	221	221
Provisions pour risques et charges	(21 727)	(17 394)
Total (*)	147 818	134 791

(*) Données comparatives au 31 décembre 2023 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "II.7. Retraitements des rubriques des états financiers").

III-2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 7. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31 décembre 2024, cette rubrique accuse un solde de 69 000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 59 000 KDT par rapport au 31 décembre 2023.

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts auprès de la BCT Dinars	69 000	10 000
Total	69 000	10 000

Note 8. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 décembre 2024 un solde de 57 543 KDT contre un solde de 118 065 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5 476	41 489
Dépôts et avoirs des établissements financiers	52 067	76 576
Total	57 543	118 065

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Etablissements bancaires	5 476	41 489
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 331	1 461
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	40 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 145	28
Etablissements financiers	52 067	76 576
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	18 067	23 076
Emprunts auprès des établissements financiers	34 000	53 500
Total	57 543	118 065

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	5 476	-	-	-	5 476
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 331	-	-	-	4 331
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 145	-	-	-	1 145
<u>Etablissements financiers</u>	52 067	-	-	-	52 067
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	18 067	-	-	-	18 067
Emprunts auprès des établissements financiers	34 000	-	-	-	34 000
Total	57 543	-	-	-	57 543

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	5 476	5 476
Dépôts et avoirs des établissements financiers	37 317	5 367	9 383	52 067
Total	37 317	5 367	14 859	57 543

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 9. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 7 071 681 KDT au 31 décembre 2024 KDT contre 6 349 083 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Dépôts à vue	2 203 832	2 012 732
Dépôts à Terme	2 837 409	2 387 248
Comptes d'épargne	1 775 151	1 651 417
Autres sommes dues à la clientèle	239 113	279 670
Dettes rattachées	16 176	18 016
Total	7 071 681	6 349 083

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 203 832	-	-	-	2 203 832
Dépôts à Terme	1 586 843	1 181 389	69 177	-	2 837 409
Comptes d'épargne	1 775 151	-	-	-	1 775 151
Autres sommes dues à la clientèle	239 113	-	-	-	239 113
Dettes rattachées	16 176	-	-	-	16 176
Total	5 821 115	1 181 389	69 177	-	7 071 681

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	1 611	1 408	2 200 813	2 203 832
Dépôts à Terme	19 500	-	2 817 909	2 837 409
Comptes d'épargne	-	-	1 775 151	1 775 151
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	239 113	239 113
Dettes rattachées	-	-	16 176	16 176
Total	21 111	1 408	7 049 162	7 071 681

Note 10. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 309 385 KDT au 31 décembre 2024 contre 394 875 KDT au 31 décembre 2023 soit une diminution de 85 490 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts matérialisés	206 236	263 291
Emprunts Obligataires	13 126	15 000
Emprunts subordonnés	148 583	172 083
Pensions livrées	32 988	62 767
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 246	3 353
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 293	10 088
Ressources spéciales	103 149	131 584
Ressources extérieures	85 031	111 244
Ressources extérieures en dinars	58 271	77 627
Ressources extérieures en devises	26 760	33 617
Ressources budgétaires	17 293	19 139
Dettes rattachées sur ressources spéciales	825	1 201
Total	309 385	394 875

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Ressources extérieures en dinars	58 271	77 627
Ligne BIRD	1 265	2 187
Ligne Italienne	12 019	13 339
Ligne Espagnole	4 899	6 114
Ligne Française	4 731	5 742
Ligne FADES	1 970	2 997
Ligne KFW	33 168	46 469
Ligne AFD	219	779
Ressources extérieures en devises	26 760	33 617
Ligne BEI	26 760	33 402
Ligne Italienne	-	215
Ressources budgétaires	17 293	19 139
Total	102 324	130 383

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	40 388	25 942	57 406	82 500	206 236
Emprunts Obligataires	-	1 876	3 750	7 500	13 126
Emprunts subordonnés	9 915	13 084	50 584	75 000	148 583
Pensions livrées	24 123	8 865	-	-	32 988
Emprunts liés à des contrats de location financement	26	148	3 072	-	3 246
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	6 324	1 969	-	-	8 293
Ressources spéciales	2 952	15 834	61 748	22 615	103 149
Ressources extérieures	1 970	13 700	52 210	17 151	85 031
Ressources extérieures en dinars	114	10 356	38 051	9 750	58 271
Ressources extérieures en devises	1 856	3 344	14 159	7 401	26 760
Ressources budgétaires	157	2 134	9 538	5 464	17 293
Dettes rattachées sur ressources spéciales	825	-	-	-	825
Total	43 340	41 776	119 154	105 115	309 385

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	3 406	-	202 830	206 236
Emprunts Obligataires	160	-	12 966	13 126
Emprunts subordonnés	-	-	148 583	148 583
Pensions livrées	-	-	32 988	32 988
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 246	-	-	3 246
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	-	-	8 293	8 293
Ressources spéciales	-	-	103 149	103 149
Ressources extérieures	-	-	85 031	85 031

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Ressources extérieures en dinars	-	-	58 271	58 271
Ressources extérieures en devises	-	-	26 760	26 760
Ressources budgétaires	-	-	17 293	17 293
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	825	825
Total	3 406	-	305 979	309 385

Note 11. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 306 639 KDT au 31 décembre 2024 contre 210 483 KDT au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 96 156 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Frais liés au personnel	45 097	39 063
Divers frais à payer	22 194	23 178
Impôts Passifs	34 622	17 757
Provisions pour risques et charges	33 560	21 668
Provisions sur éléments du hors bilan (*)	8 433	5 307
Comptes d'attente (*)	162 733	103 510
Total (*)	306 639	210 483

(*) Données comparatives au 31 décembre 2023 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "II.7. Retraitements des rubriques des états financiers").

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Provisions pour divers risques et charges	25 576	13 671
Provisions pour litiges en cours	7 984	7 997
Total	33 560	21 668

III-3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 12. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2024 ont atteint 567 660 KDT contre 557 442 KDT fin 2023 soit une augmentation de 10 218 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible (*)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2023 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	149 908	156 081	2 790	1 185	(56 239)	(9 406)	557 442
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2022											
Réserve pour réinvestissement					(20 000)	20 000					-
Dividendes											-
Résultats reportés									(9 406)	9 406	-
Solde au 31.12.2023 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	129 908	176 081	2 790	1 185	(65 645)	-	557 442
Réserves à régime spécial devenues disponibles					15 909	(15 909)					-
Résultat net 31.12.2024										10 218	10 218
Augmentation de capital en numéraire											-
Solde au 31.12.2024 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	145 817	160 172	2 790	1 185	(65 645)	10 218	567 660

(*) Ces réserves comportent un montant de 15 909 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2024.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,5 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,5 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'Arab Tunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16 décembre 2021, au prorata de leurs droits.

III-4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 13. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 824 299 KDT au 31 décembre 2024 contre 717 810 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
en faveur des banques	254 319	258 894
en faveur de la clientèle	569 980	458 916
Total	824 299	717 810

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	254 319	254 319
en faveur de la clientèle	33 137	-	536 843	569 980
Total	33 137	-	791 162	824 299

Note 14. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 234 286 KDT, au 31 décembre 2024, à 264 524 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Crédits documentaires Import	233 475	263 587
Crédits documentaires Export	811	937
Total	234 286	264 524

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	233 475	233 475
Crédits documentaires Export	-	-	811	811
Total	-	-	234 286	234 286

Note 15. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Effets refinançables données en garantie	34 500	5 000
BTA données en garantie	34 500	5 000
Total	69 000	10 000

Note 16. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 415 807 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
En faveur de la clientèle	415 807	416 503
Total	415 807	416 503

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	415 807	415 807
Total	-	-	415 807	415 807

Note 17. Garanties reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2024 à 1 662 830 KDT contre 1 450 112 KDT au 31 décembre 2023. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Garanties reçues de l'Etat	192 639	124 589
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	246 943	228 584
Garanties reçues de la clientèle	1 223 248	1 096 939
Total	1 662 830	1 450 112

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2024 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	159 434	24 614	125 594	353 835
1	32 658	19 243	61 596	476 416
2	-	2 112	549	56 376
3	9	811	60	26 985
4	108	7 281	2 687	224 652
5	430	2 149	247	84 984
Total général	192 639	56 210	190 733	1 223 248

III-5. Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2024 s'élèvent à 7 573 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Devises vendues au comptant à livrer	(7 573)	(24 136)
Total	(7 573)	(24 136)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2024 s'élèvent à 6 908 KDT se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Devises vendues à terme à livrer	(6 908)	(21 612)
Total	(6 908)	(21 612)

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2024.

III-6. Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 18. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 613 358 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 573 118 KDT au cours de l'exercice 2023.

Désignation	2024	2023
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	49 140	32 970
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	48 822	32 017
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	318	953
Opérations avec la clientèle	564 218	540 148
Intérêts sur crédit CT & MLT	472 440	467 266
Intérêts sur comptes courants débiteurs	91 778	72 882
Total	613 358	573 118

Note 19. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 89 390 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 89 404 KDT au cours de l'exercice 2023.

Désignation	2024	2023
Commissions sur comptes et moyens de paiement	53 163	55 024
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	11 075	9 643
Récupérations et autres commissions	21 563	20 611
Commissions sur opérations internationales	3 589	4 126
Total	89 390	89 404

Note 20. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 17 758 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 17 742 KDT au cours de l'exercice 2023.

Désignation	2024	2023
Gain net sur titres de placement	44	87
Gain net sur opérations de change	17 714	17 655
Total	17 758	17 742

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2024	2023
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	44	87
Total Gain net sur titres de placement	44	87

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2024	2023
Profit/ Perte sur opérations de change	118	1 812
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	17 580	14 296
Profit/ Perte sur positions de change à terme	16	1 547
Total Gain net sur opérations de change	17 714	17 655

Note 21. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 82 070 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 83 072 KDT au cours de l'exercice 2023.

Désignation	2024	2023
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	74 024	73 567
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3 513	5 347
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	4 533	4 158
Total	82 070	83 072

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2024	2023
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	46 991	64 025
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	18 078	4 733
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	9 075	4 799
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	(120)	10
Total	74 024	73 567

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2024	2023
Produits sur bons de trésor	39 794	56 776
Décote sur bons de trésor	196	(194)
Prime sur bons de trésor	7 001	7 443
Total	46 991	64 025

Note 22. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 406 215 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 392 209 KDT au cours de l'exercice 2023.

Désignation	2024	2023
Intérêts encourus et charges assimilées	405 371	390 498
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	3 961	24 635
Opérations avec la clientèle	365 828	324 912
Emprunts et ressources spéciales	35 582	40 951
Autres intérêts et charges	844	1 711
Total	406 215	392 209

Note 23. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan& passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 107 527 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 124 149 KDT au cours de l'exercice 2023 se détaillant ainsi :

Désignation	2024	2023
Dotations aux provisions sur créances douteuses	56 629	68 412
Dotations aux provisions collectives	11 761	16 308
Dotations aux provisions additionnelles sur créances	38 721	39 621
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	31 123	8 338
Frais de recouvrement	9 318	2 926
Total dotations	147 552	135 605
Pertes sur créances	6 175	5 877
Radiation de créances	20 545	73 357
Total dotations & pertes et radiations sur créances	26 720	214 839
Reprises de provisions sur créances douteuses	(15 917)	(11 761)
Reprise de provision sur créances additionnelles	(21 735)	(4 742)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(8 549)	(830)
Reprise de provisions individuelles sur créances radiées	(15 414)	(58 051)
Reprise de provisions additionnelles sur créances radiées	(5 130)	(15 306)
Total Reprises	(66 745)	(90 690)
Total	107 527	124 149

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 652 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 8 136 KDT au cours de l'exercice 2023 se détaillant ainsi :

Désignation	2024	2023
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	13 110	8 720
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(4 458)	(587)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	-	3
Total	8 652	8 136

Note 25. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 145 725 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 131 967 KDT au cours de l'exercice 2023 soit une augmentation de 13 758 KDT.

Désignation	2024	2023
Rémunération du personnel	116 347	103 118
Charges sociales	25 920	24 997
Autres charges liées au personnel	3 458	3 852
Total	145 725	131 967

Note 26. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 79 072 KDT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 79 944 KDT au cours de l'exercice 2023 soit une diminution de 872 KDT.

Désignation	2024	2023
Frais d'exploitation non bancaires	27 588	26 996
Autres charges d'exploitation	51 484	52 948
Total	79 072	79 944

Note 27. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2024 et 2023 :

Désignation	2024	2023
Plus-values sur cession des immobilisations	491	809
Autres résultats exceptionnels	(3 814)	(2 448)
Total	(3 323)	(1 639)

Note 28. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit en 2024 et 2023 :

Désignation	2024	2023
Contribution conjoncturelle au budget d l'Etat	(1 171)	(10)
Total	(1 171)	(10)

Note 29. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 0,0798 dinars contre -0,0735 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Désignation	2024	2023
Résultat net en KDT	10 218	(9 406)
Nombre moyen d'actions	128 000 000	128 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,0798	(0,0735)
Résultat dilué par action (en DT)	0,0798	(0,0735)

III-7. Notes explicatives sur l'état des flux de trésorerie

Note 30. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2024 un solde de 1 368 210 KDT contre un solde de 819 832 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	91 161	74 536
Dépôts et avoirs auprès des correspondants et des établissements financiers	6 932	57 177
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	1 270 117	688 119
Total	1 368 210	819 832

Note IV – Autres notes aux états financiers

IV-1. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agréée des dirigeants (en KDT).

Libellé	Directeur Général		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme	962*	181	-	-	-	-
Jetons de présence aux CA	31	31	31	31	363	363
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite (**)	-	-	-	-	-	-
Total	993	212	31	31	363	363

(*) Y compris 316 KDT de rappel de rémunération pour les années 2022 et 2023.

(**) Comme pour l'ensemble du personnel de la banque, les indemnités de départ à la retraite du directeur général sont externalisées et gérées par une société d'assurance, moyennant une prime annuelle.

IV-2. Transactions avec les parties liées

Engagements avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 143 737 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2024			Engagement 31.12.2023		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BEN SEDRINE	9 398	10	9 408	8 037	10	8 047
Groupe ABBES	41 397	65 709	107 106	20 839	52 618	73 457
Groupe RIDHA ZERZERI	25 193	2 030	27 223	5 714	3 969	9 683
Total	75 988	67 749	143 737	34 590	56 597	91 187

- L'encours total au 31 décembre 2024 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 50 059 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2024	31.12.2023
UNIFACTOR	3 201	27 645
Arab Tunisian Lease	33 391	34 374
SARI	13 467	13 590
Total	50 059	75 609

- L'encours au 31 décembre 2024 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et comptes courants	8 334	31 669
Emprunts et comptes courants	(75 253)	(75 214)

Autres conventions conclues avec les parties liées

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

1. Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2023, l'ATB et l'ATD SICAR ont signé une convention de gestion de fonds d'un montant total de 5 millions de dinars.

L'ATD SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 0,9% H.T sur les montants placés.

De plus, l'ATD SICAR recevra une commission de performance sur les revenus du fonds versés à l'ATB, équivalente à dix pour cent (10%) des plus-values réalisées et des produits des placements encaissés par le fonds (dividendes, annuités et intérêts), nets des charges et des moins-values réalisées et versés à l'ATB.

Au 31 décembre 2024, l'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 291 260 KDT.

L'ATD SICAR perçoit une commission de gestion annuelle sur les montants placés et une commission de performance sur les revenus du fonds versés à l'ATB nets des charges et des moins-values réalisées.

La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2024 s'élève à 5 957 KDT TTC.

2. Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu une convention de détachement de personnel avec la société ATD SICAR. En 2024, aucune charge ni produit n'a été enregistré par la banque en relation avec cette convention.

Acquisition des actions SARI et ATI

3. Au cours de l'exercice 2024, la banque a acquis les participations du groupe Ben Ammar dans le capital de SARI et de l'ATI. Pour SARI, l'acquisition s'est faite pour un montant de 66 KDT, représentant la valeur nominale des actions détenues dans la société. Pour ATI, l'acquisition a été réalisée pour un montant de 815 KDT, avec un prix de 6,275 dinars par action, pour une valeur nominale de 5 dinars par action.

Arab Financial Consultants (AFC) & OPCVM gérés par l'AFC

4. L'ATB assure la fonction de dépositaire des OPCVM gérés par l'AFC. En contrepartie de ses prestations, l'ATB perçoit les rémunérations suivantes :

OPCVM	Produits FY24 en DT (HT)	Rémunération du dépositaire
SANADETT SICAV	10 000	10 000 dinars HT par an
FCP SALAMETT CAP	10 000	0,15% HT de l'actif net, avec un maximum de 10 000 DT HT par an
FCP SALAMETT PLUS*	-	0,15% HT de l'actif net, avec un maximum de 10 000 DT HT par an
ARABIA SICAV	5 000	5 000 dinars HT par an
FCP IRADETT 50	106	0,1% HT de l'actif net, avec un maximum de 7 000 DT HT par an
FCP IRADETT CEA	7 000	0,1% HT de l'actif net, avec un maximum de 7 000 DT HT par an
FCP AFC AMANETT	20 000	0,1% (HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT (HT) par an et un maximum de 20 000 DT (HT) par an
AFC Amanett SICAV	-	0,15% (HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT (HT) par an et un maximum de 40 000 dinars (HT) par an

*FCP en liquidation

D'autre part, L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions des OPCVM gérés par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31 décembre 2024, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume. Au titre de cette convention, l'ATB a perçu en 2024 une commission de 100 KDT HT.

La société ATI

5. Au cours de l'exercice 2023, l'ATB a conclu avec la société ATI un avenant à la convention du compte courant associé qui est conclu pour une durée initiale de 3 ans expirant le 31 décembre 2022. Cette durée est prorogée pour une période de 2 ans expirant le 31 décembre 2024 selon les conditions suivantes :
 - Montant de l'avance en compte courant : 3 000 KDT ;
 - Taux d'intérêt : 8% ;
 - Durée : du 31/12/2022 au 31/12/2024.

Lors de sa réunion du 26 février 2025, le conseil d'administration a décidé de reporter l'échéance au 31 décembre 2027.

Au 31 décembre 2024, l'encours du compte courant associé s'élève à 3 171 KDT, dont 171 KDT de créances rattachées. Le produit constaté par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 240 KDT.

La société SARI

6. Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu une convention de détachement de personnel avec la société SARI. En 2024, aucune charge ni produit n'a été enregistré par la banque en relation avec cette convention.

Arab Tunisian Lease (ATL)

7. Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève à 800 KDT. Au cours de l'exercice 2024, l'ATB a constaté des produits correspondants totalisant 143 KDT.
8. Au 31 décembre 2024, l'encours des quatre contrats de leasing avec l'ATL pour l'acquisition de matériels roulants s'élève à 3 246 KDT. Au cours de l'exercice 2024, l'ATB a enregistré un total de 453 KDT en intérêts liés à ces contrats.

Note V – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 10 avril 2025.

Un contrôle social a été notifié à la banque en janvier 2025, couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date d'arrêté des états financiers.

Aucun autre évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2024 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

I- Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank (« ATB » ou « la banque ») qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 8 381 908 KDT et des capitaux propres de 567 660 KDT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 10 218 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ATB au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• *Description du point clé de l'audit*

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs demandant un niveau élevé d'appréciation ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 405 362 KDT et les provisions et agios réservés constitués pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 915 462 KDT (Dont 8 433 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables concernant l'évaluation et la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, ainsi que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°II-1 et n°II-3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions requiert un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la banque et nous avons évalué la mise en œuvre correcte des contrôles clés, de même que leur efficacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision instauré concernant le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque concernant les clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• *Description du point clé de l'audit*

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 462 303 KDT au 31 décembre 2024. La provision constatée sur ces titres s'élève à 133 426 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°II-4-2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation reflètent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire pour déterminer la juste valeur.

• *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place pour le processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier la pertinence des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables tunisiennes applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- Vérifier, à travers un échantillon étendu, que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions associées ont été correctement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2024 à 702 748 KDT et représentent 87,6% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° II-1 « Les règles de prise en compte des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrit les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

• *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne de la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés y compris les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable tunisienne 24, notamment concernant les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué dans la note n°II-3-1 aux états financiers, les engagements de certaines relations totalisant un montant de 102,3 millions de DT, qui ont fait l'objet de décisions de gel d'avoirs ou de confiscation, sont maintenus parmi les actifs nécessitant un suivi particulier. La banque a justifié ce traitement par le fait qu'elle ne disposait pas d'informations suffisantes au 31 décembre 2024 pour déterminer la classe de risque appropriée.
- Comme indiqué dans la note n°II-3-1 des états financiers, les provisions au titre des engagements inférieurs à 50 mille DT ont été déterminées sur une base estimative. En effet, pour couvrir les engagements douteux et comme autorisé par l'article 10 de la circulaire 91-24, la banque a constitué des provisions et des produits réservés permettant d'atteindre un taux de couverture de 70% des engagements classables mécaniquement, jugé par la banque comme un niveau acceptable de provisionnement.

Des travaux d'analyse approfondie visant à justifier la classification et l'adéquation des provisions et agios réservés de ces engagements ont été initiés et demeurent en cours à la date de ce rapport. La banque estime que ces travaux ne révéleront pas d'incidence significative, par référence au taux de couverture moyen des engagements supérieurs à 50 mille DT qui est de 69,1%.

- La note V aux états financiers « événements postérieurs à la clôture » indique qu'un contrôle social a été notifié à la banque en janvier 2025 couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- La note II-8 aux états financiers décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, relative au report des échéances pendant la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, aucun jugement n'a été notifié à la banque. Le risque final dépendra du dénouement de cette affaire.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CPA Tunisie

Mohamed Lassaad BORJI

Mohamed Zied CHAHED

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Arab Tunisian Bank*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2024 :

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

1. Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2023, l'ATB et l'ATD SICAR ont signé une convention de gestion de fonds d'un montant total de 5 millions de dinars.

L'ATD SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 0,9% H.T sur les montants placés.

De plus, l'ATD SICAR recevra une commission de performance sur les revenus du fonds versés à l'ATB, équivalente à dix pour cent (10%) des plus-values réalisées et des produits des placements encaissés par le fonds (dividendes, annuités et intérêts), nets des charges et des moins-values réalisées et versés à l'ATB. L'impact financier de cette

convention, ainsi que des autres conventions de fonds gérés conclues avec l'ATD SICAR, est détaillé ci-dessous.

Acquisition des actions SARI et ATI

2. Au cours de l'exercice 2024, la banque a acquis les participations du groupe Ben Ammar dans le capital de SARI et de l'ATI. Pour SARI, l'acquisition s'est faite pour un montant de 66 KDT, représentant la valeur nominale des actions détenues dans la société. Pour ATI, l'acquisition a été réalisée pour un montant de 815 KDT, avec un prix de 6,275 dinars par action, pour une valeur nominale de 5 dinars par action.

Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever l'opération suivante :

AFC Amanett SICAV

3. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'AFC Amanett SICAV. Pour cette fonction, l'ATB perçoit une rémunération annuelle de 0,15% (HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an et un maximum de 40 000 dinars (HT) par an. L'impact financier de cette convention, ainsi que des autres conventions de dépôt conclues avec les autres OPCVM gérés par l'AFC, est détaillé ci-dessous.

Il est à signaler que les conventions autorisées par votre conseil d'administration courant l'exercice 2024, n'ont pas fait l'objet, au préalable, d'un rapport spécial établi par les commissaires aux comptes tel que prévu par les dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

La société ATI

4. Au cours de l'exercice 2023, l'ATB a conclu avec la société ATI un avenant à la convention du compte courant associé qui est conclu pour une durée initiale de 3 ans expirant le 31 décembre 2022. Cette durée est prorogée pour une période de 2 ans expirant le 31 décembre 2024 selon les conditions suivantes :
 - Montant de l'avance en compte courant : 3 000 KDT ;
 - Taux d'intérêt : 8% ;
 - Durée : du 31/12/2022 au 31/12/2024.

Lors de sa réunion du 26 février 2025, le conseil d'administration a décidé de reporter l'échéance au 31 décembre 2027.

Au 31 décembre 2024, l'encours du compte courant associé s'élève à 3 171 KDT, dont 171 KDT de créances rattachées. Le produit constaté par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 240 KDT.

La société SARI

5. Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu une convention de détachement de personnel avec la société SARI. En 2024, aucune charge ni produit n'a été enregistré par la banque en relation avec cette convention.

Arab Tunisian Lease (ATL)

6. Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève à 800 KDT. Au cours de l'exercice 2024, l'ATB a constaté des produits correspondants totalisant 143 KDT.
7. Au 31 décembre 2024, l'encours des quatre contrats de leasing avec l'ATL pour l'acquisition de matériels roulants s'élève à 3 246 KDT. Au cours de l'exercice 2024, l'ATB a enregistré un total de 453 KDT en intérêts liés à ces contrats.

Arab Bank (AB)

8. Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrits par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Au cours de l'exercice 2024, l'ATB a enregistré un total de 4 873 KDT en intérêts liés à ces emprunts.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

9. Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu une convention de détachement de personnel avec la société ATD SICAR. En 2024, aucune charge ni produit n'a été enregistré par la banque en relation avec cette convention.
10. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 291 260 KDT au 31 décembre 2024.

L'ATD SICAR perçoit une commission de gestion annuelle sur les montants placés et une commission de performance sur les revenus du fonds versés à l'ATB nets des charges et des moins-values réalisées.

La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2024 s'élève à 5 957 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC) & OPCVM gérés par l'AFC

11. L'ATB assure la fonction de dépositaire des OPCVM gérés par l'AFC. En contrepartie de ses prestations, l'ATB perçoit les rémunérations suivantes :

OPCVM	Produits FY24 en DT (HT)	Rémunération du dépositaire
SANADETT SICAV	10 000	10 000 dinars HT par an
FCP SALAMETT CAP	10 000	0,15% HT de l'actif net, avec un maximum de 10 000 DT HT par an
FCP SALAMETT PLUS*	-	0,15% HT de l'actif net, avec un maximum de 10 000 DT HT par an
ARABIA SICAV	5 000	5 000 dinars HT par an
FCP IRADETT 50	106	0,1% HT de l'actif net, avec un maximum de 7 000 DT HT par an

OPCVM	Produits FY24 en DT (HT)	Rémunération du dépositaire
FCP IRADETT CEA	7 000	0,1% HT de l'actif net, avec un maximum de 7 000 DT HT par an
FCP AFC AMANETT	20 000	0,1% (HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT (HT) par an et un maximum de 20 000 DT (HT) par an
AFC Amanett SICAV	-	0,15% (HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT (HT) par an et un maximum de 40 000 dinars (HT) par an

*FCP en liquidation

D'autre part, L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions des OPCVM gérés par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31 décembre 2024, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume. Au titre de cette convention, l'ATB a perçu en 2024 une commission de 100 KDT HT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Lors de sa réunion du 25 juin 2022, le conseil d'administration a nommé Monsieur Riadh Hajej en tant que directeur général par intérim, à compter du 1^{er} juillet 2022. Par la suite, lors de la réunion du 11 juillet 2024, le conseil d'administration a confirmé cette nomination en tant que directeur général de l'Arab Tunisian Bank, avec effet immédiat à partir de cette date.

Les obligations et engagements de l'ATB vis-à-vis du directeur général ont été fixés par les comités de rémunération issus du conseil d'administration du 03 mars 2024 et du 10 juillet 2024. A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- o Un salaire annuel net fixe de 175 KDT ;
- o Une prime annuelle variable fixée par le comité de rémunération et de promotion ;

Le directeur général bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que de la prise en charge de ses frais d'utilisation.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les jetons de présence alloués par l'AGO du 27 avril 2024 au titre de l'exercice 2023 servis en 2024, se sont élevés à un montant net de 25 KDT par membre. Pour l'exercice 2024, la banque a constaté en charges à payer un montant de 394 KDT en attendant la validation par la prochaine AGO.

II- Les obligations et engagements de l'ATB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se résument comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme	962*	181	-	-	-	-
Jetons de présence aux CA	31	31	31	31	363	363
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite (**)	-	-	-	-	-	-
Total	993	212	31	31	363	363

(*) Y compris 316 KDT de rappel de rémunération pour les années 2022 et 2023.

(**) Comme pour l'ensemble du personnel de la banque, les indemnités de départ à la retraite du directeur général sont externalisées et gérées par une société d'assurance, moyennant une prime annuelle.

Tunis, le 15 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CPA Tunisie

Mohamed Lassaad BORJI

Mohamed Zied CHAHED

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours

de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation

générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 14 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
PORTEFEUILLE TITRES	AC1	9 606 985	8 798 418
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		8 487 296	7 765 558
EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		549 552	539 616
TITRES DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		570 137	493 244
Placements monétaires et disponibilités	AC2	2 832 825	2 789 774
PLACEMENTS MONETAIRES		1 998 371	998 449
DISPONIBILITES		834 453	1 791 325
CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	-	-
TOTAL ACTIF		12 439 810	11 588 192
PASSIF			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	40 952	17 555
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 573	11 847
TOTAL PASSIF	PA	54 524	29 402
ACTIF NET		12 385 285	11 558 790
CAPITAL	CP1	12 016 956	11 184 921
SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	368 329	373 869
RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		368 327	374 127
REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-	-258
SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICE ANTERIEURS		1	1
ACTIF NET		12 385 285	11 558 790
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 439 810	11 588 192

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	423 535	428 889
REVENUS DES ACTIONS		390 444	395 889
REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		33 090	33 000
REVENUS DES AUTRES VALEURS		-	-
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	197 895	168 860
REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		-	-
REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		188 852	168 860
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS		9 044	-
Total des REVENUS DES PLACEMENTS		621 430	597 750
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-229 574	-200 750
REVENU NET DES PLACEMENTS		391 856	397 000
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-23 529	-22 873
RESULTAT D'EXPLOITATION		368 327	374 127
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-	-258
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		368 327	373 868
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-	258
VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		893 435	303 819
+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		-58 438	50 769
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 961	-6 609
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 200 362	722 105

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

Note	<i>Période du</i> 01/01/2024 <i>au</i> 31/12/2024	<i>Période du</i> 01/01/2023 <i>au</i> 31/12/2023
VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 200 362	722 105
RESULTAT D'EXPLOITATION	368 327	374 127
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	893 435	303 819
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	- 58 438	50 769
FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 2 961	-6 609
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- 373 868	-303 453
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	976 125
SOUSCRIPTIONS	2 225 793	976 125
CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 257 300	997 012
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	- 48 001	-20 629
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	0	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	16 494	-258
RACHATS	- 2 225 793	0
CAPITAL (RACHATS)	- 2 257 300	0
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	48 001	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	0	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	- 16 494	0
DROIT DE SORTIE	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	826 495	1 394 776
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	11 558 790	10 164 014
FIN DE L'EXERCICE	12 385 285	11 558 790
NOMBRE DE PARTS		
DEBUT DE L'EXERCICE	991	900
FIN DE L'EXERCICE	991	991
VALEUR LIQUIDATIVE		
DEBUT DE L'EXERCICE	11 663,764	11 293,348
FIN DE L'EXERCICE	12 497,764	11 663,764
TAUX DE RENDEMENT	10,38%	6,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01-01-2024 AU 31-12-2024

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie Actions destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016.

Il a reçu un agrément de changement de catégorie le 24 Septembre 2020 et applicable à partir de 2021 pour passer de FCP actions à FCP mixte.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs assimilées :

Les placements en actions et Valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilable :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **8 798 418 Dinars** et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	AC 1-A Actions et droits rattachés		7 281 165	8 487 296	68,53%
TN0003400058	AMEN BANK	3 000	113 180	108 264	0,87%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	10 000	359 316	514 050	4,15%
TN0001800457	BIAT	9 743	772 463	913 689	7,38%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	123 000	244 674	264 819	2,14%
TN0007670011	DELICE HOLDING	28 612	415 433	465 317	3,76%
TN0007570013	EURO-CYCLES	14 000	325 622	164 682	1,33%
TN0007510019	LAND'OR	24 947	206 525	258 950	2,09%
TN0007620016	MPBS	23 548	110 194	291 925	2,36%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	70 998	600 947	660 636	5,33%
TN0007610017	SAH LILAS	91 373	802 898	924 421	7,46%
TN0001100254	SFBT	39 282	521 691	457 714	3,70%
TN3022JYIH65	SFBT DA 2024-1/12	4	4	-	0,00%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	11 831	215 493	161 931	1,31%
TN0007630015	SOTIPAPIER	24 000	152 195	130 224	1,05%
TN0006560015	SOTUVER	55 093	242 520	699 240	5,65%
TNXI9LTW0FO7	SOTUVER DA 2022-2/11	3	2	-	0,00%
TN0006060016	STAR	6 792	1 068 180	1 208 976	9,76%
TN0007440019	TELNET HOLDING	29 435	245 700	176 404	1,42%
TN0007270010	TPR	117 654	449 347	743 809	6,01%
TN0007720014	UNIMED	48 518	434 780	342 246	2,76%
	AC 1-B Emprunts d'État		510 565	549 552	4,44%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5% (1)	550	510 565	549 552	4,44%
	AC1-C Titres des Organismes de Placement Collectif		536 850	570 137	4,60%
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	863	125 160	149 554	1,21%
TN0001800556	SICAV TRESOR	3 982	411 690	420 583	3,40%
	Total		8 328 580	9 606 985	77,57%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				77,23%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2024, à **8 157 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2023	8 413 538	30 740	354 140	8 798 418	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	661 723			661 723	
Emprunts d'État (BTA)	-			-	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	300 436			300 436	
Cessions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	-808 266			-808 266	-49 729
Emprunts d'État (BTA)	-			-	-
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-238 851			-238 851	-8 709
Remboursement de l'exercice					
Remboursement emprunt d'État	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes			893 435	893 435	
Variation des intérêts courus		90		90	
Soldes au 31/12/2024	8 328 580	30 830	1 247 575	9 606 985	-58 438

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillant comme suit :

Revenu	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<u>Revenus des actions</u>	390 444	395 889
<i>Dividendes</i>	390 444	395 889
<u>Revenus des emprunts de l'État</u>	33 090	33 000
<i>Intérêts courus</i>	90	31 757
<i>Intérêts échus</i>	33 000	1 243
TOTAL	423 535	428 889

AC2- Note sur les placements monétaires les Disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **1 998 371 Dinars** contre **998 449 Dinars** au 31/12/2023, et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de Dépôt	1 998 371	998 449
Total	1 998 371	998 449

AC2-A-1 Certificats de Dépôt :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN18ZT0A28H0	CDP 180j 07/01/2025	10,57	BNA	2	959 842	998 593	8,06%
TNXR91Q5LO27	CDP 10j 02/01/2025	9,99	QNB	2	997 786	999 778	8,07%
Total					1 957 628	1 998 371	16,14%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024, à **834 453 Dinars** contre **1 791 325 Dinars** au 31/12/2023 et se présente comme suit :

Disponibilités	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banque	834 453	1 750 580
Sommes à l'encaissement/Vente de Titres	-	40 746
Total	834 453	1 791 325

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2024, à **197 895 Dinars** contre **168 860 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Certificats de Dépôt	188 852	168 860
Revenus des autres placements (DAT)	9 044	-
TOTAL	197 895	168 860

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2024 à **54 524 Dinars** contre **29 402 Dinars** au 31/12/2023, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	31/12/2024	31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	40 952	17 555
PA2	Autres créditeurs divers	13 573	11 847
Total	Total	54 524	29 402

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024, à **40 952 Dinars** contre **17 555 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire, rémunération fixe	17 954	16 507
Gestionnaire, commission de surperformance	21 846	-
Dépositaire	1 151	1 048
Total	40 952	17 555

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2024, à **13 573 Dinars** contre **11 847 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillant comme suit :

Autres Créditeurs Divers	31/12/2024	31/12/2023
Etat, impôts et taxes	1 708	1 532
Redevance CMF	1 054	964
Rémunération CAC	6 244	5 904
Provision pour charges divers	4 567	3 448
Total	13 573	11 847

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2024 à **229 574 Dinars** contre **200 750 Dinars** au 31/12/2023, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	193 879	187 366
Rémunération du gestionnaire/Commission de surperformance	21 846	-
Rémunération du dépositaire	13 849	13 383
Total	229 574	200 750

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à **23 529 Dinars** contre **22 873 Dinars** au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

Autres Charges de Gestion	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires CAC	10 180	9 941
Redevance CMF	11 700	11 276
Diverses charges d'exploitation	1 649	1 657
Total	23 529	22 873

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	11 184 921
Nombre de titres	991
Nombre de porteurs de parts	5

Souscriptions réalisées

Montant	2 257 300
Nombre de titres émis	200
Nombre des nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	2 257 300
Nombre de titres rachetés	200
Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	893 435
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	-58 438
Frais de négociation de titres	-2 961
Régularisation des sommes non distribuables	-

Capital au 31-12-2024

Montant	12 016 956
Nombre de titres	991
Nombre d'actionnaires	5

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2024, se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat distribuable de l'exercice	368 327	374 127
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-	-258
Résultat distribuable de l'exercice clos	1	1
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-	-
Sommes distribuables	368 329	373 869

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

5-1 Données par part	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	627,074	603,178	558,938	558,783	315,700
Charges de gestion des placements	-231,659	-202,573	-198,896	-204,199	-194,019
Revenu net des placements	395,415	400,605	360,042	354,584	121,681
Autres charges d'exploitation	-23,742	-23,081	-22,872	-18,245	-18,260
Résultat d'exploitation	371,672	377,524	337,171	336,339	103,421
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-0,260	-	-14,283	2,716
Sommes distribuables de l'exercice	371,672	377,264	337,171	322,056	106,137
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	0,260	-	14,283	-2,716
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	901,549	306,578	-370,576	679,239	-715,268
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-58,969	51,231	448,150	-190,803	-24,977
Frais de négociation des titres	-2,988	-6,669	-7,616	-6,181	-14,118
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	839,591	351,139	69,958	482,255	-754,362
Résultat net de l'exercice	1 211,264	728,663	407,129	818,594	-650,941
Droit de sortie	-	-	-	-	20,346
Résultat non distribuable de l'exercice	839,591	351,139	69,958	482,255	-734,016
Régularisation du résultat non distribuable	-	-20,817	-	-36,423	88,587
Sommes non distribuables de l'exercice	839,591	330,322	69,958	445,832	-645,429
Distribution des dividendes	377,263	337,170	322,056	106,108	293,487
Valeur Liquidative	12 497,764	11 663,764	11 293,348	11 208,275	10 546,525

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	-1,973%	1,786%	1,785%	1,809%	1,780%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	-0,202%	0,204%	0,205%	0,162%	0,168%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,165%	3,329%	3,026%	2,980%	0,949%
ACTIF NET MOYEN	11 637 503,476	11 237 403,617	10 029 777,803	10 157 283,313	10 901 015,390

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 31.324.740 DT et une valeur liquidative égale à 181,740 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le « FCP SÉCURITÉ » pour la valorisation des Bons de Trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Autres obligations légales et réglementations

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 74,95% de l'actif total au 31 décembre 2024.

- 2) Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi-liquidité, constituées de disponibilités et de placements monétaires, représentent au 31 décembre 2024 une proportion de 25,05% de l'actif total du « FCP SÉCURITÉ » en dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 24 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :
Sawssen DALHOUMI**

BILAN
Au 31 Décembre 2024
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres	3.1	23 529 375	12 626 327
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 904 408	9 598 888
b -Obligations et valeurs assimilées		10 624 967	3 027 439
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		7 864 786	17 705 145
a - Placements monétaires	3.2	2 992 696	2 813 498
b - Disponibilités	3.3	3 790	20 374
c - Placements à terme	3.4	4 868 300	14 871 273
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		31 394 161	30 331 472
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.5	46 544	48 302
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.6	22 877	74 176
TOTAL PASSIF		69 421	122 478
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.7	29 305 642	28 721 912
CP 2 - Sommes distribuables		2 019 098	1 487 082
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		134	176
b -Sommes distribuables de l'exercice		2 018 964	1 486 906
ACTIF NET		31 324 740	30 208 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 394 161	30 331 472

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2024	Exercice clos le 31 Décembre 2023
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 308 316	1 515 760
a - Revenus des actions		604 064	626 188
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		704 252	875 458
c - Revenus des titres OPCVM		-	14 114
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	938 314	340 131
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 246 630	1 855 891
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-181 614	-194 220
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 065 016	1 661 671
PR 3 - Autres produits d'exploitation			
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-46 052	-48 277
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 018 964	1 613 394
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-126 488
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 018 964	1 486 906
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	126 488
* Variation des +/- values potentielles sur titres		687 363	-1 582 025
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-91 786	1 733 115
* Frais de négociation de titres		-11 847	-12 879
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	2 602 694	1 751 605

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2024	Exercice clos le 31 Décembre 2023
<i>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</i>	2 602 694	1 751 605
a - Résultat d'exploitation	2 018 964	1 613 394
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	687 363	-1 582 025
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	-91 786	1 733 115
d - Frais de négociation de titres	-11 847	-12 879
<i>AN 2 - Distribution des dividendes</i>	-1 486 948	-1 432 444
<i>AN 3 - Transactions sur le capital</i>	-	-2 653 341
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-126 488
b - Rachats	-	-
*Capital	-	-1 528 000
*Régularisation des sommes non distribuables	-	-998 853
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 115 746	-2 334 180
<i>AN 4 - Actif net</i>		
a - En début d'exercice	30 208 994	32 543 174
b - En fin d'exercice	31 324 740	30 208 994
<i>AN 5 - Nombre de parts</i>		
a - En début d'exercice	172 360	187 640
b - En fin d'exercice	172 360	172 360
VALEUR LIQUIDATIVE	181,740	175,266
TAUX DE RENDEMENT	8,616%	5,458%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT.

"FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de type distribution régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a connu des variations en 2024, il s'élève à 17.236.000 DT (en nominal) et se décompose de 172.360 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 5 ans à compter du 27 octobre 2023, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 15 août 2023 (communiqué publié par le CMF en date du 13 septembre 2023).

À partir du 12 décembre 2023, les orientations de placement du fonds se présentent comme suit :

- Dans une proportion de 50% à 80% de l'actif en actions des sociétés cotées en bourse en titres de créances émis par l'Etat, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne ou garantis par l'Etat ;
- Dans une proportion de 30% de l'actif en billets de trésorerie et certificats de dépôt ;
- Dans une proportion allant jusqu'à 5% de l'actif en titres OPCVM ; et
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du FCP SÉCURITÉ ne comporte pas, au 31 décembre 2024, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	Plus ou moins- values potentielle s	Intérêts courus	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteu r
Actions cotées :			12 797 639	12 904 408	106 769		- 41,105	41,197	-
-	TN0007830011 - ASS MAGHREBIA	26 036	1 444 998	1 340 255	-104 743	-	4,269	4,279	0,579
-	TN0004700100 - ATL	131 276	416 646	556 216	139 570	-	1,772	1,776	0,404
-	TN0001600154 - ATTIJARI BANK	14 000	673 925	719 670	45 745	-	2,292	2,297	0,033
-	TN0001800457 - BIAT	8 000	705 171	750 232	45 061	-	2,390	2,395	0,020
-	TN0003100609 - BNA	40 000	417 450	326 840	-90 610	-	1,041	1,043	0,063
-	TN0007550015 - CITY CARS	15 000	198 900	189 030	-9 870	-	0,602	0,603	0,083
-	TN0007670011 - DELICE HOLDING	9 113	125 982	148 205	22 223	-	0,472	0,473	0,017
-	TN0007210016 - ESSOUKNA	60 000	287 792	93 600	-194 192	-	0,298	0,299	1,188
-	TN0007570013 - EURO-CYCLE	40 864	1 064 144	480 683	-583 461	-	1,531	1,535	0,417
-	TNDKJ8O68X14 - MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	252 894	2 878	-	0,806	0,807	0,164
-	TN0007530017 - ONETECH HOLDING	62 000	499 431	576 910	77 479	-	1,838	1,842	0,248
-	TN0007610017 - SAH	50 000	465 483	505 850	40 367	-	1,611	1,615	0,060
-	TN0006550016 - BH ASSURANCES	28 729	837 365	1 407 721	570 356	-	4,484	4,494	1,080
-	TN0007740012 - SAM	10 000	58 500	58 200	-300	-	0,185	0,186	0,180
-	TN0001100254 - SFBT	38 334	485 132	446 668	-38 464	-	1,423	1,426	0,014
-	TN0006660013 - SOTRAPIL	30 000	385 787	450 420	64 633	-	1,435	1,438	0,725
-	TN0006580013 - SOTUMAG	50 000	283 492	317 350	33 858	-	1,011	1,013	0,379
-	TN0006560015 - SOTUVER	27 250	232 030	345 857	113 827	-	1,102	1,104	0,069
-	TN0001400704 - SPDIT	15 000	141 650	179 040	37 390	-	0,570	0,572	0,054
-	TN0007560014 - SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	-	-	-	0,091
-	TNNGTFLC2986 - STA	20 600	350 200	432 621	82 421	-	1,378	1,381	1,030
-	TN0006060016 - STAR	3 000	456 384	534 000	77 616	-	1,701	1,705	0,130
-	TN0007380017 - TUNIS-RE	340 505	2 967 161	2 792 141	-175 020	-	8,894	8,914	1,703
Emprunts de sociétés :		100 000	10 000 000	10 624 967		- 624 967	33,843	33,918	-
-	TNMCJHUZPRD0 - TLF 2023-2 à 10,70% sur 5 ans	30 000	3 000 000	3 251 889		- 251 889	10,358	10,381	
-	TNIKWGWIVBC2 - ATL 2024-1 à 10,55% sur 5 ans	20 000	2 000 000	2 104 517		- 104 517	6,704	6,718	
-	TNO6AI2ZF0D3 - ATTIJ. LEAS. 2024-1 C.A 10,6%	20 000	2 000 000	2 132 427		- 132 427	6,792	6,807	
-	TNAQSF8ZD1W1 - HL 2024-1 CAT A à 10,70% sur 5 ans	20 000	2 000 000	2 117 260		- 117 260	6,744	6,759	
-	TNEDMOU67Y09 - TAYSIR 2024-1 5 ans à 10,90% CAT A	10 000	1 000 000	1 018 874		- 18 874	3,245	3,253	
Total en Dinars			22 797 639	23 529 375	106 769	624 967	74,948	75,115	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	3 071 403
Titres OPCVM	-
Emprunt de sociétés	7 000 000
Entrées de titres (conversion de droits...)	228 071
Total en Dinars	10 299 474

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	453 246	361 460	91 786
Titres OPCVM	-	-	-
BTA et Emprunt de sociétés	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	228 071	-	-
Total en Dinars	681 317	361 460	91 786

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Certificats de dépôt	3 000 000	3 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-71 096	-201 359
Intérêts courus sur certificats de dépôt	63 792	14 857
Total en Dinars	2 992 696	2 813 498

Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
CD 10-01-25 100 J (BNA)	6	10,99%	100 J	2 928 904	2 992 696	9,55
Total en Dinars				2 928 904	2 992 696	9,55

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Compte courant de gestion	3 790	20 374
Sommes à l'encaissement	-	-
Total en Dinars	3 790	20 374

NOTE N°3.4 : PLACEMENTS À TERME

Les placements à terme se détaillent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
CPL 29-07-25 300 J (BNA)	4765	10,99%	300 J	4 765 000	4 868 300	15,54
Total en Dinars				4 765 000	4 868 300	15,54

NOTE N°3.5 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Gestionnaire (BNA Capitaux)	31 029	32 201
Dépositaire (BNA)	15 515	16 101
Total en Dinars	46 544	48 302

NOTE N°3.6 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Honoraires à payer (CAC)	14 381	15 072
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 640	2 674
Sommes à régler	5 856	56 430
Total en Dinars	22 877	74 176

NOTE N°3.7 : CAPITAL

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital au début de l'exercice :	28 721 912	31 110 554
- Montant en nominal	17 236 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 485 912	12 346 554
- Nombre de parts	172 360	187 640
- Nombre de porteurs de parts	7	8
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-

Rachats effectués :

- Montant	1 528 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-998 853
- Nombre de parts	15 280

Capital à la fin de l'exercice :

	29 305 642	28 721 912
- Montant en nominal	17 236 000	17 236 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 485 912	11 347 701
- Frais de négociation de titres	-11 847	-12 879
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	687 363	-1 582 025
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-91 786	1 733 115
- Nombre de parts	172 360	172 360
- Nombre de porteurs de parts	7	7

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus des actions	604 064	626 188
Revenus des BTA	-	848 019
Revenus des obligations et Valeurs assimilées	704 252	27 439
Revenus des titres OPCVM	-	14 114
Total en Dinars	1 308 316	1 515 760

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus des Bons de Trésor à court terme	688 020	325 274
Revenus des certificats de dépôt	250 294	14 857
Total en Dinars	938 314	340 131

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Rémunération du Gestionnaire	121 076	129 480
Rémunération du Dépositaire	60 538	64 740
Total en Dinars	181 614	194 220

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Redevance CMF	30 268	32 369
Honoraires (CAC)	15 297	15 255
Impôts et taxes	240	210
Autres (frais de publication CMF...)	247	443
Total en Dinars	46 052	48 277

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Résultat d'exploitation	2 018 964	1 613 394
Résultat non distribuable (*)	583 730	138 211
Total en Dinars	2 602 694	1 751 605

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	687 363	-1 582 025
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-91 786	1 733 115
Frais de négociation de titres	-11 847	-12 879
Total en Dinars	583 730	138 211

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	13,035	10,768	8,908	7,911	6,949
Charges de gestion des placements	-1,054	-1,127	-1,020	- 1,004	- 0,972
Revenu net des placements	11,981	9,641	7,888	6,907	5,977
Autres charges	-0,267	-0,280	-0,253	- 0,252	- 0,249
Résultat d'exploitation	11,714	9,361	7,635	6,655	5,728
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-0,734	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	11,714	8,627	7,635	6,655	5,728
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	0,734	-	-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3,988	-9,179	1,208	1,329	3,923
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,533	10,055	2,436	0,492	-0,615
Frais de négociation de titres	-0,069	-0,075	-0,072	-0,055	-0,262
+/- Value/titre et frais de négociation	3,387	0,802	3,572	1,766	3,046
Résultat net de l'exercice	15,100	10,162	11,207	8,421	8,774
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	3,387	0,802	3,572	1,766	3,046
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,038	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	3,387	0,840	3,572	1,766	3,046
Distribution de dividendes	8,627	7,634	6,655	5,728	9,216
Valeur liquidative	181,740	175,266	173,434	168,882	166,189

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,67%	4,98%	4,49%	3,98%	3,54%
Actif net moyen	30 264 555	32 369 826	31 899 656	31 402 950	30397319

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 121.076 DT au 31 décembre 2024.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 60.538 DT au 31 décembre 2024.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrazak GABSI et Mr Khaled THABET.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	441 596	251 611	189 985	75,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	31 382	78 945	(47 563)	(60,2%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	13 281 834	13 650 655	(368 821)	(2,7%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	685 527	575 564	109 963	19,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	7 515 562	5 467 336	2 048 226	37,5%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	64 807	62 211	2 596	4,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	227 033	214 015	13 018	6,1%
AC7 - Autres actifs	5.8	808 326	3 309 122	(2 500 796)	(75,6%)
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		49 936	53 499	(3 563)	(6,7%)
Total des actifs		23 106 003	23 662 958	(556 955)	-2,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et		1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	12 386 145	11 645 724	740 421	6,4%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	656 627	703 587	(46 960)	(6,7%)
PA5 - Autres passifs	5.13	1 453 654	3 876 274	(2 422 620)	(62,5%)
Total des passifs		20 576 496	21 323 167	(746 671)	-3,5%
IM - Intérêts Minoritaires		341 186	304 250	36 936	12,1%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(4 653)	(4 648)	(5)	(0,1%)
Réserves consolidées	5.14	1 621 093	1 508 146	112 947	7,5%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	251 881	212 043	39 838	18,8%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		2 188 321	2 035 541	152 780	7,5%
Total des capitaux propres et passifs		23 106 003	23 662 958	(556 955)	-2,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 280 658	1 444 958	(164 300)	(11,4%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		805 255	812 691	(7 436)	(0,9%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		579 402	474 685	104 717	22,1%
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		38 707	57 691	(18 984)	(32,9%)
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		540 695	416 994	123 701	29,7%
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%
Total des passifs éventuels		6 676 170	5 731 471	944 699	16,5%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	464 354	366 949	97 405	26,5%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		464 354	366 949	97 405	26,5%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	832	2 832	(2 000)	(70,6%)
<i>a- Participations non libérées</i>		832	2 832	(2 000)	(70,6%)
Total des engagements donnés		465 186	369 781	95 405	25,8%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%
Total des engagements reçus		9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 564 874	1 604 527	(39 653)	(2,5%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	161 211	142 949	18 262	12,8%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		59 136	58 432	704	1,2%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	487 981	342 259	145 722	42,6%
Total produits d'exploitation bancaire		2 273 202	2 148 167	125 035	5,8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 278 460)	(1 149 007)	(129 453)	(11,3%)
CH2 - Commissions encourues		(19 225)	(20 844)	1 619	7,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(1 297 685)	(1 169 851)	(127 834)	(10,9%)
Marge nette des activités d'assurance	7.6	68 764	68 710	54	0,1%
Produit Net Bancaire		1 044 281	1 047 026	(2 745)	(0,3%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(209 587)	(289 787)	80 200	27,7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(2 498)	(8 080)	5 582	69,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation		61 068	77 931	(16 863)	(21,6%)
CH6 - Frais de personnel	7.9	(320 917)	(313 858)	(7 059)	(2,2%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(149 749)	(161 904)	12 155	7,5%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(21 897)	(22 665)	768	3,4%
Résultat d'exploitation		400 701	328 663	72 038	21,9%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		4 835	4 204	631	15,0%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments		761	(745)	1 506	202,1%
Résultat avant impôt		406 297	332 122	74 175	22,3%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.11	(120 222)	(90 955)	(29 267)	(32,2%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(12 420)	(11 944)	(476)	(4,0%)
Résultat net de l'exercice		273 655	229 223	44 432	19,4%
Intérêts minoritaires		(21 774)	(17 180)	(4 594)	(26,7%)
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		251 881	212 043	39 838	18,8%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(40 975)	-	(40 975)	-
Résultat après modification comptable, part du groupe		210 906	212 043	(1 137)	(0,5%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 226 057	2 036 592	189 465	9,3%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 371 886)	(1 300 988)	(70 898)	(5,4%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		50 211	3 471	46 740	1346,6%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(88 864)	(324 840)	235 976	72,6%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		702 681	886 738	(184 057)	(20,8%)
Titres de placement		(1 533)	(18 120)	16 587	91,5%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(331 235)	(341 213)	9 978	2,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(95 746)	13 033	(108 779)	(834,6%)
Impôt sur les bénéfices		(112 462)	(94 954)	(17 508)	(18,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	977 223	859 719	117 504	13,7%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		451 564	323 109	128 455	39,8%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(2 010 983)	(1 298 146)	(712 837)	(54,9%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(27 314)	(16 369)	(10 945)	(66,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(1 586 733)	(991 406)	(595 327)	(60,0%)
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(14)	(41)	27	65,9%
Remboursement d'emprunts		(65 161)	(63 725)	(1 436)	(2,3%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		22 708	87 281	(64 573)	(74,0%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(69 200)	(62 413)	(6 787)	(10,9%)
Autres flux de financement		29 380	27 527	1 853	6,7%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(81 887)	(11 371)	(70 516)	(620,1%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(14 043)	19 386	(33 429)	(172,4%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(705 440)	(123 672)	(581 768)	(470,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 669 122)	(4 545 450)	(123 672)	(2,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 décembre 2024
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 19 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable
SOFINREC Société de recouvrement	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable
SICAR Invest Société d'investissement à capital risque	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe
SOVM SICAF Société d'investissement à capital fixe	ZIED Gestion de portefeuille titres
BNA Assurances Compagnie d'assurance	TUNIS-RE Société de réassurance
SODINO Société d'investissement à capital risque	
Promotion immobilière	
SIMPAR Société de promotion immobilière	ESSOUKNA Société de promotion immobilière
SIVIA Société de promotion immobilière	SPI MADINA Société de promotion immobilière
LES CÈILLETS Société de promotion immobilière	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique	AGROSERVICE Services agricoles
SOGEST Etudes et services	SODET SUD Développement touristique
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs	SDA Henchir Ayed Services agricoles

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 135	160 745 675	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 462	267 310	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 834 382	24 171 910	7,55%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	917 030	4 585 150	1,43%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 862 687	39 313 435	12,29%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 161 372	75 806 860	23,69%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 460 463	17 302 315	5,41%
RACHA ACTIONS PROPRES	531 961	2 659 805	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96- 2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2024, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt trois lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 23, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé

**Agriculture*

**Industries mécaniques et électriques*

**Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs*

**Industries pharmaceutiques*

**Autres industries*

**Bâtiments et travaux publics*

**Tourisme y compris les agences de voyage*

**Promotion immobilière*

**Commerce*

**Santé*

**Télécom et TIC*

**Autres services y compris les agences de location de voitures*

❖ **Contreparties publiques**

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

❖ **Particuliers**

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

<i>Groupe de contreparties</i>	TPgi
<i>Professionnels du secteur privé</i>	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
<i>Contreparties publiques</i>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
<i>Particuliers</i>	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêt par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2024 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	40%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	20%	20%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
BNA Assurances	40%	40%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	20%	20%
ESSOUKNA	20%	20%
SIVIA	20%	20%
SPI MADINA	20%	20%
LES ŒILLETS	20%	20%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	20%	20%
SOGEST	20%	20%
AGROSERVICES	10%	10%
SDA Hanchir Ayed	10%	10%
ZIED SARL	20%	20%

3.9- Faits marquants de l'exercice 2024

Courant Décembre 2024, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.90%

La BNA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2020. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la TVA, la retenue à la source et la TCL pour la période s'étalant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et ce à partir du 16 octobre 2023.

Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67.004 mDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25.771 mDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de 41.233 mDT dont une modification comptable de 40.975 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 25.810 mDT dont 1.424 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 20.754 mDT et 3.633 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application des dispositions de l'article 412 Ter Nouveau du Code de commerce tel qu'ajouté par l'article Premier de la nouvelle loi 2024-41 modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce relatives aux chèques et aux comptes courants, les banques sont appelées à réduire les taux d'intérêts fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans s'il s'avère que la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la date de la demande de réduction dépassent 8% de l'encours du capital restant dû.

Au 31 décembre 2024, la BNA a enregistré 235 demandes liées à l'application des nouvelles dispositions dont 181 ont été jugées éligibles. Le montant total de la ristourne ayant un impact sur l'exercice 2024, s'élève à 105mDT.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2024:

- 19 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,169%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,68%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,68%
SICARINVEST	Intégration globale	93,300%	76,76%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	79,76%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,15%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	31,02%	28,10%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,11%	0,08%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	37,48%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,87%
BNA Assurances	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,54%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	50,04%	42,30%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	29,65%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	49,33%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	48,39%
LES ŒILLETS	Intégration globale	100,00%	57,94%

Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	72,82%
SODETSUD	Intégration globale	74,57%	55,99%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	51,47%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
SDA Hanchir Ayed	Intégration globale	90,00%	39,36%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

- (1) La BNA détient 50,04% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,32%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	12,06%

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B AGRO-SERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676	
S.P.B		855	153 537	95 352
SODAL		300		1
SFL		300		
TOTAL	49 993	3 246	144 676	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; SOGEST, SODINO, TUNISRE n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 441.596 mDT au 31/12/2024 contre 251.611 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 189.985 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	69 460	73 224	(3 764)	(5,1%)
Avoirs en caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
Avoirs chez la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	213 212	78 011	135 201	173,3%
Intérêts à percevoir	21	27	(6)	(22,2%)
Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	441 596	251 611	189 985	75,5%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 31.382 mDT au 31/12/2024 contre 78.945 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 47.563 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	27 277	22 413	4 864	21,7%
Comptes courants & autres créances	27 276	22 412	4 864	21,7%
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	4 305	56 732	(52 427)	(92,4%)
Comptes courants	1	2 001	(2 000)	(100,0%)
Prêts à MLT	4 000	54 211	(50 211)	(92,6%)
Intérêts à percevoir	304	522	(218)	(41,8%)
Total brut	31 582	79 145	(47 563)	(60,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	31 382	78 945	(47 563)	(60,2%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	27 276	1	-	-	-	27 277
Comptes courants & autres créances	27 276	-	-	-	-	27 276
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	-	2 305	-	2 000	-	4 305
Comptes courants	-	1	-	-	-	1
Prêts à MLT	-	2 000	-	2 000	-	4 000
Intérêts à percevoir	-	304	-	-	-	304
Total brut au 31 décembre 2024	27 276	2 306	-	2 000	-	31 582
Total brut au 31 décembre 2023	64 413	7 991	2 741	4 000	-	79 145

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2024 à 13.281.834 mDT contre 13.650.655 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une diminution de 368.821 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 167 959	1 150 727	17 232	1,5%
Comptes débiteurs	222 633	191 227	31 406	16,4%
Autres concours à la clientèle	541 308	565 548	(24 240)	(4,3%)
Crédits sur ressources spéciales	252 714	260 794	(8 080)	(3,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	155 886	141 764	14 122	10,0%
Produits constatés d'avance	(4 582)	(8 606)	4 024	46,8%
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 776 273	14 848 805	(72 532)	(0,5%)
Comptes débiteurs	2 651 528	2 169 953	481 575	22,2%
Autres concours à la clientèle	11 497 533	12 144 041	(646 508)	(5,3%)
Crédits sur ressources spéciales	115 077	103 480	11 597	11,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	577 362	504 968	72 394	14,3%
Produits constatés d'avance	(65 227)	(73 637)	8 410	11,4%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	620 142	629 032	(8 890)	(1,4%)
Encours brut	16 686 533	16 753 091	(57 668)	(0,3%)
Provisions sur créances à la clientèle	(2 464 108)	(2 307 651)	(156 457)	(6,8%)
Provisions sur créances classées	(1 704 111)	(1 600 489)	(103 622)	(6,5%)
Provisions additionnelles	(502 032)	(435 631)	(66 401)	(15,2%)
Provisions collectives sur créances non classées	(257 965)	(271 531)	13 566	5,0%
Intérêts et agios réservés	(940 591)	(794 785)	(145 806)	(18,3%)
Sur engagements agricoles	(129 086)	(112 348)	(16 738)	(14,9%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(780 450)	(650 619)	(129 831)	(20,0%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(30 514)	(31 277)	763	2,4%
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 404 699)	(3 102 436)	(302 263)	(9,7%)
Encours net	13 281 834	13 650 655	(368 821)	(2,7%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 947	55 304
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 423	55 780
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 881	65 892
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	66 195	68 206
Total	121 618	123 986

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2024
Créances douteuses	(2 036 120)	(267 384)	97 361	-	(2 206 143)
Provisions collectives	(271 531)	-	13 565	-	(257 965)
Total	(2 307 651)	(267 384)	110 926	-	(2 464 108)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Engagements bruts en principal	589 628	597 755	(8 127)	(1,4%)
Intérêts et créances rattachées	30 514	31 277	(763)	(2,4%)
Engagements bruts	620 142	629 032	(8 890)	(1,4%)
Provisions et agios réservés	(620 142)	(629 032)	8 890	1,4%
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2023	
Classe 0	12 689 904	12 599 331	12 611 888	12 522 645	-	-	(379)	(26)
Classe 1	887 878	1 206 073	886 642	1 203 272	-	-	(6 562)	(6 074)
Total des créances courantes	13 577 782	13 805 404	13 498 530	13 725 917	-	-	(6 941)	(6 100)
Classe 2	139 933	206 829	139 609	206 307	(4 718)	(20 584)	(19 149)	(12 019)
Classe 3	56 179	211 961	54 385	210 752	(15 097)	(56 150)	(5 215)	(21 877)
Classe 4	4 355 461	3 859 573	4 026 492	3 534 528	(2 236 823)	(1 991 044)	(822 880)	(735 668)
Total des créances classées	4 551 573	4 278 363	4 220 486	3 951 587	(2 256 638)	(2 067 778)	(847 244)	(769 564)
Total des créances en mDT	18 129 355	18 083 767	17 719 016	17 677 504	(2 256 638)	(2 067 778)	(854 185)	(775 664)
Taux des créances classées	25,11%	23,66%	23,82%	22,35%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2024, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 257.965 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	447 816	8,00%	6,75%	40,00%	26 927
Industries mécaniques et électriques	554 985	2,00%	2,75%	40,00%	9 657
Industries agroalimentaires	795 984	4,00%	2,75%	40,00%	21 800
Industries pharmaceutiques	11 453	0,00%	0,50%	40,00%	25
Télécom et TIC	3 771	11,00%	0,75%	40,00%	172
Autres industries	488 868	5,00%	3,50%	40,00%	17 395
BTP	293 378	3,00%	6,25%	40,00%	10 409
Tourisme	65 060	16,00%	7,75%	40,00%	6 294
Promotion immobilière	468 340	5,00%	6,75%	30,00%	16 018
Commerce	1 001 143	6,00%	3,25%	40,00%	35 157
Santé	20 993	9,00%	1,00%	40,00%	829
Autres services (hors commerce et santé)	361 646	7,00%	4,25%	40,00%	16 869
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	6 620 071	0,00%	6,00%	40,00%	66 201
Autres organismes publics	127 837	0,00%	2,50%	40,00%	3 068
Particuliers					
Crédits logements_Privé	244 248	4,00%	2,00%	20,00%	2 789
Consommation_Privé	510 012	5,00%	3,25%	40,00%	16 281
Crédits logements_Public	117 779	1,00%	0,50%	20,00%	323
Consommation_Public	1 122 491	1,00%	0,75%	40,00%	7 753
Total Classes 0 & 1					257 965

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2024, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2024 s'élève à 502.032 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 66.401 mDT par rapport au 31/12/2023.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT. Pour le traitement comptable, le groupe a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et le groupe les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2024 (3)	Encours au 31/12/2024 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	308	285	23
Total en mDT	57 267	26 695	30 572	308	285	23

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2024 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					EI Fouledh
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	79 497	116 963	240 220	217 656	119 504
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 435	131 879
Garanties de l'état au 31/12/2024	6 494 907	5 519 608	151 503	117 490	234 666	211 435	82 300
Autres Garanties au 31/12/2024	82 781	-	-	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2024	71 589	-	-	-	-	-	49 246
Classe au 31/12/2024	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2024	13 923	-	-	-	-	-	333

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 685.527 mDT au 31/12/2024 contre 575.564 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 109.963 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
1. Titres à revenu variable	244 210	171 268	72 942	42,6%
Titres de placement	139 894	109 959	29 935	27,2%
Parts dans les OPCVM (Placement)	115 044	73 520	41 524	56,5%
Total brut	254 938	183 479	71 459	38,9%
Provisions sur titres à revenu variable	(10 728)	(12 211)	1 483	12,1%
2. Titres à revenu fixe	441 317	404 296	37 021	9,2%
Bons de trésor	289 862	210 537	79 325	37,7%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(7 555)	(5 253)	(2 302)	(43,8%)
Obligations	84 828	89 631	(4 803)	(5,4%)
Créances rattachées sur obligations	5 166	4 742	424	8,9%
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	67 127	104 639	(37 512)	(35,8%)
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats de dépôt	1 889	-	1 889	-
Total brut	441 317	404 296	37 021	9,2%
Total net	685 527	575 564	109 963	19,1%

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 7.515.562 mDT au 31/12/2024 contre 5.467.336 mDT au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2024
Val. brute au 31/12/2024	388 796	1 340 941	90 669	50 836	119	5 550 761	7 422 122
Valeur au 1er janvier	330 994	769 359	80 452	50 815	21 905	4 156 980	5 410 505
Acquisitions / souscriptions	59 213	604 311	14 429	10 223	-	1 687 813	2 375 989
Cessions / Remboursement	(1 411)	(32 729)	(4 212)	(10 202)	(21 786)	(294 032)	(364 372)
Créances rattachées	442	48 616	-	15 359	15	157 062	221 494
Prov. au 31/12/2024	(122 714)	(500)	(4 841)	-	-	-	(128 055)
Provisions au 1er janvier	(118 702)	(500)	(4 570)	(171)	-	-	(123 943)
Dotations	(4 012)	-	(339)	-	-	-	(4 351)
Reprises	-	-	68	171	-	-	239
Val. nette au 31/12/2024	266 524	1 389 057	85 828	66 195	134	5 707 823	7 515 562
Val. brute au 31/12/2023	330 994	769 359	80 452	50 815	21 905	4 156 980	5 410 505
Créances rattachées	193	25 620	-	10 402	15	144 544	180 774
Provisions au 31/12/2023	(118 702)	(500)	(4 570)	(171)	-	-	(123 943)
Val. nette au 31/12/2023	212 485	794 479	75 882	61 046	21 920	4 301 524	5 467 336

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2024		2023	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	55 578	19,87%	53 015	19,97%
SODINO	4 921	24,54%	4 855	24,55%
GENERALE DES VENTES	4 308	49,58%	4 341	49,58%
Total	64 807		62 211	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2024, une valeur brute de 456.800 mDT et des amortissements et des provisions de 229.766 mDT soit une valeur nette de 227.033 mDT contre 214.015 mDT au 31/12/2023.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2024, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	44 327	1 486	-	(56)	45 757
Logiciels	44 327	1 486	-	(56)	45 757
Amortissements	(39 662)	(2 822)	-	57	(42 483)
Logiciels	(39 662)	(2 822)	-	57	(42 483)
Total net (1)	4 665	(1 336)	-	1	3 273
Immobilisations corporelles	385 052	25 918	(866)	883	411 043
Terrains	17 300	-	(36)	-	17 264
Constructions	177 614	3 376	(143)	13	180 860
Agencements, aménagements et installations	81 289	1 129	(46)	305	82 677
Matériel de transport	10 926	477	(337)	227	11 293
Matériel et outillage	102	22	-	96	220
MMB et Matériel informatique	81 066	4 398	(1)	2	85 465
Immobilisations en cours	10 720	16 446	(303)	241	27 160
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 398	70	-	(1)	1 467
Amortissements	(174 199)	(15 464)	566	3 116	(185 981)
Constructions	(53 115)	(3 974)	143	(28)	(56 974)
Agencements, aménagements et installations	(46 838)	(5 251)	49	(58)	(52 098)
Matériel de transport	(6 631)	(1 232)	373	(134)	(7 624)
Matériel et outillage	(86)	(6)	-	(24)	(116)
MMB et Matériel informatique	(64 101)	(4 961)	1	(2)	(69 063)
Autres immobilisations incorporelles	(3 428)	(40)	-	3 362	(106)

Dépréciations	(1 503)	201	-	-	(1 302)
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(322)	4	-	-	(318)
Provisions pour dépréciation des Constructions en cours	(197)	197	-	-	-
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	209 350	10 655	(300)	3 999	223 760
Total général (1)+(2)	214 015	9 319	(300)	4 000	227 033

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2024 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989	3 180	(808)	(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 808.326 mDT au 31/12/2024 contre 3.309.122 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	310 907	2 827 648	(2 516 741)	(89,0%)
Débiteurs divers	18 712	25 926	(7 214)	(27,8%)
État, impôts & taxes	111 718	89 829	21 889	24,4%
Commissions de gestion à percevoir	33 313	31 579	1 734	5,5%
Ajustements devises	2 254	1 394	860	61,7%
Comptes liés à la compensation	38 755	19 596	19 159	97,8%
Autres comptes	106 155	2 659 324	(2 553 169)	(96,0%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	50 778	86 396	(35 618)	(41,2%)
Actifs d'impôts exigibles	(18 329)	21 614	(39 943)	(184,8%)
Actifs d'impôts différés	69 107	64 782	4 325	6,7%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	244 297	209 838	34 459	16,4%
Stocks de terrains à bâtir	62 668	64 255	(1 587)	(2,5%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	79 916	53 728	26 188	48,7%
Stocks de travaux immobiliers terminés	56 374	41 422	14 952	36,1%
Autres stocks	1 578	1 412	166	11,8%
Clients et comptes rattachés	43 761	49 021	(5 260)	(10,7%)

Autres actifs	202 344	185 240	17 104	9,2%
Prêts au personnel	86 345	82 600	3 745	4,5%
Charges reportées	(45)	-	(45)	-
Stock cartes de retrait	948	1 881	(933)	(49,6%)
Dotations timbres postaux	181	212	(31)	(14,6%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	52	63	(11)	(17,5%)
Dépôts et cautionnements	1 170	4 682	(3 512)	(75,0%)
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Provisions sur autres éléments d'actifs	(15 496)	(15 124)	(372)	(2,5%)
Autres comptes	(49 552)	(61 561)	12 009	19,5%
Autres Actifs	44 419	39 683	4 736	11,9%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	28 895	27 377	1 518	5,5%
Total Net	808 326	3 309 122	(2 500 796)	(75,6%)

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2024, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 38.755 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 94.483 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	10 948
Total	25 533	25 533

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 4.542.969 mDT au 31/12/2024 contre 4.037.378 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 505.591 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	1 224	65	1 159	1783,1%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 532 000	4 033 000	499 000	12,4%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	9 745	4 313	5 432	125,9%
Total	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.537.101 mDT au 31/12/2024 contre 1.060.204 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 476.897 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 534 706	1 058 058	476 648	45,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 395	2 146	249	11,6%
Total	1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Comptes à vue	14 589	17 453	(2 864)	(16,4%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	1 023 499	497 100	48,6%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	(16 984)	(100,0%)
Intérêts à payer	1 913	2 268	(355)	(15,7%)
Total	1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	14 589	-	-	-	14 589
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	-	-	-	1 520 599
Intérêts à payer	1 913	-	-	-	1 913
Total	1 537 101	-	-	-	1 537 101

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 12.386.145 mDT au 31 décembre 2024 contre 11.645.724 mDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 740.421 mDT, soit une progression de 6,4%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dépôts en dinars	11 471 392	10 841 824	629 568	5,8%
Dépôts à vue en dinars	2 758 337	2 675 959	82 378	3,1%
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	3 867 933	378 036	9,8%
Bons de caisse en dinars	43 162	44 164	(1 002)	(2,3%)
Comptes à terme en dinars	230 341	232 949	(2 608)	(1,1%)
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 281 261	1 897 406	383 855	20,2%
Certificats de dépôt en dinars	954 150	1 334 341	(380 191)	(28,5%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	958 172	789 072	169 100	21,4%
Dépôts en devises	823 603	750 395	73 208	9,8%
Dépôts à vue en devises	542 470	452 178	90 292	20,0%
Bons de caisse en devises	24 846	21 838	3 008	13,8%
Comptes à terme en devises	109 432	88 216	21 216	24,1%
Comptes de placement en devises	127 386	154 171	(26 785)	(17,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	19 469	33 992	(14 523)	(42,7%)
Dettes rattachées	91 150	53 505	37 645	70,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	15 253	11 267	3 986	35,4%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 064	2 392	(1 328)	(55,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 933	55 162	5 771	10,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 504	63 901	13 603	21,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(63 604)	(79 217)	15 613	19,7%
Total	12 386 145	11 645 724	740 421	6,4%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans					Total
	maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	
Dépôts en dinars	7 017 205	2 192 213	2 013 324	248 650	-	11 471 392
Dépôts en devises	542 470	170 558	87 043	23 532	-	823 603
Dettes rattachées	-	91 150	-	-	-	91 150
Total	7 559 675	2 453 921	2 100 367	272 182	-	12 386 145

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 656.627 mDT au 31 décembre 2024 contre 703.587 mDT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Emprunts matérialisés	201 204	267 314	(66 110)	(24,7%)
Emprunts obligataires	194 115	259 276	(65 161)	(25,1%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 089	9 660	(2 571)	(26,6%)
Ressources spéciales	448 964	424 736	24 228	5,7%
Ressources extérieures	150 686	166 308	(15 622)	(9,4%)
Ressources budgétaires	311 069	275 717	35 352	12,8%
Ecart de conversion sur emprunts	(13 696)	(18 136)	4 440	24,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	905	847	58	6,8%
Autres fonds empruntés	6 459	11 537	(5 078)	(44,0%)
Autres fonds empruntés	3 390	5 993	(2 603)	(43,4%)
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	3 069	5 544	(2 475)	(44,6%)
Total	656 627	703 587	(46 960)	(6,7%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 1.453.654 mDT au 31 décembre 2024 contre 3.876.274 mDT au 31 décembre 2023. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Etat, impôts et taxes	74 230	52 040	22 190	42,6%
Impôts sur les sociétés	113 144	89 144	24 000	26,9%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	24 781	22 881	1 900	8,3%
Fournisseurs divers	26 125	17 836	8 289	46,5%
Organismes sociaux	60 618	55 103	5 515	10,0%
Comptes d'ajustement devises passifs	2 671	7 022	(4 351)	(62,0%)
Devises reçues en instance d'affectation	34 816	14 381	20 435	142,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(135)	(1 240)	1 105	89,1%
Congés à payer	15 553	16 257	(704)	(4,3%)
Produits perçus d'avance	11 112	8 995	2 117	23,5%
Excédents de caisse	11 734	9 645	2 089	21,7%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	86 554	2 642 385	(2 555 831)	(96,7%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	94 483	105 346	(10 863)	(10,3%)
Comptes de régularisation	47 949	3 545	44 404	1252,6%
Comptes Etatiques créditeurs	965	897	68	7,6%
Créditeurs divers	70 414	87 919	(17 505)	(19,9%)

Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 152	7 085	67	0,9%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 095	17	0,0%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 909	26 399	510	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	633	665	(32)	(4,8%)
Autres Passifs	26 696	14 360	12 336	85,9%
Provisions techniques brutes	488 854	481 320	7 534	1,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 434	14 286	148	1,0%
Provisions pour passifs et charges	68 374	54 432	13 942	25,6%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 089	10 246	(157)	(1,5%)
Provisions pour risque fiscal et social	10 324	7 264	3 060	42,1%
Provisions pour pénalités BCT	1 365	1 247	118	9,5%
Provisions sur engagement par signature	42 703	31 854	10 849	34,1%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	3 893	3 821	72	1,9%
Total	1 453 654	3 876 274	(2 422 620)	(62,5%)

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2024 s'élève à 10.089 mDT contre 10.246 mDT au 31/12/2023.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(358)	(357)	(1)	(0,3%)
Réserves consolidés part du groupe	1 578 353	1 465 405	112 948	7,7%
Actions propres et d'auto-contrôle	(4 653)	(4 648)	(5)	(0,1%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	251 881	212 043	39 838	18,8%
Total	2 188 321	2 035 541	152 780	7,5%

5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.578.353 mDT contre 1.465.405 mDT au 31 décembre 2023.

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 605 725	1 496 238	109 487	7,3%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 353	235 360	(7)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 747	14 748	-	-
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 358 284	1 248 780	109 504	8,8%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 660)	(2 650)	(9)	(0,4%)

Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(16 370)	(26 567)	10 197	38,4%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	2 654	7 290	(4 636)	(63,6%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(13 656)	(11 556)	(2 100)	(18,2%)
Total	1 578 353	1 465 405	112 948	7,7%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 251.881 mDT contre un résultat de même nature de 212.043 mDT au 31 décembre 2023. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Contribution de la mère consolidante	235 325	201 567	33 758	16,7%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	21 872	14 437	7 435	51,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(4 654)	(3 554)	(1 100)	(31,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(662)	(407)	(255)	(62,7%)
Total	251 881	212 043	39 838	18,8%

5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	251 881	212 043	39 838	18,8%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	531 961	530 083	1 878	0,4%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,84%	0,00%	0,4%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,00%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	3,969	3,341	0,628	18,8%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 4.653 mDT contre 4.648 mDT au 31 décembre 2023.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.280.658 mDT au 31 décembre 2024 contre 1.444.958 mDT au 31 décembre 2023. Il se décompose comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
Contre garanties	210 000	401 000	(191 000)	(47,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	62 248	61 112	1 136	1,9%
Cession créances	123 000	90 000	33 000	36,7%
b- En faveur de la clientèle	805 255	812 691	(7 436)	(0,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	85 924	76 582	9 342	12,2%
Débiteurs par lettres de garanties	42 373	60 082	(17 709)	(29,5%)
Débiteurs par obligations cautionnées	24 606	25 000	(394)	(1,6%)
Débiteurs par cautions fiscales	60 154	68 475	(8 321)	(12,2%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	588 709	577 978	10 731	1,9%
Avals billets de trésorerie	-	1 050	(1 050)	(100,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 489	3 524	(35)	(1,0%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État	80 155	80 155	-	-
Total	1 280 658	1 444 958	(164 300)	(11,4%)

6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 4.816.110 mDT au 31/12/2024 contre 3.811.828 mDT au 31/12/2023. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Titres de créances	3 086 931	2 082 649	1 004 282	48,2%
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%

6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	31 588	19 706	11 882	60,3%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	31 588	19 706	11 882	60,3%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	195 357	148 623	46 734	31,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	195 357	148 623	46 734	31,4%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	237 409	198 620	38 789	19,5%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	237 409	198 620	38 789	19,5%
Total	464 354	366 949	97 405	26,5%

6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2024 (1)-(2)	Montant non libéré 2023
SODISSICAR	3 328	2 496	832	832
FCPRINTECH	2 000	2 000	-	2 000
Total	5 328	4 496	832	2 832

6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2024 des éléments suivants:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Garanties reçues des banques	215 050	268 817	(53 767)	(20,0%)
Garanties reçues de l'État	7 004 634	6 451 445	553 189	8,6%
Fonds Budgétaires & Dotation	410 338	406 261	4 077	1,0%
SOTUGAR	45 103	51 322	(6 219)	(12,1%)
FNG	53 868	50 492	3 376	6,7%
FGIC	266	266	0	0,1%
FNE	-	86	(86)	(100,0%)
Garanties de l'ÉTAT	6 495 060	5 943 021	552 039	9,3%
Garanties reçues de la clientèle	2 144 368	2 348 471	(204 103)	(8,7%)
Garanties Hypothécaires	1 895 853	2 155 837	(259 984)	(12,1%)
Garanties financières	248 515	192 634	55 881	29,0%
Total	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.564.874 mDT en 2024 contre 1.604.527 mDT en 2023, enregistrant ainsi une régression de 2,5%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 083	6 122	1 961	32,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3	768	(765)	(99,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	7 133	3 579	3 554	99,3%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	928	1 472	(544)	(37,0%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	19	303	(284)	(93,7%)
Opérations avec la clientèle	1 523 787	1 559 350	(35 563)	(2,3%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	365 578	304 059	61 519	20,2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 158 209	1 255 291	(97 082)	(7,7%)
Autres intérêts et revenus assimilés	33 004	39 055	(6 051)	(15,5%)
Total	1 564 874	1 604 527	(39 653)	(2,5%)

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 161.211 mDT en 2024 contre 142.949 mDT en 2023, soit une augmentation de 12,8 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	90 914	70 575	20 339	28,8%
Commissions sur opérations Monétique	14 604	15 199	(595)	(3,9%)
Commissions sur opérations de change	1 720	1 590	130	8,2%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	6 896	6 842	54	0,8%
Commissions sur location de coffre-fort	59	52	7	13,5%
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 169	24 302	(1 133)	(4,7%)
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	1 853	2 771	(918)	(33,1%)
Commissions sur avals billets de trésorerie	367	660	(293)	(44,4%)
Commissions de gestion d'OPCVM	1 203	994	209	21,0%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	39	47	(8)	(17,0%)
Commissions diverses	20 387	19 917	470	2,4%
Total	161 211	142 949	18 262	12,8%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 59.136 mDT en 2024 contre 58.432 mDT en 2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	29 783	26 703	3 080	11,5%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	29 783	26 703	3 080	11,5%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	2 400	666	1 734	260,4%
Dividendes & revenus assimilés	2 172	1 042	1 130	108,4%
Pertes sur titres de placement	(4)	(274)	270	98,5%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(23)	(316)	293	92,7%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	255	214	41	19,2%
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	26 953	31 063	(4 110)	(13,2%)
Résultat sur opérations de change	17 307	27 761	(10 454)	(37,7%)
Commissions sur change manuel	9 646	3 302	6 344	192,1%
Total	59 136	58 432	704	1,2%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 487.981 mDT en 2024 contre 342.259 mDT en 2023, soit une augmentation de 42,6%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	369 738	270 313	99 425	36,8%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	34 594	30 377	4 217	13,9%
Revenus des obligations	83 649	41 569	42 080	101,2%
Total	487 981	342 259	145 722	42,6%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.278.460 mDT en 2024 contre 1.149.007 mDT en 2023, soit une augmentation de 11,3 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(419 312)	(432 888)	13 576	3,1%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(418 175)	(428 861)	10 686	2,5%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(400)	(2 319)	1 919	82,8%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(177)	(740)	563	76,1%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(560)	(968)	408	42,1%
Opérations avec la clientèle	(832 044)	(678 262)	(153 782)	(22,7%)
Intérêts sur comptes à vue	(82 716)	(63 301)	(19 415)	(30,7%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(281 936)	(256 816)	(25 120)	(9,8%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(467 392)	(358 145)	(109 247)	(30,5%)
Emprunts	(25 526)	(36 504)	10 978	30,1%
Autres intérêts et charges	(1 578)	(1 353)	(225)	(16,6%)
Total	(1 278 460)	(1 149 007)	(129 453)	(11,3%)

7.6- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 68.764 mDT en 2024. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	180 811	176 680
Primes_Non Vie	136 788	135 474
Primes_Vie	26 421	19 977
Produits des placements	17 352	21 194
Autres Produits	250	35
Charges des activités d'assurance	(112 047)	(107 970)
Charges de sinistres_Non Vie	(79 499)	(91 303)
Charges de sinistres_Vie	(23 803)	(17 000)
Charges des placements	(7 942)	(625)
Autres Charges	(803)	958
Total	68 764	68 710

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 209.587 mDT en 2024 contre 289.787 mDT en 2023, soit une régression de 27,7 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(256 845)	(314 970)	58 125	18,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(50 765)	50 765	100,0%
Créances radiées et Autres créances passées en pertes	(30 126)	(38 615)	8 489	22,0%
Reprises de provisions pour créances douteuses	59 296	74 823	(15 527)	(20,8%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 104)	(22 608)	(2 496)	(11,0%)
Reprises sur provisions diverses	9 101	36 113	(27 012)	(74,8%)
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	37 951	33 522	4 429	13,2%

Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	6 989	5 708	1 281	22,4%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	(16)	16	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	23	(23)	(100,0%)
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	-	(541)	541	100,0%
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(15 030)	(14 970)	(60)	(0,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	4 181	2 509	1 672	66,6%
Total	(209 587)	(289 787)	80 200	27,7%

7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 2.498 mDT en 2024 contre 8.080 mDT en 2023. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(108)	(10 374)	10 266	99,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(11 348)	(5 766)	(5 582)	(96,8%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	4 223	5 612	(1 389)	(24,8%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	4 219	1 688	2 531	149,9%
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	516	760	(244)	(32,1%)
Total	(2 498)	(8 080)	5 582	69,1%

7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 320.917 mDT en 2024 contre 313.858 mDT en 2023, soit une augmentation de 2,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Salaires	(226 324)	(219 301)	(7 023)	(3,2%)
Charges sociales et fiscales	(66 594)	(66 185)	(409)	(0,6%)
Autres charges du personnel	(22 807)	(21 219)	(1 588)	(7,5%)
Charges sur assurance IDR	(4 824)	(5 420)	596	11,0%
Charges sur assurance Epargne collective	(141)	(1 416)	1 275	90,0%
Variation des congés à payer	(227)	(317)	90	28,4%
Total	(320 917)	(313 858)	(7 059)	(2,2%)

7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 761 mDT en 2024 contre 745 mDT en 2023. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	1 142	(710)	1 852	260,8%
Déficits de caisse	(7)	(9)	2	22,2%
Redressement fiscal	(374)	(26)	(348)	(1338,5%)
Total	761	(745)	1 506	202,1%

7.11- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2024 la charge nette s'élève à 120.222 mDT contre 90.955 mDT en 2023. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(124 909)	(99 333)	(25 576)	(25,7%)
Résultat net d'impôt différé	4 687	8 378	(3 691)	(44,1%)
Total	(120 222)	(90 955)	(29 267)	(32,2%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 977.223 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 854.171 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 88.864 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 702.681 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 331.235 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 95.746 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024 un flux de trésorerie net négatif de 1.586.733 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 451.564 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 2.010.983 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 27.314 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 81.887 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 65.161 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 22.708 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 69.200 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 5.374.562 mDT au 31/12/2024 contre aussi un solde négatif de 4.669.122 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2024:

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	135 730	117 246	18 484	15,8%
- Avoirs en caisse en dinars	69 460	73 224	(3 764)	(5,1%)
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
- Correspondants débiteurs en dinars	27 276	24 413	2 863	11,7%
- Correspondants créditeurs en dinars	(10 670)	(16 206)	5 536	34,2%
Liquidités en devises :	318 532	141 299	177 233	125,4%
- Caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
- Avoirs à la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
- Correspondants débiteurs en devises	213 212	78 011	135 201	173,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(3 919)	(1 246)	(2 673)	(214,5%)
Emprunts en dinars	(6 052 600)	(5 056 499)	(996 101)	(19,7%)
Emprunts en devises	(1 224)	(17 049)	15 825	92,8%
Placements inférieurs à 3 mois	225 000	145 881	79 119	54,2%
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)

9- Passifs Éventuels

1- Dans le cadre de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire concernant le report des échéances durant la période de la pandémie covid-19, aucune provision n'a été constatée courant l'exercice 2024 et ce compte tenu de l'état des lieux communiqué par l'avocat mandaté par le Conseil Bancaire et Financier.

2- En application des dispositions de la loi 2024-41 du 02/08/2024, les banques sont tenues de procéder à la réduction du taux d'intérêt fixe applicable au prêt en cours de remboursement ou au nouveau prêt, lorsque la durée totale de son remboursement dépasse sept ans, et ce si la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de présentation de la demande de réduction par l'emprunteur dépasse huit pour cent du reste du principal de la dette, sans tenir compte desdits intérêts. Dans ce contexte, la BNA a reçu à partir du 02/08/2024, 235 demandes dont 181 uniquement ont été acceptées. Le montant total des intérêts ristournés au titre de l'exercice 2024 est de 105 mDT.

Au titre d'exercice 2025, le nombre des demandes éligibles aux mesures de l'abattement des intérêts s'élève à 1 814 demandes pour un impact éventuel sur le Produit Net Bancaire estimé à 2.692 mDT.

10- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

11- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Entreprises Associées

1- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
TUNIS-RE	5 000	2 000	-	900	200	907
SODINO	-	-	400	-	-	72
TOTAL	5 000	2 000	400	900	200	979

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 29.000 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 500
Total			29 000

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscrip- tion	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
TUNIS-RE	6 000	10 864
Total	6 000	10 864

5- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA se détaillent, au 31/12/2024, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2024	
	Débit	Crédit
TUNIS-RE	-	2 820
GENERALE DES VENTES	-	16

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2017-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2024	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	125	111	151	420

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant	Valorisation
	souscrit au 31/12/2024	
CTAMA	2 000	3 621
Total	2 000	3 621

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2024 s'élève à 4.472mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7.526mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 157.651 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	41 151
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total			157 651

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2024 à 311.069 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 564 874	1 564 873	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	161 211	161 211	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	59 136	59 121	9	6
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 697	281	3
Total produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
CH2 - Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
Produit Net Bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(209 587)	(209 764)	135	42
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2 498)	(2 469)	(29)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
CH6 - Frais de personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
Résultat d'exploitation	400 701	414 350	(12 081)	(1 568)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 835	4 668	-	167
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	761	854	(123)	30
Résultat avant impôt	406 297	419 872	(12 204)	(1 371)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(120 222)	(121 624)	1 453	(51)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(12 420)	(12 420)	-	-
Résultat net de l'exercice	273 655	285 828	(10 751)	(1 422)
Intérêts minoritaires	(21 774)	(28 630)	6 095	761
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	251 881	257 198	(4 656)	(661)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	(40 975)	(40 975)	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	210 906	216 223	(4 656)	(661)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2023

(Unité : en 1 000 DT)

Jusqu'au 31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
------------------------	-----------	------------	--------

Produits d'exploitation bancaire

PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 604 527	1 604 526	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	142 949	142 949	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	58 432	58 442	(10)	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
Total produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6

Charges d'exploitation bancaire

CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
CH2 - Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)

Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
----------------------------------------------	---------------	---------------	----------	----------

Produit Net Bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
-----------------------------	------------------	------------------	------------	--------------

PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(289 787)	(289 724)	138	(201)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-----------	-----	-------

PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 080)	(7 726)	(339)	(15)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	---------	-------	------

PR7 - Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
--------------------------------------	--------	-------	--------	--------

CH6 - Frais de personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
--------------------------	-----------	-----------	---------	---------

CH7 - Charges générales d'exploitation	(161 904)	(97 108)	(58 646)	(6 150)
----------------------------------------	-----------	----------	----------	---------

CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
--------------------------------------------------------------------------	----------	----------	-------	-------

Résultat d'exploitation	328 663	337 325	(7 540)	(1 122)
--------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 204	3 996	-	208
----------------------------------------------------------------	-------	-------	---	-----

PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(745)	(762)	39	(22)
------------------------------------------------------------------------	-------	-------	----	------

Résultat avant impôt	332 122	340 559	(7 501)	(936)
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 955)	(90 616)	(365)	26
--------------------------------	----------	----------	-------	----

PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(11 944)	(11 943)	-	(1)
------------------------------------------------------------------------------	----------	----------	---	-----

Résultat net de l'exercice	229 223	238 000	(7 866)	(911)
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

Intérêts minoritaires	(17 180)	(21 995)	4 312	503
-----------------------	----------	----------	-------	-----

Résultat net de l'exercice, Part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)
---------------------------------------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
--------------------------------------------------	---	---	---	---

Résultat après modification comptable, part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)
--------------------------------------------------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2024

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
a- Intérêts	1 564 874	1 564 874	-	-
b- Commissions en produits	161 211	161 211	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	59 136	59 121	9	6
d- Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 696	281	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
a- Intérêts encourus	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
b- Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
4- Produit net bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
5- Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
6- Charges opératoires, dont :	(492 563)	(428 966)	(53 923)	(9 674)
a- Frais du personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
b- Charges Générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
c- Dotations aux amortissements	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
7- Structure du portefeuille	8 201 089	8 196 462	4 640	(13)
a- Portefeuille titres-commercial	685 527	684 779	764	(16)
b- Portefeuille d'investissement	7 515 562	7 511 683	3 876	3
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 281 834	13 282 024	(190)	-
9- Encours des dépôts, dont :	12 386 145	12 386 145	-	-
a- Dépôts à vue	3 316 059	3 316 059	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 306 902	4 306 902	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	656 627	649 768	32	6 827
11- Capitaux Propres	1 936 440	1 936 440		

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2023

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6
a- Intérêts	1 604 527	1 604 526	-	1
b- Commissions en produits	142 949	142 949	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	58 432	58 442	(10)	-
d- Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)
a- Intérêts encourus	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
b- Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
4- Produit net bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
5- Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
6- Charges opératoires, dont :	(498 428)	(420 648)	(67 387)	(0 393)
a- Frais du personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
b- Charges Générales d'exploitation	(161 905)	(97 108)	(58 646)	(6 151)
c- Dotations aux amortissements	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
7- Structure du portefeuille	6 042 900	6 038 057	4 192	651
a- Portefeuille titres-commercial	575 564	575 351	223	(10)
b- Portefeuille d'investissement	5 467 336	5 462 706	3 969	661
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 650 655	13 650 849	(194)	-
9- Encours des dépôts, dont :	11 645 724	11 645 724	-	-
a- Dépôts à vue	3 139 404	3 139 404	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 923 095	3 923 095	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	703 587	692 050	5 754	5 783
11- Capitaux Propres	1 823 497	1 823 497		

GRUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 2 188 321 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 210 906 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 726 085 KDT (soit 75,93% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 16 686 533 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 464 108 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 940 591 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 7 515 562 KDT au 31 décembre 2024 et représente un poste important du bilan consolidé (32,53% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 présentent un solde net débiteur de 69 107 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées notamment de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2024 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants:

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024 (soit environ 30% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 305 184 KDT au 31 décembre 2024. Ils ont connu une hausse de 449 554 KDT (+8,87%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie du Groupe qui a enregistré un solde négatif de (5 374 562) KDT au 31 décembre 2024, contre (4 669 122) KDT au 31 décembre 2023. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par le Groupe au 31 décembre 2024, totalisent 2 850 295 KDT. Les garanties de l'État accordées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 5.3.6 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (OCT, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULEDH, etc.) envers le Groupe qui totalisent 1 526 416 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 154 115 KDT (+11,23%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023. Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 1 058 080 KDT au 31 décembre 2024, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 975 299 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par le Groupe totalisent 382 824 KDT au 31 décembre 2024 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, ETAP, CTF, Les Ciments de Bizerte, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 5.3, 5.8, 5.13 et 5.14 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 201 487 KDT et 221 706 KDT au 31 décembre 2024, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2024 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la BNA a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe.

- 3) La Note 3.9 des états financiers indique que la BNA (société mère) a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la BNA le 10 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67 004 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25 771 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la BNA pour un montant de (41 233) KDT dont une modification comptable de (40 975) KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2025. Ces états financiers consolidés sont accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes, Mr Noureddine HAJJI et Mr Tarek SAHLI.

GROUPE UBCI

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	87,571	71,106	16,465	23.2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	687,472	592,045	95,427	16.1%
AC3 - Créances sur la clientèle	3	3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4	165,383	16,822	148,561	883.1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5	631,164	595,245	35,919	6.0%
AC6 - Valeurs immobilisées	6	153,809	129,361	24,448	18.9%
AC7 - Autres actifs	7	163,502	177,285	(13,783)	(7.8%)
Actifs d'impôts différés	8	3,436	6,234	(2,799)	(44.9%)
Total des actifs		5,182,385	4,551,806	630,578	13.9%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	9	292,723	197,132	95,591	48.5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	188,259	53,431	134,828	252.3%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	11	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	12	54,838	75,495	(20,657)	(27.4%)
PA5 - Autres passifs	13	314,608	316,253	(1,646)	(0.5%)
Total des passifs		4,618,827	4,017,611	601,215	15.0%
Intérêts des minoritaires dans les réserves		5,882	3,910	1,972	50.4%
Intérêts des minoritaires dans le résultat		735	365	370	101.4%
Intérêts minoritaires		6,617	4,275	2,342	54.8%
Capitaux propres					
CP1 - Capital		100,008	100,008	-	-
CP2 - Réserves consolidées et assimilées		401,948	376,554	25,394	6.7%
CP6 - Résultat consolidé		54,985	53,358	1,627	3.0%
Total des Capitaux propres du groupes	14	556,941	529,920	27,021	5.1%
Total passifs, intérêts minoritaires et capitaux propres consolidés		5,182,385	4,551,806	630 579	13.8%

GROUPE UBCI

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	15	836,322	881,937	(45,616)	(5.2%)
HB2 - Crédits documentaires	16	529,008	324,015	204,993	63.3%
HB3 - Actifs donnés en garantie	17	274,000	197,000	77,000	39.1%
Total des passifs éventuels		1,639,330	1,402,952	545,075	49.8%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	374,869	296,011	78,858	26.6%
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	8	8	-	-
Total des engagements donnés		374,877	296,019	78,858	26.6%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	20	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%
Total des engagements reçus		1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%

GROUPE UBCI

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	22	368,935	331,584	37,351	11.3%
PR2 - Commissions (en produits)	23	78,093	71,050	7,043	9.9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	25,714	26,770	(1,056)	(3.9%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	25	47,648	36,077	11,571	32.1%
Total produits d'exploitation bancaire		520,390	465,481	54,909	11.8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	26	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)
CH2 - Commissions encourues		(9,767)	(8,766)	(1,001)	(11.4%)
Total charges d'exploitation bancaire		(198,733)	(162,603)	(36,130)	(22.2%)
Produit Net Bancaire		321,657	302,878	18,779	6.2%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	2,821	4,161	(1,340)	(32.2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		4,479	1,427	3,052	213.9%
CH6 - Frais de personnel		(135,890)	(128,646)	(7,244)	(5.6%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(75,161)	(66,672)	(8,489)	(12.7%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(10,241)	(9,940)	(301)	(3.0%)
Résultat d'exploitation		90,345	83,134	7,211	8.7%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		2,703	764	1,939	253.8%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	29	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)
Résultat des activités ordinaires		55,720	53,723	1,993	3.7%
Intérêts des minoritaires		(735)	(365)	(370)	(101.4%)
Résultat net consolidé de l'exercice		54,985	53,358	1,621	3.0%
Effet des modifications comptables		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modification comptable		54,985	53,358	1,621	3.0%
Résultat consolidé par action	30	2.749	2.668		-

GROUPE UBCI

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%	
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	472,112	425,245	46,867	11.0%	
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(196,917)	(159,373)	(37,544)	(23.6%)	
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers	(815)	974	(1,789)	(183.7%)	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(66,871)	(42,615)	(24,256)	(56.9%)	
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(350,968)	(155,230)	(195,738)	(126.1%)	
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	390,995	208,411	182,584	87.6%	
Acquisition / Cession des titres de placement	(144,816)	(4,341)	(140,475)	(3236.0%)	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(193,042)	(168,006)	(25,369)	(15.1%)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18,085	24,414	(6,329)	(25.9%)	
Impôts sur les sociétés	(43,586)	(44,324)	738	1.7%	
Flux d'exploitation des activités non bancaires	-	-	-	-	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(115,823)	85,155	(200,978)	(236.0%)	
Activités d'investissement					
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	40,333	30,990	9,343	30.1%	
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(30,191)	(97,001)	66,810	68.9%	
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(31,859)	(72,064)	40,205	55.8%	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(21,717)	(138,075)	116,358	84.3%	
Activités de financement					
Emission/Rachat d'action	-	-	-	-	
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(20,866)	(20,297)	(569)	(2.8%)	
Dividendes versés	(25,551)	(25,624)	73	0.3%	
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	-	-	-	-	
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	(46,417)	(45,921)	(569)	(1.2%)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(183,957)	(98,841)	272,280	45.2%	
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	305,748	404,589	(98,841)	(24.4%)	
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	31	121,791	305,748	(183,957)	(60.2%)

GROUPE UBCI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ

ARRÊTES AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

A- Notes sur les bases retenues pour l'élaboration et la présentation des états financiers consolidés

1- Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1- Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2- Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1- Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2- Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3- Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

1.2.3.2- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.3- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2- Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3- Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

2.1.4- Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5- Provisions sur les engagements

2.1.5.1- Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la réglementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Taux de la provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2- Provisions collectives

La société mère constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de 9 883 KTND.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2024, s'élèvent à 52 926 KDT.

2.1.5.3- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure

ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère s'élevaient, au 31 décembre 2023, à 18 237 KDT.
Au 31 décembre 2024, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à 19 004 KDT

2.1.6- Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1- Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2- Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4- Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5- Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
-Immeubles	5%
-Fonds de commerce	5%
-Travaux	10%
-Coffres forts	5%
-Matériel roulants	20%
-Équipements de bureaux	20%
-Matériels informatiques	25%
-Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20%
-Logiciels informatiques	33 % & 20%

2.6- Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7- Provisions pour engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2024, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

La cotisation initiale ainsi que les cotisations annuelles payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de l'exercice parmi les « charges de personnel ».

2.8- Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 40 % pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le groupe prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.
Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Impact de l'application de la loi 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, de réduire de moitié le taux d'intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans.

Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

A ce stade, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élèverait à 81,1 MDT au 31 décembre 2024. L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

3- Faits marquants de l'exercice

3.1- INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à 3 069 KDT

3.2- Fusion COFIB ET UBCI BOURSE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre COFIB Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

Cette opération a été exécutée le 07 mars 2024 et la société absorbante COFIB CAPITAL FINANCE SA a été dénommée après l'opération de fusion UNION CAPITAL.

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de COFIB Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

B- Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1- Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	% de Contrôle		% d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
UBCI	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	I.G	I.G
UNION CAPITAL	80.00%	0%	80.00%	0%	I.G	I.G
UBCI BOURSE*		99.97%		99.97%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	86.06%	86.06%	85.90%	86.06%	I.G	I.G
UBCI CAPITAL Développement SICAR**	99.90%	99.90%	99.90%	99.90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42.41%	42.29%	42.29%	42.41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	54.27%	33.58%	47.58%	33.58%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	57.83%	67.26%	57.83%	67.26%	I.G	I.G

IG : Intégration globale.

* : UBCI Bourse qui a été absorbée par COFIB dénommée à l'issue de l'opération de fusion UNION CAPITAL

** : Rapport d'audit 2024 non-communicé

2- Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

C- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1- Actifs

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 87,571 KDT contre 71,106 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse	43,878	33,853	10,025	29.6%
Comptes ordinaires BCT	43,693	37,253	6,440	17.3%
Total en KDT	87,571	71,106	16,465	23.2%

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 687,472 KDT contre 592,045 KDT au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Banque Centrale de Tunisie	303,261	194,264	108,997	56.1%
Banques de dépôts	67,131	126,315	(59,184)	(46.9%)
Pension livrée	109,999	99,999	10,000	10.0%
Avoirs chez les correspondants	31,695	63,603	(31,908)	(50.2%)
Organismes financiers spécialisés	174,375	107,518	66,857	62.2%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	1,011	346	666	193.0%
Total en KDT	687,472	592,045	95,427	16.1%

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3,290,048 KDT contre 2,963,708 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Prêts et comptes rattachés (*)	(i)	3,341,509	3,024,996	316,513	10.5%
<i>Dont leasing</i>		<i>259,942</i>	<i>225,951</i>	<i>33,992</i>	<i>15.0%</i>
Comptes débiteurs de la clientèle		169,693	151,397	18,296	12.1%
TOTAL BRUT		3,511,202	3,176,393	334,809	10.5%
Provisions et Agios réservés		(221,154)	(199,589)	(8,467)	(4.0%)
<i>Dont Agios réservés</i>		<i>(13,236)</i>	<i>(13,096)</i>	<i>(139)</i>	<i>(1.1%)</i>
Total Net		3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits accordés à la clientèle	3,047,773	2,743,588	304,185	11.1%
<i>Dont leasing</i>	259,942	225,950	33,992	15.0%
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	90,814	77,780	13,034	16.8%
Créances douteuses	193,770	190,626	3,144	1.6%
Créances rattachées	9,152	13,002	(3,850)	(29.6%)
Total Prêts et comptes rattachés	3,341,509	3,024,996	316,513	10.5%

Note 4- Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste s'élève à 165,383 KDT au 31 décembre 2024 contre 16,822 au 31 décembre 2023. Il se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de transaction	156,002	14,962	155,602	38900.5%
Titres de placement	1,591	1,577	(14,548)	(90.1%)
Parts dans OPCVM	7,810	0	7,527	2659.7%
Créances rattachées	(21)	283	(21)	-
Total portefeuille-titres commercial	165,383	16,822	148,561	883.1%

Note 5- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 631,164 KDT contre 595,245 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de participation	36,022	162,937	(126,915)	(77.9%)
Titres en portage	-	-	-	-
Titres d'investissement	569,944	413,940	156,004	37.7%
Créances rattachées/ Titres d'investissement	28,852	21,989	6,863	31.2%
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3,654)	(3,621)	(33)	(0.9%)
Total net portefeuille d'investissement	631,164	595,245	35,919	6.0%

Note 6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 153,809 KDT au 31 décembre 2024 contre 129,361 KDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	75,299	74,230	1,837	2.5%
Immobilisations corporelles	270,220	237,071	32,380	13.6%
Valeurs brutes en fin de période	345,519	311,301	34,217	11.0%
Amortissements cumulés	(191,710)	(181,940)	(9,770)	(5.4%)
Valeurs nettes en fin de période	153,809	129,361	24,448	18.9%

Note 7- Autres actifs

Le solde de ce compte s'élève à 163,502 KDT au 31 décembre 2024 contre 177,285 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Débiteurs divers	107,694	89,459	18,235	20.4%
Comptes de régularisation	30,258	62,849	(33,614)	(52.6%)
Fond d'indemnité de départ à la retraite	25,145	23,176	1,967	8.5%
Comptes de Stock	151	264	(113)	(42.8%)
Créances prises en charge par l'Etat	79	303	(224)	(73.9%)
Ecart d'acquisition net (GOODWILL)	151	-	151	100%
Charges à répartir	24	108	(84)	(77.8%)
Moins : provisions sur autres actifs	-	1,126	-	-
Valeurs nettes des autres actifs	163,502	177,285	(13,783)	(7.8%)

Note 8- Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 3,436 KDT au 31 décembre 2024 contre 6,234 KDT au 31 décembre 2023.

2- Notes passifs

Note 9- Banque centrale de Tunisie et CCP

Le solde de ce poste est de 292,723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197,132 KDT au 31 décembre 2023 détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
BCT compte ordinaire	291,825	-	94,693	48.0%
Emprunts au jour le jour et à terme	-	197,000	-	-
Dettes rattachées	898	132	898	-
Total Banque Centrale de Tunisie et CCP	292,723	197,132	95,591	48.5%

Note 10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 188,259 KDT au 31 décembre 2024 contre 53,431 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Banques non-résidentes	188,018	12,408	135,611	258.8%
Banques de dépôt	159	40,974	(815)	(83.7%)
Organismes financiers spécialisés	42	40	2	5.0%
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	40	9	31	344.4%
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	188,259	53,431	134,828	252.3%

Note 11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 3,768,399 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3,375,300 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes à vue	2,003,643	1,758,880	251,096	14.3%
Comptes d'épargne	1,032,550	934,030	98,519	10.5%
CAT/BC et autres produits financiers	543,666	503,582	22,709	4.4%
DAT/BC échus non remboursés	9,615	11,043	9,615	-
Autres sommes dues à la clientèle	113,886	108,830	5,056	4.6%
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	56,500	52,500	4,000	7.6%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	8,539	6,435	2,104	32.7%
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%

Note 12- Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54,838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 75,495 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Ressources Étatiques	3,913	4,319	(406)	(9.4%)
Mobilisation créances	449	449	-	-
Crédit BIRD	-	316	(316)	(100.0%)
Ligne BIRD BCT	114	343	(229)	(66.8%)
Ligne BAD BCT	428	1,014	(586)	(57.8%)
Ligne FADES BCT	4,207	5,889	(1,683)	(28.6%)
Premier logement	1,608	1,678	(70)	(4.2%)
Ligne BERD 2	-	14,837	(14,837)	(100.0%)
Emprunt AFD	20,371	28,599	(8,228)	(28.8%)
Autres fonds extérieurs	12,173	11,553	(3,712)	(23.4%)
-Ligne Italienne	6,197	7,490	(1,293)	(17.3%)
-Ligne FODEP	-	13	(13)	(100.0%)
-Ligne Espagnole	1,638	1,761	(123)	(7.0%)
-Ligne BIRD	2,096	406	1,690	416.3%
-Encours FADES	39	172	(133)	(77.3%)
-Ligne NATIXIS	1,055	1,711	(656)	(38.3%)
Subvention SUNREF	1,148	4,332	(3,184)	(73.5%)
Ligne suisse	11,103	1,903	9,200	483.4%
Dettes rattachées à des ressources spéciales	472	263	209	79.5%
Total des emprunts et ressources spéciales	54,838	75,495	(20,657)	(27.4%)

Note 13- Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 314,608 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 316,253 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions	51,927	30,119	29,078	127.3%
Comptes de régularisation	143,724	199,373	(54,768)	(27.6%)
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	23,176	23,176	-	-
Créditeurs divers	95,780	63,585	24,044	33.5%
Total des autres passifs en KDT	314,608	316,253	(1,646)	(0.5%)

Note 14- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2024, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève à 556 941 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2024
UBCI	100,008	398,342	-	-	53,077	551,427
UNION CAPITAL		1,524	-	-	946	2,470
GIS		588	-	-	94	682
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		60	-	-	509	569
UTP		900	-	-	327	1,227
SICAV HANNIBAL		23	-	-	9	32
SICAV UNIVERS		511	-	-	23	534
Total des capitaux propres du groupe	100,008	401,948	-	-	54,985	556,941

3- Notes des engagements hors bilan

Note 15- Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 836,322 KDT contre un solde de 881,937 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
En faveur d'établissements bancaires et financiers	543,749	613,903	(70,154)	(11.4%)
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	292,573	268,034	24,539	9.2%
-Cautions fiscales (a)	19,465	20,401	(936)	(4.6%)
-Cautions pour marchés (b) :	149,726	120,843	28,883	23.9%
• En devises	-	8,567	-	-
• En dinars	149,726	112,276	37,450	33.4%
-Cautions douanières (c)	43,541	53,875	(10,334)	(19.2%)
-Cautions diverses (d) :	68,559	64,551	4,008	6.2%
• En devises	-	38,560	-	-
• En dinars	68,559	25,991	42,568	163.8%
-Obligations cautionnées (e)	11,282	8,364	2,918	34.9%
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	836,322	881,937	(45,616)	5.2%

Note 16- Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 529,008 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 324,015 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	5,737	15,317	(9,580)	(62.5%)
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	523,271	308,698	214,573	69.5%
-Ouverture de crédits documentaires	364,832	200,987	163,845	81.5%
-Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	158,439	107,711	50,728	47.1%
Total crédits documentaires en KDT	529,008	324,015	204,993	63.3%

Note 17- Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique est de 274,000 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197,000 KDT au 31 décembre 2023 :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Effets financiers donnés en garantie	-	98,000	(98,000)	(100.0%)
BTA donnés en garantie	274,000	99,000	175,000	176.8%
Total	274,000	197,000	77,000	39.1%

Note 18- Engagements de financement en faveur de la clientèle

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2024, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 374 869 KDT contre 296 011 KDT au 31 décembre 2023.

Note 19- Engagements sur titres (participations non libérées)

Le compte englobe les participations non libérées détaillées comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
FRDCM	8	8	-	-
Total en KDT	8	8	-	-

Note 20- Garanties reçues

Le solde de cette rubrique a atteint 1,882,025 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 1,850,985 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	177,703	167,591	10,112	6.0%
Garanties reçues des banques :	526,473	595,687	(69,214)	(11.6%)
- Garanties reçues des banques non résidentes	526,473	595,687	(69,214)	(11.6%)
Nantissement titres	42,283	29,047	13,236	45.6%
Garanties reçues de la clientèle	1,135,566	1,058,660	76,906	7.3%
Total des garanties reçus en KDT	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%

Operations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024
Achat au comptant	4,345
Vente au comptant	3,482
Total en KDT	7,827

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024
Achat au comptant	116,941
Vente au comptant	166,246

4- Notes état de résultat

Note 22- Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 368,935 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331,584 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	37,107	26,311	10,395	38.9%
Produits sur opérations de crédit	308,521	286,626	21,896	7.6%
Revenus assimilés	23,307	18,647	4,660	27.7%
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	368,935	331,584	37,351	11.3%

Note 23- Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 78,093 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 71,050 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	56,590	51,979	5,088	9.9%
Commissions de tenues de comptes	6,221	6,197	5	0.1%
Commissions sur opérations de change manuel	173	158	16	10.2%
Autres commissions	15,109	12,716	1,935	14.7%
Total des commissions en KDT	78,093	71,050	7,043	9.9%

Note 24- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 25,714 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 26,770 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Pertes sur portefeuille titres commercial	(7,854)	(8,555)	701	8.2%
Gains/opération BTA-BTC	3,426	1,393	2,033	145.9%
Gains sur portefeuille titres commercial	30,142	33,932	(3,790)	(11.2%)
Total en KDT	25,714	26,770	(1,056)	(3.9%)

Note 25- Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2024 un montant de 47,648 KDT contre 36,077 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Intérêts sur titres en portage	-	-	-	-
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	46,786	34,815	11,971	34,3%
Dividendes sur portefeuille titres de participation	862	1,262	(400)	(31.7%)
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	47,648	36,077	11,571	32.1%

Note 26- Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à -188,966 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -153,837 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(25,116)	(15,219)	(9,897)	(65.0%)
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(150,614)	(130,346)	(20,268)	(15.5%)
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	(2,305)	(3,127)	822	26.3%
Charges assimilées	(10,931)	(5,145)	(5,786)	(112.5%)
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)

Note 27- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à -17,320 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -20,074 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Dotations aux provisions	(23,478)	(30,486)	7,008	23.0%
Reprises sur provisions	17,438	26,077	(8,639)	(33.1%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(694)	(10)	(684)	(6840.0%)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(160)	(246)	86	34.9%
Créances radiées	(10,467)	(16,914)	6,447	38.1%
Récupération sur créances radiées	41	1,506	(1465)	(97,2%)
Total en KDT	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%

Note 28- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 2,821 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 4,161 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Étalement Prime / Titres d'investissement	3,645	4,240	(595)	(14.0%)
Dotations/Reprises de provisions	(17)	(33)	16	48.4%
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(807)	(46)	(761)	(1654.3%)
Total en KDT	2,821	4,161	(1,340)	(32.2%)

Note 29- Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique s'élève à -37,329 KDT en 2024 contre un solde de -30,175 KDT en 2023. Il s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Impôt exigible	(37,512)	(30,142)	(7,370)	(24.5%)
Impôt différé	183	(33)	216	654.5%
Total en KDT	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)

Note 30- Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2024 est déterminé comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Résultat net consolidé (en KDT)	54,985	53,358	1,627	3.0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20,001,529	20,001,529	-	-
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2.749	2.668	0.081	3.0%

Note 31- Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 121,791KDT et se détaillent comme suit

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Caisses	43,878	33,853	10,025	29.6%
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43,693	37,253	6,439	17.3%
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	31,700	63,603	(31,903)	(50.2%)
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	302,409	194,265	108,144	55.7%
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	67,131	126,315	(59,184)	(46.9%)
Pension livrée	109,999	99,999	10,000	10.0%
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(289,000)	(197,132)	(91,868)	(46.6%)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(179,500)	(40,000)	(139,500)	(348.75%)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(8,518)	(12,408)	3,890	31.4%
Total liquidités et équivalents de liquidités	121,791	305,748	(183,957)	(60.2%)

Note 32- Contrôles en cours

1. En date du 16 Juillet 2024, la mère UBCI a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification sociale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

La mère UBCI a reçu en date du 23 Décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

2. La filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

3. Suite à la réalisation d'une plus-value exceptionnelle sur cession des titres de participations "SCIN" au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 3 647 235,200 dinars, la société a opté pour le blocage de cette plus-value dans un compte de réserve à régime spécial pour une période 5 ans, et ce pour bénéficier des avantages de l'Art 48 VII quinquies du code de l'IRPP et de l'IS, avec le paiement d'un minimum d'impôt de 20%. Etant dans l'incapacité d'imputer son crédit d'impôt sur les exercices 2011 et 2012, la société a déposé une demande de restitution en date du 12 Décembre 2013, auprès de la Direction des grandes entreprises, pour un montant 647 488,666 dinars.

La réponse de la Direction générale des impôts est parvenue en date du 22 décembre 2014, avec décision de débloquent l'avance de 35% au titre dudit crédit d'impôt, soit un montant de 226 621,033 dinars.

L'encaissement de ladite avance a eu lieu dans le compte de la société au 20 octobre 2015.

La société UTP SICAF a reçu en date du 28 décembre 2021 un avis de contrôle approfondi des exercices non prescrits ainsi que des exercices prescrit ayant des incidences sur le calcul de l'impôt des années non prescrites (couvrant les exercices 2020 et antérieurs).

En date du 29 juin 2022, la société UTP SICAF a reçu une notification des résultats du contrôle fiscal approfondi fixant le montant des redressements et pénalités à payer à la somme de 25 994,731 dinars et le montant du crédit d'impôt au 31 décembre 2020 à la somme de 190 832,671 dinars.

Par lettre adressée aux services du contrôle fiscal en date du 05 août 2022, la société UTP SICAF s'est opposée à ces résultats de contrôle en rejetant la plupart des points inclus.

En date du 01 novembre 2022, la société UTP SICAF a reçu un rapport des services du contrôle fiscal sur les points objet d'opposition, en acceptant certains points de justifications et en maintenant certains chefs de redressement, ramenant le crédit d'impôt accepté par les services de contrôle à la somme de 279 005,474 dinars.

En date du 15 novembre 2022, la société UTP SICAF a formulé une nouvelle réponse adressée aux services du contrôle fiscal concernée.

A la même date et dans les délais UTP SICAF a déposé une demande de saisine de la commission national de conciliation, l'affaire est en cours.

Note 33- Passifs éventuels

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la mère UBCI, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Note 34- Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2024.

RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - exercice clos au 31 décembre 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 556 941 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 985 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, le Groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 290 048 KDT, représentant 63% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 209 907 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et note 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le Groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le Groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le Groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le Groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le Groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 447 028 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 32 « Contrôles en cours » qui décrit que la société mère a reçu :
 - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
 - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1er janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, le Groupe a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 2.9 « Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note 33 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la société mère n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci- dessus.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Noureddine HAJJI

Tarek SAHLI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra en date du 26 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme. Emna RACHIKOU (F.M.B.Z. Tunisie) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

BH BANK
BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2024** 31/12/2023 publié 31/12/2023 retraité

Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	157 617	293 984	293 984
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	154 339	134 240	134 240
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 923 368	10 463 992	10 463 992
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	396 865	1 054 836	532 142
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 296 608	1 682 210	2 204 904
AC5B	Titres mis en équivalence	5	15 295	13 901	13 901
AC6	Valeurs immobilisées	6	173 961	185 352	185 352
AC7	Autres actifs	7	396 481	394 544	394 544
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	-	-
AC9	Impôt différé Actif		30 852	30 916	30 916
Total des actifs			15 545 386	14 253 975	14 253 975

Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 361 003	1 801 040	1 801 040
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	8 842 879	8 624 065	8 624 065
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 762 353	1 497 214	1 497 214
PA5	Autres passifs	11	703 701	751 583	751 583
PA6	Impôt différé Passif		20 910	20 371	20 371
Total des passifs			13 690 846	12 694 273	12 694 273

Intérêts Minoritaires

			205 344	192 838	192 838
--	--	--	---------	---------	---------

Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 302 061	985 886	985 886
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		109 135	142 978	142 978
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres			12	1 649 196	1 366 864

Total des capitaux propres et passifs			15 545 386	14 253 975	14 253 975
----------------------------------------------	--	--	-------------------	-------------------	-------------------

BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2024** 31/12/2023

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	736 683	743 208
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		15 747	112 930
	B- En faveur de la clientèle		720 936	630 278
HB2	Crédits documentaires		251 888	302 989
HB3	Actifs donnés en garantie		1 292 490	1 198 511
Total des passifs éventuels			2 281 061	2 244 708

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	792 853	531 945
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		792 853	531 945
HB5	Engagements sur titres		5 250	13 744
	A- Participations non libérées		5 250	13 744
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			798 103	545 689

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	14	7 864	79 698
HB7	Garanties reçues	15	3 715 016	3 700 100
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		153 383	405 963
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 561 634	3 294 138
Total des engagements reçus			3 722 880	3 779 798

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

	Notes	2024	2023 publié	2023 retraité	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 118 695	1 076 822	1 076 822
PR2	Commissions (en produits)	17	339 392	303 669	303 669
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	64 796	111 222	76 387
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	202 709	114 689	149 524
Total produits bancaires			1 725 592	1 606 402	1 606 402
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(734 900)	(719 235)	(719 235)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(134 772)	(128 144)	(128 144)
CH2	Commissions encourues		(15 243)	(14 376)	(14 376)
Total charges d'exploitation bancaire			(884 915)	(861 755)	(861 755)
Total Produit net bancaire			840 677	744 647	744 647
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(315 770)	(201 410)	(201 410)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(5 926)	(254)	(254)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	15 488	13 019	13 019
CH6	Frais de personnel		(191 259)	(176 155)	(176 155)
CH7	Charges générales d'exploitation		(102 397)	(76 832)	(76 832)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 152)	(23 519)	(23 519)
Résultat d'exploitation			217 661	279 496	279 496
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 957)	(3 441)	(3 441)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	1 383	(217)	(217)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(76 504)	(94 021)	(94 021)
Résultat des activités ordinaires			138 583	181 817	181 817
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(14 752)	(21 924)	(21 924)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(14 696)	(16 915)	(16 915)
Résultat net de l'exercice			109 135	142 978	142 978
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modification comptable			109 135	142 978	142 978

BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

Notes	2024	2023 publié	2023 retraité
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 455 579	1 458 816	1 458 816
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(877 621)	(830 966)	(830 966)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	88 665	(19 326)	(19 326)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	720 426	(197 770)	(197 770)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(759 836)	217 959	217 959
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	211 709	195 866	195 866
Titres de placement	(10 583)	(183 809)	(2 326)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(338 862)	(263 331)	(263 331)
Sommes reçues des débiteurs divers	(7 194)	64 387	64 387
Impôt sur les bénéfices	(90 069)	(96 435)	(96 435)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	392 214	345 391	526 874
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	202 709	114 689	114 689
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(612 084)	(27 448)	(208 931)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(11 467)	(34 055)	(34 055)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(420 842)	53 186	(128 297)
Activité de financement			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	211 222	(123 434)	(123 434)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	53 174	31 266	31 266
Dividendes versés	(59 360)	(49 000)	(49 000)
Autres flux de financement	(230 446)	(7 869)	(7 869)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(25 410)	(149 037)	(149 037)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	25 055	33 696	33 696
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(28 983)	283 236	283 236
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(200 818)	(484 054)	(484 054)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26 (229 801)	(200 818)	(200 818)

BH BANK

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2024
(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2024, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2024, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 14 604 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

1.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.5. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH Bank est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH Bank est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

2.6 Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2024 :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2024	2023		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	23,88	19,99	Mise en équivalence	France
STIMEC	43,13	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,32	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	10,66	10,79	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,18	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,13	53,08	Intégration Globale	Tunisie

BH IMMO	58,55	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,93	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	57,82	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	15,25	18,75	Intégration Globale	Tunisie

Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH BANK » à sa filiale la « BH RECOUVREMENT » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH RECOUVREMENT ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2.8. Vérification fiscale Courant 2024

La banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

La banque a été notifiée le 30 octobre 2024, des résultats de la vérification. La banque a contesté les résultats de cette vérification fiscale et a adressé sa réponse concernant les points soulevés en date du 16 décembre 2024. L'impact définitif a été estimé de façon précise à la date du 17 mars 2024 avant la tenue du conseil d'administration le 27 mars 2025. En couverture des risques y afférents, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

2.9. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024

« Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, la Banque est tenue de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5 au titre des crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande du client dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits potentiellement concernés par cette disposition est de 1 031,6 Millions de Dinars au 31 décembre 2024. L'estimation de la minoration des intérêts contractuels en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés par ladite loi, serait de 155.8 Millions de Dinars pour les exercices allant de 2025 à 2046. L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été estimé et provisionné au niveau des états financiers de la banque à raison de 1,4 MD.

2.10. Passifs éventuels

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 27 mars 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2023

	31/12/2023 publié	(1)	(2)	31/12/2023 retraité
--	-------------------	-----	-----	---------------------

AC04	1 054 836	-522 694		532 142
AC05	1 682 210	522 694		2 204 904
PR03	111 222		-34 835	76 387
PR04	114 689		34 835	149 524

- (1) Reclassement des titres sur emprunts nationaux vers les titres d'investissement
- (2) Reclassement des intérêts sur emprunts nationaux vers les revenus sur titres d'investissement

4-Notes explicatives

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse en dinars	44 567	46 760
Caisse en devises	2 637	4 317
Change manuel	4 063	6 088
Avoirs chez la BCT en dinars	45 020	49 270
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Prêts à la BCT	42 314	32 576
Créances rattachées	3	6
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	830	675
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(1 657)
Total	157 617	293 984

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(950)	-	(2 607)
Total des provisions	(1 657)	(950)	-	(2 607)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts interbancaires	102 023	60 717
Organismes financiers spécialisés	39 896	70 191
Comptes ordinaires banques	14 232	4 604

Valeurs non imputées at autres sommes dues	10	-
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(1 822)	(1 272)
Total	154 339	134 240

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(1 272)	(550)	-	(1 822)
Total des provisions	(1 272)	(550)	-	(1 822)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2024, les créances sur la clientèle totalisent 10 923 368 mille dinars contre 10 463 992 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encours à la clientèle	9 922 886	9 635 271
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	392 972	324 729
Dotation remboursable	-	-
Créances classées	-	-
Créances contentieuses	1 298 239	1 385 915
Échéances à recouvrer en principal	1 288 105	1 087 043
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	64 459	67 613
Intérêts perçus d'avance	(71 617)	(87 282)
Créances à la clientèle brutes	12 895 039	12 413 284
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 140 322)	(1 148 838)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(282 777)	(283 850)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(166 477)	(151 593)
Intérêts et autres produits réservés	(382 095)	(365 011)
Total Net	10 923 368	10 463 992

Au 31/12/2024, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 895 039 mille dinars contre 12 413 284 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation

Compte courant débiteur	1 017 674	942 231	75 443
Crédits commerciaux et industriels	7 389 012	6 806 630	582 382
Immobilier promoteur	717 760	881 125	(163 365)
Immobilier acquéreur contractuel	756 528	364 373	392 155
Immobilier acquéreur ressources propres	602 774	1 003 232	(400 458)
Autres concours à la clientèle	145 333	122 982	22 351
Crédits sur ressources spéciales	670 393	624 833	45 560
Autres	1 595 565	1 667 878	(72 313)
Total des créances brutes	12 895 039	12 413 284	481 755

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2024	Agios Réserves 31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	(154 627)	(133 453)	(21 174)
Crédits commerciaux et industriels	(125 152)	(138 860)	13 708
Immobilier promoteur	(81 138)	(68 817)	(12 321)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 893)	(2 001)	108
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 431)	(17 506)	2 075
Autres	(3 854)	(4 371)	517
Total General	(382 095)	(365 008)	(17 087)

Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2024, le portefeuille titre commercial totalise 396 865 mille dinars contre 532 142 mille dinars au 31/12/2023 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	116 836	284 750	284 750
Emprunt nationaux	Non coté	-	-	504 500
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 666	53 077	53 077
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	44 837	46 829	46 829
Autres titres de placement	Coté	172 598	153 526	153 526
Total 1		397 937	538 182	1 042 682
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		1 515	1 337	1 337
Créances rattachées aux titres de placement		1 664	1 550	19 744
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(2 812)	(7 495)	(7 495)
Provisions sur titres de placements		(1 439)	(1 432)	(1 432)
Total 2		(1 072)	(6 040)	12 154
Total Net (1+2)		396 865	532 142	1 054 836

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2023 "retraité"	Acquisition	Cession	31/12/2024
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	284 750	-	(167 914)	116 836
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	53 077	10 589	-	63 666
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 829	481 713	(483 705)	44 837
Autres titres de placement	153 526	53 107	(34 035)	172 598
Total	538 182	545 409	(685 654)	397 937

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 3 296 608 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 2 204 904 mille dinars au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Titres de participations	353 271	119 082	119 082
Autres créances rattachées	1 101	1 424	1 424
Fonds à capital risque	328 865	338 223	338 223
Bons de trésor	1 637 741	1 216 271	1 216 271
Créances rattachées sur BTA	121 260	108 063	108 063
Emprunts nationaux - titres d'investissement	924 500	504 500	-
Créances rattachées aux titres d'investissement	36 717	18 194	-
Provisions pour dépréciation des participations	(42 828)	(42 577)	(42 577)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(64 019)	(58 276)	(58 276)
Total Net	3 296 608	2 204 904	1 682 210

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	45 664	44 328
Immobilisations corporelles d'exploitation	259 173	245 693
Immobilisations corporelles hors exploitation	31 021	27 444
Immobilisations corporelles en cours	89 399	80 504
Amortissements des immobilisations incorporelles	(37 783)	(33 415)
Amortissements des immobilisations corporelles	(213 013)	(178 702)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(500)
Total Net	173 961	185 352

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	Linéaire
Matériel de sécurité	15%	Linéaire
Constructions	5%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Outillage mobile	15%	Linéaire
Mobilier de bureau	20%	Linéaire
Matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agencements et aménagements	20%	Linéaire
Installations	5% et 10%	Linéaire

Logiciels informatiques	33%	Linéaire
-------------------------	-----	----------

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 396 481 mille dinars contre 394 544 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances au personnel	27 839	21 373
Prêts au personnel	36 190	34 985
Etat et collectivités locales	83 647	67 884
Débiteurs divers	243 326	263 454
Charges reportées	5 479	6 848
Total Net	396 481	394 544

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 2 361 003 mille dinars contre 1 801 040 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	1 614 000	888 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	621 000	785 300
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	92 706	86 700
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	2 107	2 386
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	7 092	2 775
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	29	230
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 069	35 649
Total	2 361 003	1 801 040

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 8 842 879 mille dinars contre 8 624 065 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	2 663 942	2 686 254
Dettes rattachées	9 215	8 541
Comptes d'épargne	3 904 958	3 569 091
Comptes à échéance	1 270 095	1 303 310
Bons à échéance et valeurs assimilées	731 078	770 226
Dettes rattachées	50 693	43 994
Charges constatées d'avance	(13 476)	(13 207)
Autres sommes dues	226 374	255 856
Total	8 842 879	8 624 065

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	2 673 157	2 694 796
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 912 892	1 808 267
Comptes ordinaires en dinars convertibles	56 352	67 386
Comptes ordinaires en devises	694 698	810 602
Dettes rattachées	9 215	8 541
Dépôts d'épargne	3 904 958	3 569 092
Comptes d'épargne logement	789 772	748 868
Comptes d'épargne logement EL JADID	333 225	326 160
Comptes spéciaux d'épargne	2 523 873	2 265 876
Comptes d'épargne études	50 461	45 473
Comptes d'épargne Capital +	207 616	182 614
Comptes d'épargne investissement	11	101
Total	6 578 115	6 263 888

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	1 184 759	1 138 687
Placements en devises	85 336	164 623
Certificat de dépôt	555 900	645 500
Bons de caisse	175 178	124 726
Dettes rattachées	50 693	43 992
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 476)	(13 207)
Total Net	2 038 390	2 104 321

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 1 762 353 mille dinars contre 1 497 214 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fonds budgétaires	767 628	714 454
Ressources extérieures	386 304	414 319
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14	13
Emprunts obligataires	42 213	25 744
Autres emprunts matérialisés	156 425	126 232
Emprunts subordonnés	111 804	137 001
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	5 300	4 688
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	2 056	3 340
Autres fonds empruntés	286 671	68 912
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	3 938	2 509
Total	1 762 353	1 497 214

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 703 701 mille dinars contre 751 583 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Organismes sociaux	6 127	2 232
Personnel	79	(374)
Etat et collectivités locales	42 886	49 570
Fournisseurs	38 021	57 396
Commissions de garantie et de change	3 921	4 276
Exigibles après encaissement	(29 142)	19 075
Siège et succursales	-	-
Provisions pour risques et charges	374 603	364 593
Impôts sur les sociétés	73 171	94 021
Comptes de régularisation passifs	95 484	64 286
Divers	98 551	96 508
Total	703 701	751 583

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

A la date du 31-12-2024, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève au 31 Décembre 2024 à 1 649 196 mille dinars contre 1 366 865 mille dinars au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	1 302 061	985 886
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	109 135	142 978
Total	1 649 196	1 366 865

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	1 321 078	106 521	1 427 599	994 756	137 406	1 132 162
BH SICAF	794	(117)	677	703	(74)	629
TFB	(44 919)	(3 957)	(48 876)	(28 005)	(3 441)	(31 446)
STIMEC	(2 848)	(806)	(3 654)	(2 172)	(363)	(2 535)
BH INVEST	3 487	1 313	4 800	2 699	981	3 680
SICAV BH-Obligataire	(5 209)	710	(4 499)	(5 225)	652	(4 573)
BH ASSURANCES	21 566	3 224	24 790	18 391	4 458	22 849
BH EQUITY	3 481	(115)	3 366	3 082	312	3 394
BH IMMO	(3 527)	(667)	(4 194)	(3 724)	186	(3 538)
BH RECOUVREMENT	3 515	452	3 967	3 107	574	3 681

BH LEASING	4 855	2 277	7 132	2 771	2 019	4 790
SICAV BH-Capitalisation	(212)	300	88	(475)	268	(207)
Total	1 302 061	109 135	1 411 196	985 886	142 978	1 128 864

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2024 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	7 274	(103)	7 171	7 194	(65)	7 129
STIMEC	(3 198)	(1 063)	(4 261)	(2 310)	(478)	(2 788)
BH INVEST	2 306	794	3 100	1 830	593	2 423
SICAV BH-Obligataire	80 967	5 946	86 913	79 803	5 394	85 197
BH ASSURANCES	60 150	6 221	66 371	54 256	8 421	62 677
BH EQUITY	9 125	(102)	9 023	8 778	276	9 054
BH IMMO	(2 070)	(472)	(2 542)	(2 212)	132	(2 080)
BH RECOUVREMENT	989	128	1 117	878	163	1 041
BH LEASING	10 888	1 677	12 565	10 075	1 315	11 390
SICAV BH-Capitalisation	24 218	1 670	25 888	17 629	1 166	18 795
Total	190 649	14 696	205 345	175 921	16 917	192 838

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice en dinars (1)	109 135 054	142 978 490
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1) / (2)	2,293	3,004

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2023	238 000	980 962	4 925	142 978	1 366 865	175 923	16 915	192 838
Affectation résultat	-	142 978	-	(142 978)	-	16 915	(16 915)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(52 360)	-	-	(52 360)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(7 673)	-	(7 673)
Variation capital SICAV intégrés	-	(14 593)	-	-	(14 593)	6 705	-	6 705
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fonds social	-	238 673	-	-	238 673	(5)	-	(5)
Résultat de l'exercice	-	-	-	109 135	109 135	-	14 696	14 696
Variation écart de conversion	-	-	(565)	-	(565)	(1 702)	-	(1 702)
Variation du périmètre de consolidation	-	2 040	-	-	2 040	485	-	485
Solde au 31/12/2024	238 000	1 297 700	4 360	109 135	1 649 195	190 648	14 696	205 344

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	15 747	2 265 315	-
Caution et aval	15 747	720 936	-
Crédit documentaire	-	251 888	-
Actifs donnés en garantie	-	1 292 491	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor affectés en garantie	433 979	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
TOTAL	1 292 490	1 198 512

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	792 853	5 250
de financement	-	792 853	-
sur titres	-	-	5 250

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	719 422	434 405
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	70 893	94 704
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	657	932
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	425	447
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Total	792 853	531 945

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	7 864	-	-
de financement	7 864	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	153 383	3 561 633	-
de garantie de la clientèle	153 383	3 561 633	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 118 695 mille dinars au 31/12/2024 contre 1 076 822 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	49 335	41 734
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	278	(49)
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	9 488	2 000
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	801 877	803 671
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	99 221	103 010
Intérêts de retard sur crédits	47 143	51 818
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	71 178	50 256
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	9 723	-
Reports sur opérations de change à terme de couverture	2 332	4 338
Commissions sur engagements de garantie	17 625	12 855
Commissions sur lettres de garantie	319	393
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 276	3 572
Commissions de découvert sur opérations de crédit	4 900	2 988
Commissions sur billets de trésorerie	1	236
Total	1 118 695	1 076 822

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 339 392 mille dinars au 31/12/2024 contre 303 669 mille dinars au 31/12/2023. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	59 420	67 199
Commissions sur effets à l'encaissement	100	104
Commissions sur effets à l'escompte	753	346
Commissions sur opérations diverses sur effets	432	982
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 841	12 870
Commissions sur opérations de virements	24 519	24 302
Commissions sur opérations sur titres	1	1
Frais de tenue des comptes	20 774	28 594
Commissions sur commerce extérieur et change	3 308	4 070
Commissions sur domiciliation et modification de titres	187	196
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 030	3 725
Commissions sur virements et chèques en devises	91	149
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 784	1 683
Autres commissions	87 189	67 232
Commissions sur opérations monétiques	17 328	15 130
Commissions d'étude	49 866	34 422
Commission de gestion	2 541	1 507
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	17 454	16 173
Primes émises nettes	187 691	163 485
Total	339 392	303 669

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 64 796 mille dinars contre 76 387 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Gains nets sur titres de transaction	16 310	21 250	21 250
Gains nets sur titres de placement	24 928	21 440	56 275
Gains nets sur opérations de change	23 558	33 697	33 697
Total	64 796	76 387	111 222

Le détail de ces gains se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Produits sur BTA	3 721	21 104	21 104
Produits sur BTCT	12 589	146	146
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	24 943	21 463	56 298
Gains nets sur opérations de change	49 376	66 142	66 142
Total des produits	90 629	108 855	143 690
Pertes nettes sur titres de placement	(15)	(23)	(23)
Pertes nettes sur opérations de change	(25 818)	(32 445)	(32 445)
Total des charges	(25 833)	(32 468)	(32 468)
Total	64 796	76 387	111 222

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille d'investissement est de 202 709 mille dinars contre 149 524 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 641	2 459	2 459
Intérêts et revenus des titres d'investissements	198 828	146 835	112 000
Jetons de présence perçus	240	230	230
Total	202 709	149 524	114 689

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2024, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 734 900 mille dinars contre 719 235 mille dinars au 31/12/2023 détaillés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(83 579)	(70 896)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(13 773)	(16 536)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(53 415)	(48 244)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 389)	(1 320)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(237 774)	(215 339)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(191 856)	(206 165)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 491)	(7 890)
Intérêts sur ressources spéciales	(20 379)	(16 259)
Emprunts obligataires	(17 275)	(18 448)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(11 021)	(8 318)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(91 788)	(102 232)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(77)	(1 151)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(5 083)	(6 437)
Total	(734 900)	(719 235)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 315 770 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 201 410 mille dinars au 31 décembre 2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(556 802)	(416 640)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(170 367)	(101 615)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(61 817)	(50 172)
Variation de la provision pour sinistres	(2 516)	(9 172)
Variation des autres provisions techniques	(34 189)	(29 358)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 623)	(14 666)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(236 476)	(170 178)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(8 827)	(9 048)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(27 987)	(32 431)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	241 032	215 230
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	178 399	130 317
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	62 890	58 669
Reprises sur provisions pour risques et charges	(257)	26 244
Total	(315 770)	(201 410)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -5 926 dinars au 31 décembre 2024 contre -254 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(8 237)	(1 916)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(9 160)	(2 846)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	923	930
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 311	1 662
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	-	55
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	2 311	1 607
Total	(5 926)	(254)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2024, les autres produits d'exploitation totalisent 15 488 dinars contre 13 019 dinars au 31/12/2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits accessoires	11 199	11 305
Produits sur opérations d'assurance	2 536	1 039
Autres charges non imputables	971	(55)

Récupération de frais postaux	155	167
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	627	563
Total	15 488	13 019

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 1 383 dinars au 31 décembre 2024 contre -217 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes provenant des activités ordinaires	(1 111)	(2 863)
Pertes exceptionnelles	(1 111)	(2 863)
Gains provenant des activités ordinaires	2 494	2 646
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	478	118
Profits exceptionnels	2 016	2 528
Total	1 383	(217)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés	(539)	(160)
Impôts sur les sociétés	(75 965)	(93 861)
Total	(76 504)	(94 021)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2024 ont atteint un montant de 229 801 mille dinars contre 200 818 mille dinars en fin de période 2023, soit une variation négative de 28 983 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2024	2023 retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	392 214	526 874	(134 660)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(420 842)	(128 997)	(292 545)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(25 410)	(149 037)	123 627
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	25 055	33 696	(8 641)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(28 983)	283 236	(312 219)

Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(200 818)	(484 054)	283 236
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(229 801)	(200 818)	(28 983)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2024	2023
Comptes Nostri en dinars	10 761	4 604
Comptes IBS	28 100	36 215
Caisse en dinars	44 567	46 760
Caisse en devises	2 637	4 317
Avoirs chez la BCT en dinars	16 921	13 055
Change manuel	4 063	6 088
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	102 000	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	11	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	116 836	284 750
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Comptes Nostri en devises	3 471	-
Prêts aux établissements financiers < 90J	7	1 877
Prêts à la BCT en devises < 90 j	42 314	32 576
Comptes de chèques postaux-CCP	284	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	830	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(621 000)	(785 298)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(2 107)	(2 386)
Total	(229 801)	(200 818)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

II. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total de bilan consolidé de 15 545 386 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 109 135 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

2.1 - Au 31 décembre 2024, un groupe d'affaires opérant dans le secteur oléicole présente un total engagement de 450 757 KDT auprès de la banque. Bien que cette exposition soit classée parmi les actifs sains et ne comporte pas d'impayés au 31 décembre 2024, plusieurs événements postérieurs à la clôture de l'exercice ont mis en lumière des signaux de détérioration de la qualité de crédit de cette contrepartie et des couvertures y afférentes.

Ces événements, conjugués à des difficultés rencontrées par le groupe dans le recouvrement de ses propres créances commerciales, augmentent le risque de crédit supporté par la banque et justifient un reclassement de cette exposition en créance incertaine, conformément aux règles prudentielles en vigueur.

À ce stade, l'impact d'un tel traitement, sur la situation financière et les ratios de la banque n'a pu être quantifié.

2.2- Les insuffisances du système d'information de la banque ont impacté négativement les process de justification, d'établissement des états de rapprochement, de contrôle et de reporting comptables et financiers. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

Actuellement, une mission d'apurement et de justification de ces suspens et écarts est en cours. L'impact final de cette justification sur les comptes ne peut être estimée de façon fiable à la date d'émission de notre rapport.

2.3- Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle d'une telle confirmation sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux et de rapprochement à entreprendre.

2.4- Par ailleurs, nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TF Bank s'est basée sur les états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2023.
- Certains états financiers et liasses de consolidation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. *Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions*

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH Bank est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2023-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 923 368 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 589 576 KDT et à 382 095 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH Bank concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH Bank aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH Bank ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2024 totalisent 1 458 087 DT (soit 84,5% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH Bank concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des règlementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 939 503 KDT.

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 759 001 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 180 502 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relatives au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 2.10. Les passifs éventuels », la banque a reçu en 2024, une notification relative à une affaire portée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au processus de traitement du report d'échéances pendant la période COVID.

A ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

- La note aux états financiers « 2.9. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024 », qui explicite l'impact de l'application l'article 412 de la loi 2024-41 du 2 Aout 2024 relative à l'amendement de certaines dispositions du code de commerce, sur l'exercice 2024 et les exercices postérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions

dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

III. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 11 avril 2025

P/ FMBZ KPMG Tunisie
Emna Rachikou

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED

